





Evaluation finale du Projet de Renforcement de la gestion des terres et des écosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changements climatiques - République du Sénégal (PRGTE).

Rapport final

Alexandre Diouf, consultant en Evaluation de programmes **Ibrahima Sall**, consultant en Evaluation de programmes.

Novembre 2020

1. Identification du projet

Titre du projet :

Projet de Renforcement de la gestion des terres et des écosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changements climatiques - République du Sénégal (PRGTE).

Titre du projet	Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et			
Thire du projet	de la Casamance dans un contexte de changement climatique- République			
	du Sénégal (PRGTE)			
Numéro de projet du FEM	5566			
PNUD GEF PIMS	4964			
Pays	Sénégal			
Région	Afrique			
Domaine d'intervention	Adaptation au Changement climatique			
Fonds de placement	PMA			
Objectif stratégique du domaine	Objectif CCA-1: réduire la vulnérabilité aux effets néfastes du			
d'intervention du FEM	changement climatique, y compris la variabilité, aux niveaux local,			
	national, régional et mondial			
	Objectif CCA-2 - Renforcement de la capacité d'adaptation pour			
	faire face aux impacts du changement climatique, y compris la			
	variabilité, aux niveaux local, national, régional et mondial			
Date d'approbation PIF	2014			
Date d'approbation du chef de la	Février 2015			
direction				
Date de signature du PRODOC	26 octobre 2015			
Atelier de lancement	28 novembre 2016			
Date de fermétureprévue	30 Septembre 2020			
Agence Gouvernementale de	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan			
coordination	M' ' () 1 DE ' (1 D' 1 (D 1)			
Agence de Gouvernementale de coopération	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable			
Agenced'exécution	PNUD			
Partenaire de mise en oeuvre	DEFCCS			
Budget du projet:	DEFCCS			
Subvention du FEM	4 100 000 USD			
PNUD Sénégal	500 000 USD			
Gouvernement	800 000 USD			
Gouvernement (en nature)	200 000 USD			
Co-financement	i.			
ANACIM	3 500 000 USD			
PNUD Sénégal	2 000 000 USD			
Gouvernement	7 000 000 USD			
Total	18 100 000 USD			

2. Remerciements

Au terme de cette évaluation, les consultants voudraient remercier les producteurs qui ont participé à cet exercice en partageant leur expérience avec le PRGTE. De même nos remerciements vont aux partenaires de terrain du projet qui ont consacré leur temps, ouvert leurs bureaux et leurs documents et montré leurs réalisations pour permettre aux consultants d'avoir une bonne connaissance de leurs actions et d'en saisir la portée. Les consultants voudraient aussi remercier la coordination du projet et les IREFs pour avoir facilité leur travail et pour avoir partagé avec eux leurs expériences et leurs acquis de même que leurs défis actuels et ceux à venir pour le PRGTE et les projets d'adaptation aux changements climatiques au Sénégal. Les consultants remercient aussi la DODP et les agences de l'Etat de même que les structures déconcentrées qui ont pris une part active dans cette évaluation. Enfin les consultants voudraient remercier le staff du PNUD (Bureau Sénégal et bureau régional), pour leur appui constant et leur franche collaboration.

Ibrahima Sall, consultant. Alexandre Diouf, consultant.

Avertissement: Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ou de la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS). Ils sont ceux des consultants externes et indépendants qui ont conduit cet exercice et assument l'entière responsabilité de tout manquement ou divergence qu'il pourrait avoir.

3. Table des matières

1.	Identification du projet	2
2.	Remerciements	3
3.	Table des matières	4
4.	Acronymes et abréviations	6
5.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
6.	Introduction	13
	a. Réunion de cadrage avec l'équipe du PRGTE et du PNUD	13
	b. Revue documentaire	
	c. Identification des personnes et institutions interviewées	
	d. Elaboration des outils de collecte	
	e. Elaboration du rapport de démarrage	
	f. Collecte des données dans les Niayes et la Casamance	
	g. Analyse des données et Rédaction et partage du rapport d'évaluation	
	h. Ethique	
	i. Limites de l'évaluation et solutions appliquées	
		10
7	Description du projet	16
٠.	a. Contexte	
	b. Problèmes que le projet cherche à réglerc. Description et stratégie du projet	
	d. Accords relatifs à la mise en œuvre du projet	
	e. Calendrier et grandes étapes du projet	
	f. Principales parties prenantes	19
0		21
8.		
	Conception/formulation du projet	21
	Pertinence des indicateurs	
	Analyse de la stratégie du projet	
	Intégration dans la conception du projet des enseignements tirés d'autres projets pertinen	
	(par exemple, de mêmes domaines d'intervention)	30
	Participation prévue des parties prenantes	
	Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*), et évaluation globale d	
	suivi et de l'évaluation (*)	
	Exécution technique	38
	Composante N°1 : Une plate-forme d'informations sur le changement climatique et les	
	aspects socio-environnementaux pour identifier les vulnérabilités induites par le	
	changement climatique et proposer des options d'adaptation efficaces dans les régions de	
	Niayes et de la Casamance	38
	Composante N°2 : Réduction des risques du changement climatique dans les terres et	
	écosystèmes cibles avec des mesures de restauration adaptatives	39
	Composante N°3 : Soutien aux mécanismes d'acquisition des connaissances et des	
	informations	
	Analyse des cinq principaux indicateurs suivis par le projet	41

Ex	xécution financière du projet	43
	Financement du projet	43
	Etat d'exécution budgétaire	44
	Cofinancement	45
Pe	erformance selon les critères majeurs d'évaluation	46
	Pertinence (*)	46
	Efficacité (*)	47
	Efficience(*)	51
	Effets/Impacts (*)	52
	Appréciation des effets par composantes	52
	Notation selon le critère « Effets/Impacts »	
	Genre	54
	Durabilité : financière (*), socio-économique (*), cadre institutionnel et gouvernance (
	environnementale (*) et probabilité globale (*)	
9. [Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements	56
9. 3.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions	 56 56
9. [Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions	 56 56 59
9. a. b.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions	 56 56 59
9. a. b. c.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions	 56 56 59 61
9. a. b. c.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions Leçons tirées Recommandations Annexes	56 59 61
9. a. b. c.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions Leçons tirées	56 56 61 66 66
9. a. b. c. 10- a.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions Leçons tirées Recommandations Annexes Réponses du PRGTE Termes de référence	56 56 61 66 66
9. a. b. c. 10- a. b.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions	56 56 61 66 66 74 74
a. b. c. 10- a. b. c.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions	56 56 61 66 66 74 74
a. b. c. d.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions	56 56 61 66 66 67 74 74
a. b. c. 10- a. b. c. d. e. f.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements Principales conclusions Leçons tirées Recommandations Annexes Réponses du PRGTE Termes de référence Itinéraire de la mission d'évaluation Liste des personnes interrogées Liste des documents examinés	56 56 61 66 67 74 74 76

4. Acronymes et abréviations

ACC Adaptation aux changements climatiques

ACMAD Centre africain des applications de la météorologie au développement

AGR Activités génératrices de revenus

AGRHYMET Centre régional d'agro-hydro-météorologie

AMAT Outil de suivi-évaluation des capacités d'adaptation

ANA Agence Nationale de l'Aquaculture

ANACIM Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie

ANCAR Agence nationale de conseil agricole et rural

ANSD Agence nationale de la statistique et de la démographie

CADL Centres d'Appui au Développement Local

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDH Centre pour le développement de l'horticulture

CILSS Comité inter-états permanent de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

CNULD Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

COMNACC Comité national sur les changements climatiques

COMRECC Comité régional sur les changements climatiques

COPIL Comité de Pilotage

CRS Comité Régional de Suivi

CSE Centre de Suivi Ecologique

CT Comité Technique

DAMCP Direction des Aires Marines Communautaires Protégées

DEFCCS Direction des eaux et forêts, chasses et de la conservation des sols

DGPRE Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

DISEC Dispositif de Suivi-Evaluation Contrôle

DODP Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques

DP Direction de la Planification

DPPD Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

DRDR Direction régionale du développement rural

FEM Fonds pour l'environnement mondial

FPMA Fonds pour les Pays les Moins Avancés

GPF Groupements de promotion féminine

GTP Groupe de travail multidisciplinaire
HACT Harmonisée sur les Transferts de Fonds

IREF Inspection régionale des eaux et forêts

LPSERN Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles

MEED Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEFP Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

MP Moyennement Probable

MPP Moyennement Peu Probable

MS Modérément Satisfaisant

NEPAD The New Partnership for Africa's Development

NEX (NIM) Modalité « Exécution Nationale »

ODD Objectif De Développement

OMD Objectif de Développement du Millénaire

ONG Organisation non-gouvernementale

PADEC Programme d'appui au développement économique de la Casamance

PADEN Programme d'aménagement et de développement économique des Niayes

PANA Plan d'action national pour l'adaptation

PERACOD Programme pour la promotion des énergies renouvelables, de l'électrification rurale et de l'approvisionnement durable en combustibles domestiques

PMA Pays les Moins Avancés

PNUD Programme des nations unies pour le développement

PP Peu Probable

PRGTE Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la

Casamance dans un contexte de changements climatiques

PTA Plan de Travail Annuel

SNEDES Stratégie Nationale de Développement Economique et Social

TI Très Insatisfaisant

TIC Technologie de l'Information et de la Communication

TS Très Satisfaisant

UNEG The United Nations Evaluation Group

URAC Union des Radios Associatives et Communautaires

5. Résumé

ID de projet du FEM :	00094237		à l'approbation (en millions USD)	à l'achèvement (en millions USD)
ID de projet du PNUD:	00087092	Financement du FEM:	4.100.000	
Pays:	Sénégal	Financement de l'agence d'exécution/agence de 500.000 réalisation :		
Région :	Afrique de l'Ouest	Gouvernement:	1.000.000	
Domaine focal:	Changement climatique	Autre:	12.500.000	
Objectifs FA, (OP/SP):		Cofinancement total:	12.500.000	
Agent d'exécution :	UNDP Sénégal	Coût total du projet :	18.100.000	
Autres partenaires	Ministère de l'Environnement et	Signature du DP (Date de dé	but du projet):	26 octobre 2015
participant au projet :	du Développement Durable	Date de clôt (opérationnelle) :	ure Proposé : 30 Juin 2020	Réel : 30 Septembre 2020

Le PRGTE, qui figure parmi les priorités du PANA de la République du Sénégal, a été conçu pour créer les conditions nécessaires à la mise en place des mesures adaptives pour faire face aux changements climatiques, articulées autour de la gestion des écosystèmes au niveau des Niayes et de la Casamance à travers trois effets :

- La mise en place des systèmes de gestion de l'information pour déterminer et assurer le suivi des effets du changement climatique sur les écosystèmes, pour des prévisions, une préparation et une prise de décision efficaces ;
- La réduction des risques liées aux changements climatiques par l'adoption des options d'adaptation axées sur la gestion de l'écosystème dans les deux zones ciblées (les Niayes et la Casamance), y compris l'adoption de pratiques résilientes en matière de gestion des terres et des écosystèmes dans un contexte marqué par les changements climatiques et
- Le renforcement des capacités individuelles, familiales et communautaires afin de mieux faire connaître les réponses à apporter aux changements climatiques et impulser un soutien considérable aux efforts d'adaptation.

A travers ces mesures adaptatives, ce projet permettrait aux communautés locales bénéficiaires d'adopter des pratiques et des systèmes susceptibles de les aider à faire face au changement et à la variabilité climatique.

Le tableau suivant donne la notation globale du projet après l'évaluation finale :

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation
Conception du suivi et	MI	Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	MS
de l'évaluation à			
l'entrée			
Mise en œuvre du plan	MI	Qualité de l'exécution : agence d'exécution	MS
de suivi et d'évaluation			
Qualité globale du	MI	Qualité globale de la mise en œuvre et de	MS
suivi et de l'évaluation		l'exécution	
3 Évaluation des	de l'agence	4 Durabilité	de l'agence
résultats	d'exécution/agence		d'exécution/agence
	de réalisation :		de réalisation :
Pertinence	S	Ressources financières :	MP

Efficacité	MS	Sociopolitique :	MP
Efficience	MS	Cadre institutionnel et gouvernance :	MP
Note globale de la	MS	Environnemental:	P
réalisation du projet			
		Probabilité globale de la durabilité :	MP

Le projet vise à contribuer à l'atteinte de la réduction de la pauvreté (ODD1), à l'amélioration de l'égalité des sexes (ODD3), à la conservation et à la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique (ODD14 et ODD15) et à la préservation du climat (ODD13). Le PRGTE s'inscrit dans les cadres de référence stratégique nationaux et internationaux. En effet, à travers ses objectifs, il est en phase avec l'agenda 2030 notamment en contribuant à l'atteinte des ODD1, 4, 13, 14 et 15 relatifs respectivement à l'éradication de la pauvreté, la contribution à l'égalité des sexes, à la préservation et la conservation de la biodiversité terrestre et aquatique et à la préservation du climat. Sur le plan national, il est en phase avec la vision long terme du développement du Sénégal déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) et surtout avec la vision sectorielle en matière d'environnement matérialisée dans le PSE vert et dans la lettre de politique sectorielle de l'environnement et des ressources naturelles (LPSERN). Il est conforme au Programme d'Adaptation Nationale du Sénégal (PANA). La pertinence du projet est jugée Satisfaisante car étant aligné avec les priorités nationales et internationales dans la lutte contre les changements climatiques.

Lors de la mise en œuvre, trois (03) cadres formels notamment les Comités régionaux de suivi (CRS), le Comité de pilotage (COPIL) et le Comité technique (CT) ont été mis en place pour le pilotage, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des activités planifiées. Les CRS n'ont finalement pas été régulièrement tenus et le suivi de la mise en œuvre a été handicapé par un manque de procédures et d'outils systématiques de Suivi Evaluation. Si à la fin du projet la majorité des partenaires ont atteint leurs cibles immédiates, la qualité de la mise en œuvre de même que la durabilité des actions atteintes restent discutables. La mise en œuvre s'est heurtée à plusieurs problèmes significatifs dus au retard récurrent de décaissement des budgets, à la faible animation au niveau local et à l'absence d'un dispositif d'assurance qualité pour les réalisations ; toutes choses qui font que le projet a été Modérément Satisfaisant du point de vue Efficacité et Modérément Satisfaisant pour l'Efficience.

En ce qui concerne la durabilité des résultats du PRGTE, il a été remarqué que le projet n'a pas discuté et mis en place un plan de sortie et que l'arrêt de ses activités a été tardivement communiquée aux partenaires. Au moment du passage de l'équipe d'évaluation, certains parmi les partenaires et les bénéficiaires déclaraient toujours attendre une notification du projet par rapport à la campagne agricole à venir. Aucune des réalisations qui nécessitaient un réinvestissement, n'avait un plan (suite d'activités et identification de ressources pour son budget) en place. Du point de vue Durabilité, le PRGTE est jugée Modérément Probable (MP).

Au terme de cette évaluation, les conclusions suivantes ont été tirées :

Le PRGTE a été mis en place pour contribuer à l'atteinte de la réduction de la pauvreté (ODD1), à l'amélioration de l'égalité des sexes (ODD3), à la conservation et à la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique (ODD14 et ODD15) et à la préservation du climat (ODD13). Il s'inscrit parfaitement dans les cadres de référence stratégique nationaux et internationaux. En effet, à travers ses objectifs, il est en phase avec l'agenda 2030 notamment en contribuant à l'atteinte des ODD1, 4, 13, 14 et 15 relatifs respectivement à l'éradication de la pauvreté, la contribution à l'égalité des sexes, à la préservation et la conservation de la biodiversité terrestre et aquatique et à la préservation du climat.

Sur le plan national, il est en phase avec la vision long terme du développement du Sénégal déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) et surtout avec la vision sectorielle en matière d'environnement matérialisée dans le PSE vert et dans la lettre de politique sectorielle de l'environnement et des ressources naturelles (LPSERN). Il est aussi conforme au Programme d'Adaptation Nationale du Sénégal (PANA). Sa

formulation s'est faite suite à une demande du gouvernement du Sénégal et son élaboration s'est faite à travers un appui du PNUD aux structures étatiques, particulièrement la Direction des Eaux et Forêts.

La pertinence du projet a été jugée satisfaisante vu son alignement avec les priorités nationales, le niveau de faisabilité et de souplesse acceptable et les thématiques abordées ainsi que la manière dont elles sont abordées dans le document de projet.

Le PRGTE a eu à atteindre la majorité de ses cibles, en un moment donné, avant la fin du projet. Avec l'apparition de la Covid 19 couplée à plusieurs retards décriés par les partenaires en ce qui concerne le déboursement du budget, beaucoup de ces activités ont connu des retards et plusieurs réalisations qui ont été faites, n'ont pas été entretenues. En outre, le suivi régulier sur le terrain a beaucoup manqué à ce que faisait le PRGTE. En définitive, une moyenne de 89% d'exécution a été calculée en calculant la moyenne des taux d'exécution par composante, au moment du passage de l'équipe d'évaluation finale. Cela fait que du point de vue Efficacité, le Projet est Modérément Satisfaisant (MS). En effet, s'il est vrai que plusieurs cibles ont été dépassées, il se pose le problème de l'accessibilité aux services produits par le projet et surtout de la continuité du service. Cet état de fait est lié d'une part à la stratégie du projet basée sur le partenariat et qui ne prévoyait pas des mesures de continuation et d'autre part à la faiblesse de la base de données mise en place (DISEC) et la quasi-inexistence d'un système de suivi-évaluation

La répartition du budget FEM entre les différentes rubriques révèle que, de manière générale, 95% des ressources financières ont été consacrés à la mise en œuvre des activités sur le terrain alors que 5% de ces ressources ont été consacrés au fonctionnement du projet. Par contre si l'on prend en compte le flux financier total du projet, il ressort que 83% des cinq millions six cent mille US\$ ont été consacrés à l'investissement contre 17% au fonctionnement. Cette répartition est conforme aux normes de planification des projets d'investissement publics au niveau national.

Lors de la mise en œuvre du PRGTE, le montant global dépensé s'élève à 3 795 911 US\$, soit 74% du montant total budgétisé et 96% du montant total reçu. Ce faible taux observé par rapport aux prévisions pourrait être expliqué par la non-intégration dans le suivi financier de l'UCP des paiements directs effectués par le PNUD. En atteste les différences observées en fin de projet qui avaient fait penser à l'UCP qu'il restait un reliquat et avait demandé à ses partenaires de faire une planification alors que ce n'était pas le cas. Au vu de cette performance (83% du budget consacré à l'investissement, malgré les retards et difficultés de décaissement), on conclut que le projet a un niveau d'efficience Modérément satisfaisant. Le niveau d'appréciation du taux d'efficience du projet ne rend pas compte des problèmes liés aux retards dans la mise en œuvre des ressources et dans la non maitrise par les partenaires des procédures de passation de marché qui ont été traduites par des retards dans l'exécution des marchés.

Plusieurs activités du PRGTE, menées à la base, ne seront probablement pas durables. Au moment de l'évaluation finale, il n'a pas été possible de retrouver les bénéficiaires des premiers kits d'irrigation par exemple. De même, la majorité des producteurs de semences n'avaient pas de plans clairs pour continuer leur activité, faute de pouvoir avoir accès aux semences de bases puisqu'ils n'étaient pas des producteurs certifiés de semences. Les groupements bénéficiaires des bassins piscicoles n'avaient pas les ressources et encore moins l'engouement nécessaire pour continuer l'activité. L'analyse des effets/impacts du projet a montré que le PRGTE avait un coefficient d'effets/impacts de 4/6 voulant dire qu'il était dans la catégorie des projets Moyennement satisfaisant (MS) pour ce critère.

Le PRGTE a fait beaucoup d'efforts pour favoriser l'inclusion des femmes dans ses activités. C'est une dimension de la composante Genre. En regardant de plus près les bénéficiaires, on peut remarquer la présence de beaucoup de femmes comme bénéficiaires directes des activités. Une analyse approfondie de **la stratégie genre** du projet conclut finalement que le coefficient Genre du projet est de 5/6 plaçant le projet dans la **catégorie satisfaisant** pour cette composante.

Les activités sur le terrain ne se sont pas faites sans problèmes. Plusieurs bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre avaient des griefs par rapport à des actions posées par le projet mais il n'existait aucun mécanisme indépendant et transparent de rapportage et de traitement des complaintes.

Au terme de cette évaluation, plusieurs leçons apprises peuvent être tirés des conclusions qui ont été faites :

- ✓ Importance d'un guide de procédures ou du manuel de gestion : Pour une même activité, les critères de sélection des bénéficiaires n'ont pas été systématisés. Cela a fait que selon la région, les attributs des bénéficiaires d'une même activité pouvaient être différents. Ne pas clarifier les critères de sélection des bénéficiaires, conduit toujours à une confusion lors de la mise en œuvre. ¹
- ✓ Importance du manuel de Suivi Evaluation : Il est important pour un projet de cette envergure de mettre en place un manuel opérationnel de Suivi évaluation auquel est adossé une base de données des réalisations, mise à jour.
- ✓ Impact de la multiplicité des agences de mise en œuvre : Il est important de faire un choix judicieux entre le nombre de prestataires à engager à travers les protocoles et contrats et la capacité de l'UCP à bien gérer ces protocoles/contrats.
- ✓ Importance du plan de sortie et de continuation : Le PRGTE n'a pas discuté et mis en place avec les parties prenantes de plans de continuation des activités au-delà de la durée de vie du programme. A l'heure actuelle, rien ne garantit que les activités du projet vont continuer après sa fermeture. Il est important pour les projets de ce genre de négocier un plan de sortie/continuation des activités au moins six mois avant la fin officielle du projet.
- ✓ De l'absence de motivation des bénéficiaires de certaines activités : Il est important pour les projets de développement de bien discuter avec les bénéficiaires des choix technologiques et de mobiliser leur participation financière directe dans le financement des technologies afin de s'assurer de leur mobilisation ultérieure pour bien réussir les activités. Le projet se met toujours à risque lorsque tout est entièrement subventionné sans une participation conséquente des bénéficiaires.
- ✓ Les délais de liquidation des demandes de paiement trop longs participent à ralentir la mise en œuvre des activités. Il est important de garder un tableau de suivi de ces demandes, de les enregistrer et de définir dès réception la date butoir de règlement pour éviter des tensions de trésorerie et améliorer la qualité de la mise en œuvre.
- ✓ Importance de la mise en place d'un mécanisme transparent pour la gestion des plaintes. Il est important d'écouter la voix de toutes les parties prenantes lors de la mise en œuvre des activités.

L'UCP avait partagé ceci avec les partenaires d'exécution (IREF & DRDR).

^{- &}lt;sup>1</sup>La coordination du PRGTE a tenu à préciser que les critères de sélection pour les Kits d'irrigation étaient : Les groupements de producteurs maraichers sont identifiés sur la base de critères techniques ;

⁻ Les surfaces utiles et adaptées sont déterminées et tiennent compte de :

[•] La disponibilité en terre agro maraichère

[•] L'existence d'un point d'eau de qualité et en quantité suffisante (forage, puits, etc.)

Les limites géographiques précises à prendre en coordonnées UTM;

[•] La taille de la parcelle à valoriser

L'expérience du producteur en horticulture

La capacité de contribuer au financement du kit d'irrigation.

Les producteurs bénéficiaires ont eu plusieurs cas de plaintes ou de besoin d'information qu'ils n'ont pas pu remonter adéquatement à cause du manque d'un mécanisme transparent à même de prendre leurs préoccupations en charge. Ces récriminations sont finalement sorties avec l'évaluation finale, ce qui a été un peu tard pour plusieurs parmi elles.

Au terme de cette évaluation, les Recommandations suivantes ont été faites aux parties prenantes pour augmenter les bénéfices du projet ou améliorer la performance de projets similaires dans le futur :

Recommandation	Destinataires	Importance	Priorité	Délai
Finaliser l'installation des systèmes de micro- irrigation et vérifier la fonctionnalité des stations météo pour l'Anacim.	PNUD	Haute	Haute	Urgente
Vérifier avant la cloture, la restitution effective à tous les bénéficiaires des kits de micro-irrigation, les contributions financières immobilisées au niveau des Inspections des Eaux et Forêts	PNUD	Haute	Haute	Urgente
Vérifier les plaintes des producteurs de Wassamassal concernant les sommes qui ont été confisquées de leur acompte sur le système d'irrigation et prendre les mesures de réparation adéquates.	PNUD	Haute	Haute	Urgente
Vérifier l'effectivité de l'installation du Site de la fratrie « Arona, Amadou et Abdoulaye Ka » à défaut repérer la destination de kit confisqué par le PRGTE et le ramener sur la parcelle du vrai bénéficiaire.	PNUD	Haute	Haute	Urgente
Procéder à une fermeture officielle des activités	PRGTE	Haute	Haute	Urgente
Mise en place d'un plan d'urgence pour finaliser les travaux en cours ou à défaut travailler avec les structures d'Etat pour un suivi immédiat après la durée du projet	PRGTE	Haute	Haute	Urgente
Lister toutes les demandes de paiements déjà soumis et à soumettre (pour les marchés déjà engagés) et procéder à leur étude urgente	PRGTE et PNUD	Haute	Haute	Urgente
Faire immédiatement le point avec CAURIE microfinance pour faire l'état des lieux du versement de 75 millions et rassembler autour de la table le PNUD, l'UGP pour définir et finaliser un plan d'utilisation des ressources	PRGTE, PNUD et Gouvernement du Sénégal	Haute	Haute	Urgente
Faire la signature des protocoles d'accord avec les institutions au niveau régional	PNUD et Direction des Eaux et Forêts	Haute	Moyenne	Prochaine planification d'un projet similaire
Intégrer dans les protocoles une clause de prise en charge des frais récurrents (frais opérationnels que les promoteurs supportent lorsqu'ils veulent reprendre un nouveau cycle de production).	UCP Services techniques déconcentrés	Haute	Haute	Prochaine planification d'un projet similaire
Orienter le financement de la collecte des informations vers les résultats plutôt que vers une économie des ressources	PNUD	Haute	Haute	Prochaine planification d'un projet similaire
Mettre en place un mécanisme transparent et juste de recueil et de gestion des plaintes des bénéficiaires	PNUD, FEM	Haute	Haute	Prochaine Planification d'un projet similaire

6. Introduction

L'objet de l'évaluation finale du PRGTE est de déterminer la réalisation des résultats du projet par rapport à ses trois objectifs, et de tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéfices du projet, et à aider à l'amélioration générale de la programmation du PNUD et des projets similaires du Gouvernement du Sénégal. L'évaluation ausculte les performances du projet par rapport aux attentes définies dans son cadre logique et le cadre de résultats du projet. L'évaluation est faite selon les critères de Pertinence, Efficience, Efficacité, Durabilité et Genre. Cette évaluation adopte une approche mixte. Les données primaires collectées sont principalement qualitatives, toutefois des données secondaires quantitatives ont été collectées à partir des rapports d'avancement, et des documents produits par le projet et par d'autres acteurs du changement climatique au Sénégal. Les données ont été triangulées avec les résultats de la recherche bibliographique et des entretiens pour validation. La méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation s'articule autour des huit points suivants :

- 1. Réunion de cadrage virtuelle avec l'équipe du PRGTE et du PNUD
- 2. Revue documentaire
- 3. Identification des parties à interviewer
- 4. Elaboration des outils de collecte
- 5. Elaboration rapport de démarrage
- 6. Collecte de données dans les Niayes et la Casamance
- 7. Rédaction et dépôt projet de rapport final
- 8. Atelier de restitution avec les parties prenantes, en ligne ou sur le terrain si la situation le permet.

a.Réunion de cadrage avec l'équipe du PRGTE et du PNUD

La réunion de cadrage s'est tenue en ligne. Elle a réuni l'équipe d'évaluation avec le Coordonnateur du PRGTE, le chargé de Suivi Evaluation et l'équipe du PNUD Sénégal. Le point focal pour l'évaluation a expliqué le contexte et l'objet de l'exercice de même que les exigences du PNUD en ce qui concerne les évaluations finales des projets du FEM. Le coordonnateur du projet a fait une présentation sur le projet : ses plans, objectifs et le déroulement de la mise en œuvre. Il a fait un état rapide des résultats du projet dans les différentes zones et avec les différents acteurs. Cette réunion de cadrage a permis de s'assurer d'une compréhension commune des termes de référence et a permis aux consultants de décliner leur compréhension de la mission et de discuter du timing. Cette réunion de cadrage s'est terminée avec l'identification des documents-clé que les consultants recevraient du projet au sortir de la réunion et marque le début officiel de l'évaluation.

b. Revue documentaire

La revue documentaire a porté sur l'ensemble des documents reçus du projet. Elle a concerné les documents de planification, les rapports annuels, les protocoles et d'autres documents parlant de changement climatique au Sénégal.

c. Identification des personnes et institutions interviewées

Les représentants de tous les groupes d'acteurs du projet ont participé à l'évaluation. Ces parties prenantes incluent le staff du projet, celui de PNUD Sénégal, les représentants des ministères de l'économie, de l'environnement, de l'agriculture à travers les IREF, les DRDR et l'ANCAR, de

l'ANA, les Inspections d'Académie, la DODP, les représentants des bénéficiaires (producteurs) et Caurie-Microfinance. De même l'Anacim a été consultée et a fourni des documents complémentaires par rapport à ses activités et à ses résultats. La DGPRE a été sollicitée pour participer mais n'a finalement pas pu le faire à cause du manque de temps de son représentant. Il faut tout de même signaler que le représentant de la DGPRE a participé à la réunion de validation du rapport de démarrage et à la réunion de présentation du premier rapport de l'évaluation. En outre, l'équipe d'évaluation a eu à interviewer plus d'acteurs (bénéficiaires et représentants des institutions partenaires) pour trianguler des informations obtenues lors des visites de terrain ou lors de la revue bibliographique.

d. Elaboration des outils de collecte

A la suite de la revue documentaire, les consultants ont élaboré des outils de collecte des données. Cette évaluation adopte une approche qualitative en ligne et par téléphone pour prendre en compte les contraintes induites par la prévalence de la Covid-19. En outre, des données quantitatives de sources secondaires ont été collectées. Les outils de collecte de données qui ont été mis en place, sont des guides d'entretien qui s'adressent aux différentes parties prenantes du projet. Ces guides d'entretien sont annexés au présent rapport. Les consultants ont aussi utilisé l'observation directe pour les réalisations de technologies qui ont été mises en place. Ces observations directes ont permis de mesurer l'adoption, la fonctionnalité et le niveau d'intérêt des bénéficiaires.

e.Elaboration du rapport de démarrage

Les consultants ont élaboré un rapport de démarrage qui synthétise l'ensemble des étapes précédentes et explicite la suite du processus. Le rapport de démarrage, après approbation par le PRGTE et le PNUD, a guidé le canevas à suivre pour l'évaluation.

f. Collecte des données dans les Niayes et la Casamance

Les consultants se sont déplacés par la suite sur le terrain dans les régions de Dakar, Thiès, Louga, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor. Ces déplacements ont permis de discuter avec les partenaires du projet et les bénéficiaires finaux. Le calendrier des déplacements est inclus dans les annexes de ce rapport. Dans le contexte de la Covid et pour ne pas exposer inutilement les participants aux risques de contamination, les consultants ont décidé de ne pas conduire de focus groups, lorsque cela était possible. Les entretiens directs ont été privilégiés. De même lorsque les focus groups devaient être organisés, les consultants ont recommandé le port du masque, la distanciation physique de même que l'utilisation du gel hydroalcoolique durant et après les entretiens, comme recommandé par les autorités.

La collecte des données s'est faite sur le terrain mais aussi par le téléphone après les visites de terrain pour des soucis de vérification (confirmation ou infirmation de certains renseignements ou perceptions).

g. Analyse des données et Rédaction et partage du rapport d'évaluation

L'équipe d'évaluation a, par la suite, triangulé les données :

- Triangulation des sources : l'équipe a comparé des informations provenant de différentes sources – par exemple, des perspectives de différents groupes de parties prenantes, documentation et l'observation.

- Triangulation des méthodes : l'équipe a comparé les informations recueillies par les différentes méthodes (entretiens, examen des documents, groupes de discussion, observation directe).
- Triangulation des évaluateurs : l'équipe a comparé les informations recueillies par ses différents membres.
- Triangulation géographique : l'équipe a comparé les informations recueillies auprès de différentes parties du pays pour garantir la différenciation entre les résultats qui peuvent être généralisés et des résultats qui se limitent à un contexte particulier.

Les résultats de la phase de terrain ont été triangulés et validés par des consultations avec les principales parties prenantes et les évaluateurs. Les évaluateurs ont régulièrement consulté les parties prenantes sur les données, en tenant dûment compte de la mesure dans laquelle les facteurs internes et externes ont influencé et expliqué les résultats.

Les consultants ont ensuite écrit un premier draft du rapport de l'évaluation qui a été partagé avec le PNUD, le PRGTE et les partenaires de mise en œuvre. Ce rapport a fait l'objet d'un exposé en ligne par les consultants. Les partenaires ont eu à fournir leurs impressions et suggestions concernant sa finalisation. Les partenaires ont aussi posé des questions de clarification et fait des suggestions. L'équipe d'évaluation a pris note et promis de prendre en compte tous les commentaires, de manière appropriée. Ce rapport final découle de ce second travail qui a été fait par l'équipe d'évaluation.

h. Ethique

L'approche de l'évaluation a respecté des normes éthiques strictes en toute conformité avec les principes éthiques du groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), notamment la protection des droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données.

Les évaluateurs ont assuré la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et des protocoles, visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information, ont été mis en place et suivis. Les connaissances et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation ne seront également utilisées uniquement que pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

Avec le contexte de la Covid-19, les évaluateurs ont mené leurs enquêtes dans la stricte observation des mesures de préventions édictées par les autorités.

i. Limites de l'évaluation et solutions appliquées

Les limites de l'évaluation sont à la fois naturelles et opérationnelles. Les limites naturelles ont trait à la méthodologie adoptée qui fait que, le contexte de l'évaluation, et la nature des outils adoptés impliquent une possible divergence des points de vue des personnes interviewées. Ces divergences peuvent parfois relever de la diversité des expériences des parties prenantes ou de la partialité que l'une ou l'autre partie pourrait avoir. Pour remédier à ce problème, les évaluateurs

ont fait plusieurs triangulations des résultats des entretiens afin d'en tirer des conclusions représentatives de la situation.

De même, l'équipe d'évaluation a rencontré des problèmes pour vérifier tous les chiffres rapportés par le PRGTE. En effet, le projet ne dispose pas d'un système de Suivi Evaluation et la base de données qui devait systématiser les résultats, n'a pas été alimentée et mise à jour.

Enfin l'équipe d'évaluation s'est heurtée au temps limité consacré à l'évaluation (20 jours au total dont 10 jours sur le terrain pour visiter les deux zones d'intervention du projet). Pour y remédier, l'équipe a décidé de conduire des consultations en ligne et sur le téléphone avec la majorité des parties prenantes qui avaient une bonne connexion.

Enfin, avec la prévalence de la Covid-19 durant cette évaluation, l'équipe n'a pas organisé de Focus groups pour éviter les risques associés à la contamination des participants à ces rassemblements. Pour compenser cela, les évaluateurs ont augmenté les observations directes faites sur le terrain de même que les entretiens individuels avec les bénéficiaires.

7. Description du projet

a. Contexte

La dégradation des terres est à la fois la cause et la conséquence des changements climatiques. Ces deux phénomènes interagissent, car l'intensification de la production accroît les émissions tandis que la dégradation des terres et des écosystèmes à travers la végétation amoindrit significativement la fixation du carbone (puits de carbone). Aujourd'hui, il est établi que l'augmentation de la teneur en carbone dans l'atmosphère alimente un cercle vicieux où la dégradation des terres entraine la perte de biodiversité et donc, les changements climatiques. Cependant, il est possible de transformer cette spirale destructrice en cercle vertueux en renforçant les éléments positifs de cette interaction par des mesures de gestion des émissions, d'une part, et des initiatives d'adaptation aux changements climatiques, d'autre part. L'adoption et la diffusion de pratiques de gestion durable des terres et des écosystèmes auraient des impacts positifs considérables en termes de stabilité climatique ainsi que pour les agriculteurs, les consommateurs et l'environnement.

Ce constat a été réalisé par la communauté internationale qui, à travers les Nations-Unies, s'est fixée comme objectif dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 15, de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2030.

En réponse à cette préoccupation, Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dont la vision est d'être le défenseur de l'environnement mondial, en appuyant des changements porteurs de transformations et en ayant un impact à grande échelle, a décidé de collaborer avec les États membres pour promouvoir et concrétiser cette ambition. C'est ainsi que le FEM apporte son appui aux projets destinés à la protection de l'environnement dans les pays membres et particulièrement ceux éligibles à l'initiative « Pays les moins avancés (PMA) » à travers le Fonds pour les pays les moins avancés.

Faisant partie des pays les moins avancés (PMA), le Sénégal a donc été éligible au Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) dont la gestion est assurée par le FEM. En effet, selon le Plan d'Action Nationale pour l'Adaptation (PANA) du Sénégal, le pays a connu des sécheresses récurrentes qui ont fini d'entraîner une altération considérable du régime hydrologique et de la couverture végétale. A cela s'ajoutent également des inondations périodiques. Particulièrement dans les zones des Niayes et de la Casamance, ces changements qui ont marqué la variabilité du climat, peuvent être résumés ainsi : diminution des précipitations (200-400 mm du nord au sud) ; haute variabilité pluviométrique interannuelle et intra-saisonnière ; augmentation moyenne des pauses de 3 mois ; et une hausse des températures.

La conjugaison entre les effets du changement climatique et les activités humaines menées dans les zones du projet, comme dans le reste du pays, engendre une dégradation importante des écosystèmes qui demeurent, par ailleurs, les seuls moyens de subsistance des personnes pauvres vivant dans les zones rurales et qui représentent la majorité de la population. De sérieuses menaces, dues aux effets du changement climatique, pèsent sur la production provenant des zones écogéographiques des Niayes et de la Casamance, notamment : la pénurie d'eau, la dégradation des terres, la salinisation, l'envasement des vallées lié à l'érosion des sols dans les régions montagneuses, et la dégradation des habitats les plus productifs et les plus sensibles tels que les mangroves et les zones côtières. En conclusion, il est à noter que la quasi-totalité des aspects sociaux, économiques et environnementaux dans les deux zones ciblées par le projet sont déjà profondément affectés par les répercussions négatives visibles du changement climatique. Il apparait également de manière claire que ces impacts vont s'aggraver à court terme.

Pour aider la République du Sénégal dans cette perspective, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont assisté le Gouvernement à la formulation du projet « Renforcement de la gestion des terres et des écosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changements climatiques (PRGTE) » qui s'inscrit dans le cadre de Plan d'Action Nationale pour l'Adaptation (PANA) du Sénégal.

D'une durée initiale de cinq ans (juin 2015- juin 2020), ce projet vise à développer un environnement favorable à des mesures d'adaptation basées sur la gestion de l'écosystème dans les zones éco-géographiques des Niayes et de la Casamance. Il est formulé sur la base de trois composantes et trois effets qui se concentrent sur la mise en place des solutions alternatives qui favoriserait l'adoption par les communautés locales de pratiques et systèmes susceptibles de les aider à faire face au changement et à la variabilité climatique. En effet, la conjugaison entre les effets du changement climatique et les activités humaines menées dans les zones du projet, comme dans le reste du pays, engendre une dégradation importante des écosystèmes, qui demeurent par ailleurs les seuls moyens de subsistance des personnes pauvres vivant dans les zones rurales et qui représentent la majorité de la population. De sérieuses menaces sur la production qui sont déjà visibles dans les zones éco-géographiques des Niayes et de la Casamance, pèsent sur les populations de ces régions. Ces dernières sont déjà affectées par les répercussions négatives visibles du changement climatique.

Le projet étant arrivé à sa fin et conformément à la politique d'évaluation du FEM et du PNUD, la présente évaluation a été initiée pour s'interroger sur les performances, les méthodes et les

dynamiques de cette initiative afin de livrer des éléments d'appréciation pertinents pour l'atteinte des objectifs assignés au projet et la capitalisation des acquis.

b. Problèmes que le projet cherche à régler

Dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales dans les deux zones de mise en œuvre, les actions du PRGTE visent à apporter une réponse d'adaptation aux impacts du changement climatique qui sont visibles dans ces localités, et dont les populations subissent déjà les conséquences au quotidien. En effet, la dégradation des bandes de végétation annihile ses fonctions de protection (fixation des dunes de sable, protection des fermes maraîchères, des maisons, etc.) et de production (bois de chauffage, bois de charpente, graines, etc.). D'un autre côté, la baisse des précipitations et la hausse des températures entrainent d'une part la salinisation et la dégradation des eaux souterraines, plus particulièrement dans les domaines couverts par les dunes de sable, générant ainsi un abaissement de la nappe d'eau, et conduisent d'autre part à l'épuisement précoce des eaux de surface causé par une forte évaporation. Il en est de même de la mangrove où sa destruction entraine la disparition de la zone tampon entre l'océan atlantique et l'intérieur du fleuve Casamance, provoquant ainsi une accélération de l'érosion du littoral, la remontée des eaux salines vers le continent et la baisse de la protection contre les effets du vent, des vagues et des courants maritimes. Cette salinisation croissante a des conséquences aussi bien sur la faune que sur la flore. Par exemple la salinisation croissante des champs de riz a poussé bon nombre de femmes à abandonner leurs champs. Une des conséquences majeures du fait que les rizières soient devenues inexploitables en raison de la salinité excessive, est le repli opéré par les populations sur le plateau dont le déboisement massif expose les terres à l'exploitation forestière incontrôlée et aux feux de brousse. Cette déforestation entraîne à son tour l'érosion des sols et de l'eau qui provoque l'ensablement des rizières, entraînant ainsi le recul des surfaces rizicultivables. A cause d'une plus grande érosion dans les zones de mise en œuvre et la faiblesse des rendements en cultures pluviales, les secteurs d'activités économiques les plus sensibles et les plus touchés par le changement climatique et nécessitant par conséquent des mesures d'adaptation, sont la riziculture, la forêt de la mangrove, et les hauts plateaux.

c. Description et stratégie du projet

Le PRGTE s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) (2013-2017) établit pour le Sénégal, le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est ancré dans la vision d'un Sénégal émergent en 2035, l'objectif général n°2 de la lettre de politique sectorielle de l'environnement et des ressources naturelles (LPSERN), le document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) (2013-2015) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), ainsi que la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). Il est conforme au Programme d'Adaptation Nationale du Sénégal (PANA), notamment ses quatre priorités que sont : la protection côtière, l'agroforesterie et les ressources en eau, la sensibilisation et l'éducation, et s'active dans les régions des Niayes et de la Casamance à la protection des dunes, la restauration de la mangrove et la gestion de l'eau (composante 2). En sus, le projet met à disposition des informations climatiques pertinentes pour aider les services techniques et les collectivités à assurer une meilleure planification et gestion des risques climatiques (composante 1); ainsi que les capacitations individuelles, familiales et

communautaires afin de mieux faire connaitre les réponses à apporter aux changements climatiques et impulser un soutien considérable aux efforts d'adaptation.

Ce projet est conforme aux critères du Fonds pour les PMA, notamment :

- S'aligner derrière l'approche participative initiée par un pays ;
- Soutenir l'approche axée sur la pratique ;
- Promouvoir l'égalité des sexes ;
- Mettre en œuvre suivant une approche complémentaire.

Ce projet a également été conçu suivant les exigences générales du FEM en matière d'élaboration et d'opérationnalisation, notamment :

- Promouvoir la durabilité :
- Mettre en œuvre du suivi évaluation ;
- Promouvoir la reproductibilité;
- Impliquer les acteurs.

Enfin, ce projet appuie les objectifs nationaux de développement et prévoit d'atteindre les Objectifs 1, 3 et 7 du Millénaire pour le Développement (OMD) notamment : réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et assurer un environnement durable, avec des modalités de gestion qui s'appuient sur les procédures NEX.

d. Accords relatifs à la mise en œuvre du projet

Etant un membre des pays les moins avancés (PMA), le Sénégal est donc éligible au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) dont la gestion est assurée par le FEM. Le Sénégal adhère à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) après avoir ratifié ladite convention en Décembre 1994. Le pays est également signataire du Protocole de Kyoto depuis 2001. Conformément aux exigences de la CCNUCC, le Sénégal a conçu sa première communication nationale en 1997 et a fini d'élaborer son Plan d'Action Nationale d'Adaptation (PANA) en Décembre 2006. Ces rapports sont établis avec le soutien du Comité national sur les changements climatiques (COMNACC) à travers une approche participative impliquant un large éventail de parties prenantes nationales venant de tous bords.

e. Calendrier et grandes étapes du projet

Les grandes étapes de ce projet sont les suivant :

- Date de démarrage : Juin 2015 ;
- Date du début effectif des activités : Février 2016 ;
- Date d'achèvement : Juin 2020, extension de trois mois jusqu'en septembre 2020.
- Date de réunion CLEP: 10 Aout 2015

f. Principales parties prenantes

Plusieurs parties prenantes ont contribué à la mise en œuvre du PRGTE ; les principales sont les suivantes :

- Une vingtaine d'institutions nationales impliquées dans le développement rural, la préservation de l'environnement et la production des informations sur le climat participent en tant que partenaires de mise en œuvre à l'exécution du PRGTE. Il s'agit notamment des cinq Inspections Régionales des Eaux et Forêts (IREF) de Louga, Thiès, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou, des cinq Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) dans la zone d'emprise du projet (Ziguinchor, Thiés, Louga, Kolda et Sédhiou), de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), du Centre de Suivi Ecologique (CSE), de l'Agence Nationale de l' Aquaculture (ANA), du Centre National de Recherche Forestière (CNRF/ISRA), du Centre de Développement Horticole (CDH/ISRA), et de l'ONG Enfance et Paix. Il en est de même de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP), la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE), ainsi que l'Union des Radios Associatives et Communautaires (URAC), la DEEC aussi a participé dans la mise en œuvre ainsi que CAURIE Microfinance, SOS Environnement à Kolda et Sédhiou.
- Les autorités régionales et locales de Louga, Thiès, Ziguinchor, Kolda, Sédhiou et les chefs des villages ciblés ;
- Les services déconcentrés du Ministère de l'Education comme les Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) et les Inspections d'Académie (IA) dans les cinq régions
- Les organisations communautaires de base (en particulier les associations de femmes et de jeunes) vivant dans les zones rurales ciblées.

8. Résultats de l'évaluation

Conception/formulation du projet

Analyse de la logique d'intervention. Le PRGTE est un projet qui a été planifié à la suite de consultations qui se sont tenues entre le PNUD, les représentants du MEDD, de la DEFCCS et des autres partenaires. Trois experts, recrutés par le PNUD, ont accompagné le processus de planification et les concertations qui ont débuté en 2014.

Les consultations, sur le contenu du projet, ont aussi inclus les représentants des autorités régionales et locales, de même que des acteurs du développement travaillant dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. Ce contenu est décliné dans le cadre logique du projet contenu dans le Prodoc. Ce cadre logique du projet définit un but et un objectif général qui sont en cohérence l'un par rapport à l'autre. En effet, l'objectif de « renforcement d'un environnement favorable à des mesures d'adaptation basées sur la gestion de l'écosystème dans les zones éco géographiques des Niayes et de la Casamance », va contribuer au but d'améliorer la résilience des systèmes de productions ainsi que des populations face aux effets des changements climatiques. Concrètement, cela se traduit, dans le cadre du projet, par l'amélioration voire le renforcement de la gestion des sols et des écosystèmes face aux aléas climatiques.

Ainsi, par exemple, la Composante N°1, qui consiste à réduire la faiblesse des capacités institutionnelles pour la production et la diffusion d'informations sur le climat, prépare le terrain pour la mise en œuvre conséquente de la composante N° 2, où il sera promu des actions visant la réduction des risques liés aux changements climatiques dans les terres et écosystèmes cibles à travers la mise en œuvre de mesures de restauration adaptatives. La composante N°3 qui appuie les mécanismes d'acquisition des connaissances et des informations, facilitera de manière subséquente l'appropriation et l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des composantes N°1 et 2. Les composantes sont déclinées en Extrants.

La composante N°1 qui avait pour objet de mettre en place un système de gestion de l'information climatique, hydrologique et météorologique pour anticiper efficacement des changements climatiques, comporte trois extrants à savoir :

- Extrant N°1: Le réseau d'observations climatiques, météorologiques et hydrologiques des zones cibles et les capacités sont renforcés afin de générer des données fiables nécessaires au suivi et aux analyses des phénomènes hydro-climatiques.
- Extrant N° 2: Un système d'information intégré produisant des informations climatiques et générant des produits nécessaires à l'identification des risques liés aux changements climatiques (ex. cartographies des risques, de la vulnérabilité, etc.) est mis en place pour aider à identifier des options d'adaptation efficaces et renforcer les capacités d'adaptation des acteurs.
- Extrant N° 3: Une plate-forme pour le partage d'informations est mise en place pour soutenir la gestion des risques climatiques et la planification à long terme de l'adaptation.

Ces trois extrants sont complémentaires et participent à l'atteinte du premier effet attendu. En effet, pour s'assurer de la disponibilité de manière continue de l'information climatique en vue d'une prise de décision sur les solutions adaptatives, il est logique de revisiter les systèmes d'informations climatiques existants dans la zone du projet afin de les renforcer et de les améliorer

en vue : d'une part, de développer des systèmes intégrés s'assurant que leurs offres en informations sont compatibles à la demande d'information liée à une prise de décision anticipative sur les solutions adaptatives à envisager et d'autre part, de mettre en place un système de partage de l'information accessible à tous les acteurs.

La composante $N^{\circ}2$ qui vise l'adoption de pratiques résilientes en matière de gestion des terres et des écosystèmes dans un contexte marqué par les changements climatiques, comporte trois extrants qui sont :

- Extrant N°1: Au moins 100 hectares de plantations de mangroves sont gérés de manière durable pour restaurer cet écosystème vital en tant que moyen de subsistance (ex. ostréiculture) et réduire l'impact de la houle et l'érosion côtière.
- Extrant N°2: Des forêts communautaires à usages multiples, résilientes au changement climatique, sont testées au niveau des jardins maraichers des Niayes pour protéger les cultures contre l'érosion éolienne et empêcher l'empiètement par des dunes de sable.
- Extrant N°3: Au moins 10 groupements communautaires, notamment des groupements de femmes seront soutenus en Casamance pour renforcer la résilience climatique, par des actions agro-pastorales et agro-forestières et des pratiques de gestion durable de l'eau dans les rizières.

Ces trois extrants sont aussi complémentaires entre eux et constituent des facteurs nécessaires et suffisants pour l'obtention de l'effet N°2. En effet, il est également logique de s'intéresser aux solutions adaptatives dans les différents écosystèmes de la zone d'intervention du projet. L'approche retenue consiste d'abord à procéder à la restauration des écosystèmes, ensuite à développer des techniques d'exploitation et de gestion durable et surtout soutenir les personnes à la base de la pyramide sociale par des actions-pilotes.

La composante N°3 qui vise le renforcement des capacités individuelles, familiales et communautaires afin de mieux faire connaître les réponses à apporter aux changements climatiques et d'impulser un soutien considérable aux efforts d'adaptation, comporte deux extrants à savoir :

- Extrant N°1: Les gouvernements locaux et les services techniques décentralisés ont les capacités nécessaires pour soutenir les communautés à mettre en œuvre des activités d'adaptation.
- Extrant N° 2: Les avantages émanant de la mise en œuvre des solutions d'adaptation sont suivis et partagés avec les responsables étatiques, les communautés cibles et les partenaires afin de leur faire part des opportunités de reproductibilité des résultats du projet.

Ces extrants sont bien articulés entre eux et en harmonie avec l'effet N°3 recherché. En effet, il semble logique de développer des modules de formation et de procéder à la formation de formateurs issus des services décentralisés et déconcentrés, de s'appuyer sur ces derniers pour démultiplier la formation auprès des groupements afin de toucher un maximum d'acteurs et de garantir une continuité de l'activité. De plus, en procédant au suivi de la mise en œuvre des différentes solutions, il est retenu de capitaliser les bonnes pratiques, de les diffuser en vue de leur mise à l'échelle.

Le cadre logique a défini une douzaine d'indicateurs dont un (1) d'impact, quatre (4) d'effets et huit (8) de résultats. L'analyse des indicateurs montre que l'indicateur qui avait été initialement retenu comme un indicateur d'impact est plutôt un indicateur d'effet qui gagnerait à être retenu comme indicateur d'effet N°3. Au regard du PRODOC, il ressort que le projet vise à contribuer à l'atteinte de la réduction de la pauvreté (ODD1), à l'amélioration de l'égalité des sexes (ODD3), à la conservation et à la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique (ODD14 et ODD15) et à la préservation du climat (ODD13). De ce point de vue, l'indicateur d'impact aurait dû être un indice permettant de capter toutes ces contributions.

Pour ce qui est des indicateurs d'effets, il a été constaté que seule la composante 1 en disposait. C'est pourquoi au regard du fait que la composante 2 avait comme objectif l'adoption de pratiques résilientes et adaptatives en vue de réduire les effets des changements climatiques, nous proposons comme indicateur d'effet N°2 « amélioration du niveau de revenu des producteurs dans la zone d'emprise du projet » car les CC impactent les activités socio-économiques et, au-delà, contribuent fortement à la réduction des revenus des producteurs. Pour ce qui est de la composante 3 nous proposons d'utiliser l'indicateur d'impact initialement prévu qui, de notre point de vue, est mieux indiqué au niveau de l'effet3.

Pertinence des indicateurs

S'agissant de l'appréciation de la qualité des indicateurs, faite à travers l'utilisation des critères SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel), on en dénombre 7 qui sont SMART. En revanche, 5 indicateurs ne sont pas SMART. Il s'agit des indicateurs ci-après :

- « Nombre de personnes touchées par les effets du changement climatique qui ont adopté les technologies et pratiques résilientes aux CC (ventilées par sexe) », « Nombre de personnes (dont 50% de femmes), ayant accès aux informations climatiques appropriées » et les indicateurs de résultats de la composante 3 dont la cible ne spécifie pas la distribution des bénéficiaires et les régions de mise en œuvre n'indiquant pas clairement la distribution des efforts du projet pour l'atteinte de ce résultat, ce qui laisse un flou dans l'appréciation de l'efficience.
- Il en est de même pour les indicateurs de résultats de la composante 2 qui ne spécifient pas les zones dans lesquelles auront lieu les réalisations et où seront recrutés les 30 groupes communautaires, ainsi que la distribution de ces résultats par région.

Par ailleurs, soulignons que la recommandation de l'évaluation à mi-parcours sur les indicateurs n'a été que partiellement prise en compte, et les missions qui ont suivi, n'ont pas réussi à changer la situation. En effet, l'UCP a révisé et clarifié l'indicateur relatif aux brise-vent /haies-vives autour des périmètres maraichers qui se mesure actuellement en termes de longueurs linéaires plantées en lieu et place de superficies plantées. Cependant, la suggestion relative au fait que certains indicateurs qui sont vagues sur les critères de spécificité et mesurabilité des différentes cibles, soient améliorés, n'a pas été prise en compte et demeure de notre point de vue valide. Pour terminer, il faudra noter qu'à titre indicatif, des suggestions ont été faites pour pallier les faiblesses notées dans la qualité de certains indicateurs

Le PRGTE s'inscrit dans les cadres de référence stratégique nationaux et internationaux. En effet, à travers ses objectifs, il est en phase avec l'agenda 2030 notamment en contribuant à l'atteinte des ODD1, 4, 13, 14 et 15 relatifs respectivement à l'éradication de la pauvreté, la contribution à l'égalité des sexes, à la préservation et la conservation de la biodiversité terrestre et aquatique et à la préservation du climat. Sur le plan national, il est en phase avec la vision long terme du développement du Sénégal déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) et surtout avec la vision sectorielle en matière d'environnement matérialisée dans le PSE vert et dans la lettre de politique sectorielle de l'environnement et des ressources naturelles (LPSERN). Il est conforme au Programme d'Adaptation Nationale du Sénégal (PANA), notamment dans ses quatre priorités que sont : la protection côtière, l'agroforesterie et des ressources en eau, la sensibilisation et l'éducation.

Par ailleurs, le projet traite des questions visant la contribution à l'atteinte de l'émergence en matière de développement socio-économique à travers la mise à disposition des informations climatiques pertinentes pour aider les producteurs à prendre les décisions adéquates afin d'améliorer et/ou de maintenir leur niveau de production et de productivité.

Pour matérialiser cet objectif, le projet a été formulé selon une approche participative et inclusive. Ce qui fait que la demande des populations, en matière d'amélioration de leur résilience face au changement climatique, a été prise en compte et reflétée fidèlement dans le Prodoc. C'est d'ailleurs la volonté de vouloir satisfaire toute la demande dans toutes les zones visitées lors de l'étude diagnostique, qui a amené les experts à disperser les activités du projet empêchant une concentration des solutions techniques dans une seule zone éco géographique afin de servir de vitrine.

De plus, le projet, lors de son comité local d'examen du projet (CLEP), avait retenu de ne pas avoir des antennes régionales et de s'appuyer sur l'expertise du service des Eaux et Forêts au niveau régional et surtout sur une stratégie de « faire-faire ». Cette démarche l'a amené à mobiliser près d'une vingtaine de partenaires pour la mise en œuvre de ses activités. A côté de ces partenaires de mise en œuvre, trois (03) cadres formels notamment les Comités régionaux de suivi (CRS), le Comité de pilotage (COPIL) et le Comité technique (CT) ont été mis en place pour le pilotage, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des activités planifiées.

Ainsi, cette démarche novatrice visait une meilleure implication et appropriation des activités par les acteurs afin d'en garantir la pérennisation. Si en théorie cette approche était bonne, dans la pratique elle est loin d'apporter la plus-value escomptée. En effet, en dehors des résultats appréciables du fonctionnement des instances de pilotage au niveau national (COPIL et CT), celui du niveau régional (CRS) a connu des résultats mitigés. En effet, en dehors de la région de Ziguinchor et de Louga où les réunions du comité de suivi régional se sont plus ou moins tenues, cette instance n'a presque pas fonctionné, empêchant ainsi les possibilités d'échanges et de complémentarité d'actions entre les différents partenaires de mise en œuvre.

Cette situation explique, en grande partie, la dispersion des efforts et la non mise en place d'une approche « grappe de convergence » permettant de concentrer l'ensemble des options technologiques dans une même zone éco géographique afin de servir de vitrine.

De ce qui précède, il ressort qu'avec la non-fonctionnalité de l'approche retenue par le projet, la démarche stratégique du PRGTE a eu des pertes de gains stratégiques en termes de :

- **Léthargie des CRS** qui auraient dû jouer un role prépondérant dans le suivi des activités, dans toutes les zones du projet ;
- Faible animation des activités sur le plan local, ce qui a poussé en zone sud à recourir aux services des VNU;
- Limitation de l'autonomie d'action en ce sens qu'en recourant aux protocoles, on limite la concurrence car on s'appuie uniquement sur le partenaire ;
- D'absence de dispositif d'assurance qualité car très souvent ce sont les CRS n'ont pas joué leurs rôles et le suivi que devait faire le PRGTE a été insuffisant, à cause d'une présence insuffisante sur le terrain.

Hypothèses et risques

Les risques les plus importants ont été définis et analysés dans le document de projet. Ainsi neuf (09) risques majeurs avaient été retenus dont six (06) qui nécessitaient la mise en place d'un plan d'atténuation et d'un suivi (les risques dont la colonne impact et probabilité est en jaune), deux risques qui, après analyse, ne méritaient pas une attention particulière car l'impact, comme la probabilité d'occurrence, était jugé faible (risque dont la colonne impact et probabilité est en vert) et un risque qui aurait dû être retenu comme activité dans la mise en œuvre du projet car ayant un impact fort et une probabilité d'occurrence moyenne (colonne impact et probabilité en rouge). Le risque, relatif à l'apparition de phénomènes climatiques extrêmes, n'a pas impacté le projet. Toutefois, l'apparition d'un phénomène, extrême sanitaire, a impacté les activités du projet. En effet, la pandémie de la COVID- 19, survenue en dernière année du cycle du projet, a participé au ralentissement de la mise en œuvre de certaines activités du projet en raison du confinement des populations et les mesures et gestes barrières imposées par le gouvernement du Sénégal.

Parmi les risques nécessitant un plan d'atténuation, trois sont d'ordre organisationnel et ont constitué des défis importants à relever durant toute la durée de vie du projet, malgré la mise en œuvre des solutions de mitigation préconisées à savoir le renforcement de capacité, l'adoption du principe de subsidiarité et la recherche du partenariat. En effet, les difficultés notées dans la mise en œuvre de la stratégie du projet notamment le fonctionnement des instances de pilotage n'ont pas permis de venir à bout de ces risques. Pour ce qui est des autres risques, ils sont d'ordre politique, financier et stratégique. En dehors du risque financier qui n'a pas pu être atténué durant la vie du projet malgré la mise en œuvre de plusieurs mesures parmi lesquelles un appel des fonds à travers une planification semestrielle en lieu et place d'une planification trimestrielle, les autres risques ont pu être gérés comme préconisés.

Pour ce qui est du risque politique : « Les réformes politiques et les changements du personnel à différents niveaux » qui, après analyse, auraient dû être gérés à l'intérieur du projet et non à l'extérieur, a constitué un boulet durant toute de la vie du projet car il y a eu beaucoup de changements de responsable au niveau des structures techniques régionales engendrant par moment un retard dans l'exécution des protocoles et dans la qualité des réalisations. A cela s'ajoute le fait que les lourdes procédures administratives ont impacté négativement l'efficience de la mise en œuvre des activités du projet, en atteste les procédures de marché (le marché sur le système d'irrigation 2019 /2020 était en cours lors de l'évaluation finale) et la lourdeur dans la mise à disposition des justificatifs comptables.

Les risques relatifs au genre, ne méritant pas une attention particulière au niveau local, ne se sont exprimés que très faiblement voire pas du tout au cours de la vie du projet. Toutefois, le projet a bâti sa démarche sur les us et coutumes permettant ainsi aux femmes de mener des activités dans les secteurs qui leur sont dédiées (maraichage, culture de riz dans les bas-fonds, transformation de Produits Forestiers Non Ligneux (PNFL), ostréiculture, etc.) minimisant ainsi le risque de conflit lié au genre.

Pour ce qui est des impacts environnementaux du projet, il était préconisé d'élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui n'a pas été fait. Cela nous semble difficilement acceptable d'autant que le projet à une visée environnementale et que ses activités soient étroitement liées à la réussite d'un tel plan de gestion environnementale et sociale. Au moment de l'évaluation finale, les activités initiées par le projet n'ont pas eu d'effet adverse notoire sur l'environnement. Toutefois, il faudra souligner que des risques environnementaux existent. En atteste la crainte à se faire si les étangs de marnages restent non fonctionnels.

Globalement, les risques identifiés ont fait l'objet de mesures d'atténuation trop peu précises, n'ayant pas permis de limiter les risques identifiés, particulièrement quant aux risques 1, 4 et 7 du tableau ci-dessous. Un plan d'action pour l'atténuation de ces risques aurait été pertinent, étant donné l'ampleur des risques identifiés sur ce projet. De plus, certains risques n'ont pas été adéquatement identifiés, entrainant d'autres impacts négatifs sur le projet qui n'ont pas pu être mitigés.

Tableau 2 : Tableau des risques et des réponses apportées

Description	Date indiquée	Type	Impact & Probabilit é (1-5)	Atténuation préconisée	Réponse apportée
Faible engagement et capacité des institutions gouvernementales/techniques à différents niveaux, notamment sur le plan local (communal) à mettre sur pied des pratiques et à intégrer	FIP	Organis ationnel et opératio nnel	I=3 P=3	Le projet renforcera les capacités des instances gouvernementales/technique s, et celles des communautés à différents niveaux pour une meilleure sensibilisation de l'opinion sur les questions	Réponse, préconisée faite, a permis un renforcement de capacité des acteurs par l'organisation de
l'adaptation au changement climatique dans les plans et politiques en vigueur				relatives aux changements climatiques, et la nécessité d'élaborer des plans et des pratiques d'adaptation.	sessions de formation

2	Les conflits sociaux et politiques (ex. la gestion des terres, l'inégalité entre les sexes, etc.). Ceux-ci incluent les questions liées à la sécurité en raison du conflit en cours dans certaines parties de la Casamance.	FIP	Social, politiqu e	I=3 P=3	Le projet associera pleinement les dirigeants élus des communes, et les différentes parties prenantes au niveau local. Ceci aidera à prévenir et gérer les différents types de conflit. Le conseil en charge des affaires au sein de la commune sera impliqué dans le processus décisionnel lié aux activités du projet, menées dans sa localité, notamment sur les questions telles que la gestion des terres, les inégalités basées sur le sexe et la participation des jeunes.	Réponse préconisée faite et il n y a pas été noté de conflits.
3	Les lourdes procédures administratives ralentissent la mise en œuvre du projet	Juin 2014	Organis ationnel et opératio nnel	I=3 P=3	Le projet adoptera une approche de partenariat formalisée et systématisée à travers la signature d'accords écrits qui définissent clairement les rôles et responsabilités avec une description des mesures à prendre par qui, quand, où, et avec quels moyens et approche. Partout où il sera possible et pertinent, le partenariat avec la plupart des institutions décentralisées sera favorisé.	Réponse a été adoptée mais n'a pas permis de résoudre le risque
4	Les capacités financières et techniques limitées des parties prenantes du projet, y compris les communautés locales et leurs institutions, et les services de vulgarisation	Juin 2014	Financie r, techniqu e et organisa tionnel	I=3 P=3	Le projet est conçu pour renforcer les capacités nécessaires des parties prenantes pour la réussite de sa mise en œuvre	Ligne de crédit revolving mis en place mais risque toujours présent à la fin du projet
5	La survenance de phénomènes climatiques extrêmes sans précédent et loin d'avoir été prévue.	FIP	Environ nementa l	I=4 P=2	Le projet développera les mesures d'atténuation et renforcera la communication sur les potentiels risques climatiques basée sur une meilleure qualité des informations climatiques	Mesures développées mais portée limitée
6	Les réformes politiques et les changements du personnel à différents niveaux.	Juin 2014	Politiqu e	I=4 P=3	Le projet est conçu sous une approche de gestion adaptative pour permettre la prise en compte des changements politiques majeurs susceptibles d'affecter négativement ses réalisations. En ce qui concerne le changement de personnel, le projet atténuera les potentielles répercussions en établissant des partenariats avec des institutions formelles et non des	

					individus. En outre, les	
					activités de renforcement des	
					capacités, telles que la	
					formation cibleront plusieurs	
					personnes pour qu'en cas de	
					changement de personnel, il y	
					ait toujours des personnes	
					pour garantir une implication continue dans les activités du	
					projet.	
7	Les villageois ne voient pas	Juin 2014	Stratégi	I=4	Le projet a été élaboré sous	La démarche
'	l'intérêt d'adopter de	Jun 2011	que	P=2	une approche participative	participative
	nouvelles pratiques ou encore		que		qui a suscité de larges	couplée avec une
	l'existence des pressions				consultations avec toutes les	approche à la
	sociales qui entravent				parties prenantes du projet à	demande a
	l'adoption de nouvelles				différents niveaux et à de	permis de
	pratiques				nombreuses occasions. Cette	mitiger ce risque
					approche a été choisie,	- *
					malgré le fait qu'elle soit	
					onéreuse et exigeante en	
					termes de temps, pour	
					obtenir un engagement total	
					et une adhésion optimale des	
					parties prenantes du projet.	
					De surcroît, le projet a, très	
					certainement, une approche similaire lors de sa mise en	
					œuvre de manière à placer	
					les bénéficiaires du projet au	
					cœur des activités, autant	
					que possible.	
8	Les risques d'une éventuelle	Juin 2014	Social	I = 2	L'intégration de la dimension	Aucune action
	exclusion des femmes dans			P=2	genre, l'engagement des	n'est nécessaire
	les activités du projet. Les				parties prenantes et les	pour ce risque.
	retombées sociales positives				approches participatives	Toutefois des
	devront être visibles avec la				adoptées durant la phase de	mesures ont été
	mise en œuvre d'activités				conception des activités	prises dans ce
	génératrices de revenus				visent à éviter les incidences	sens
	rentables.				préjudiciables sur l'égalité	
					des sexes	
9	Les impacts	Juin 2014	Environ	I=2	Durant la phase de	Aucune action
	environnementaux négatifs		nementa	P =2	lancement du projet, la	n'est nécessaire
	prévus dans le cadre du		1		DEFCCCS élaborera un	pour ce risque.
	projet découleront				cadre de gestion environnementale et sociale	C'est pourquoi le
	principalement des activités liées à la restauration de				(CGES) qui fournira des	CGES n'a pas été élaboré
	l'écosystème de la				orientations et des mesures	cie elabore
	mangrove, à l'établissement				accompagnées des rôles et	
	de brise-vent autour des				des responsabilités	
	jardins maraîchers				clairement définis, en plus	
	individuels, et aux activités				des mesures de renforcement	
	de reboisement.				des capacités pour une mise	
					en œuvre effective et un	
					suivi efficient du projet.	
ш		L			sar i ciricioni da projet.	

Source : Prodoc et analyse des consultants

En plus de ces risques préalablement identifiés, l'évaluation à mi-parcours a mis en exergue dix (10) nouveaux risques d'ordre financier, social, environnemental et institutionnel (voir tableau cidessous). Leur évaluation à la fin du projet montre que la probabilité d'occurrence et l'impact des risques identifiés sur la durabilité des actions peuvent être jugés fort pour 20% des risques (2/10); faible pour 60% des risques (6/10) et mitigée pour 20% des risques (2/10). Le tableau ci-dessous fait état de l'appréciation du niveau de mitigation des risques identifiés à la fin du projet.

Tableau3 : Risques identifiés lors de la mise en œuvre à mi-parcours du projet

Type de risques	Présentation du risqué ²	Probabilité de réalisation	Appréciation à la fin du projet
Financiers	Les AGR des communautés ne génèrent pas de ressources financières suffisantes pour entretenir les infrastructures et équipements mis à leur disposition.	Moyennement probable	A la fin du projet il est constaté une absence d'organisation pour mettre en place un fonds pour prendre en charge les frais d'entretien, de maintenance et/ou de réparation. Donc la probabilité pour que ce risque impacte négativement la durabilité des actions, est avérée
	La réticence des producteurs à s'approprier les nouvelles capacités adaptatives au détriment des pratiques millénaires.	Moyennement probable	A la fin du projet, il est ressorti que les acteurs étaient satisfaits des nouvelles pratiques et s'engagent à les adopter s'ils en ont un accès complet.
Sociaux	Les conflits entre agriculteurs et éleveurs : les producteurs dans les différents bassins de production sont confrontés aux ravages effectués par le cheptel de bœufs qui détruit les cultures agricoles.	Probable	A la fin du projet, il n'a pas été noté un conflit entre les différents acteurs. Vu que ce risque n'est toujours pas à écarter, il n'en demeure pas moins que sa probabilité de survenue et son impact sur la durabilité des actions peuvent être jugés faibles
	Déguerpissement des petits producteurs agricoles bénéficiaires du PRGTE qui occupent le domaine privé des concessionnaires dans la Zone des Niayes ³ .	Probable	Vu le dispositif de surveillance mis en place ainsi que les actions d'éveil de conscience par rapport à ce risque lors des choix des bénéficiaires, il est à noter qu'à la fin du projet la probabilité de survenue et son impact sur la durabilité des actions peuvent être jugés faibles
	Le repeuplement des mangroves restaurées et des forêts reboisées par des espèces nuisibles qui avaient disparu (oiseaux granivores, et autres animaux carnivores nuisibles (crocodiles)).	Probable	A la fin du projet, il a été observé que le risque d'apparition d'espèces nuisibles est toujours probable en atteste la destruction de cage flottante par des crocodiles. Cependant à travers la mise en place de mesures de mitigation et le renforcement de capacité des populations sur ces mesures (semis des mêmes semences et à la même période= réduction de l'impact des oiseaux granivores) la probabilité pour que ce risque impacte négativement la durabilité bien qu'étant probable peut être jugée faible.
	Augmentation de la salinité du sol à la suite de la remontée des eaux de la mer vers le fleuve ou son infiltration dans le sol	Moyennement probable	A la fin du projet, ce risque est toujours d'actualité mais la probabilité pour qu'il impacte négativement la durabilité des activités peut être jugée faible en raison du choix des sites et surtout de la stratégie innovante du projet

 $^{^2\}mathrm{Ces}$ risques, dans cette colonne, ont été identifiés dans l'évaluation à mi-parcours

³Plusieurs des producteurs sont sur des plans d'exploitation des concessionnaires (Industries Chimiques du Sénégal, etc.). On ne devrait pas financer dans ces zones du lourd, parce que ces installations sont appelées à être déguerpies.

	La réduction de l'eau au niveau de la nappe phréatique.	Moyennement probable	A la fin du projet, ce risque est toujours d'actualité mais la probabilité pour qu'il impacte négativement la durabilité des activités peut être jugée faible en raison des actions menées par le projet allant dans les sens de l'économie de l'eau de production, de la réduction de l'évapotranspiration des plantes et du remplissage de la nappe.
sla	La fourniture de mauvaise semence de base aux multiplicateurs de semences	Moyennement probable	A la fin du projet, ce risque est toujours d'actualité mais la probabilité pour qu'il impacte négativement la durabilité des activités peut être jugée faible en raison du fait que la qualité des semences de base mises à la disposition des producteurs sont produites sous le contrôle de la recherche et certifiées par la DISEM
Intitutionnels	La non-certification des semences produites dans le cadre des activités du PRGTE.	Probable	A la fin du projet, ce risque est toujours d'actualité mais la probabilité pour qu'il impacte négativement la durabilité des activités peut être jugée faible tant que les DRDR appuieront cette activité mais forte dans le cas contraire.
	La grande mobilité du personnel de la DEFCCS pour cause d'affectation.	Probable	Ce risque qui était déjà retenu dans les risques relevés lors du PIF s'est avéré être un boulet tout au long du projet et impactera négativement la durabilité des activités du projet tant qu'il ne sera pas mis en place un mécanisme de « mémoire institutionnelle »

Source : évaluation à mi-parcours et analyse des consultants

Intégration dans la conception du projet des enseignements tirés d'autres projets pertinents (par exemple, de mêmes domaines d'intervention)

Divers intervenants se sont efforcés de promouvoir des approches qui concilient, dans des proportions variables, la participation populaire, la prise en compte de l'environnement et le développement socioéconomique. Parfois dans une perspective de durabilité, ces interventions, à partir d'entrées différentes, tentent de mettre en œuvre des approches qui revalorisent l'échelon local et qui visent à mobiliser les acteurs autour d'une mise en valeur durable des ressources naturelles et humaines. Il convient de les analyser.

L'exploitation de la revue documentaire a montré que le PRGTE s'est appuyé sur l'existant pour mener ses activités. En effet, venant à la suite du PROGERT, le projet a tiré profit des bonnes pratiques en matière de GDT et de financement bonifié des AGR à travers un partenariat avec une Institution de micro finance. Le projet s'est inspiré du projet « High End Climate Impact and eXtreme » pour assurer une meilleure prise en charge de la communication et de la diffusion des outils de prévisions météorologiques et climatiques par les médias au niveau local (capacitation des agents des radios communautaires). Il s'est également inspiré du Programme d'Aménagement et de Développement Économique des Niayes, (PADEN) pour la prise en charge de la promotion des chaines de valeur horticoles et de l'utilisation rationnelle de l'eau de production. Il en est de même pour les expériences du Programme d'Appui au Développement Economique de la Casamance (PADEC) en matière de soutien des petits producteurs qui s'activent dans les chaines de valeur des produits forestiers non ligneux. Pour terminer, le PRGTE s'est appuyé d'une part sur l'existant en matière de mise à disposition d'informations sur le climat par divers projets sous la tutelle de l'ANACIM et d'autre part sur le soutien au développement de technologies d'adaptation pour renforcer la résilience des systèmes de productions Agricoles mise en place par l'ANA et les autres partenaires techniques comme les Eaux et Forêts, la recherche et les départements techniques en charge de l'Agriculture, de l'élevage et de la gestion des ressources marines et côtières.

Participation prévue des parties prenantes

Le projet a développé un large réseau de partenariat. Ainsi, plusieurs parties prenantes ont contribué à la mise en œuvre du PRGTE et les principales sont les suivantes :

- Une vingtaine d'institutions nationales impliquées dans le suivi de l'environnement et la production des informations sur le climat participent en tant que partenaires de mise en œuvre à l'exécution du PRGTE. Il s'agit notamment des cinq Inspections Régionales des Eaux et Forêts (IREF) de Louga, Thiès, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou, de cinq Directions Régionales du Développement Rural (DRDR), de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), du Centre de Suivi Ecologique (CSE), de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA), du Centre National de Recherche Forestière (CNRF/ISRA), du Centre de Développement Horticole (CDH/ISRA), de la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et de l'ONG Enfance et Paix. Il en est de même de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP), ainsi que l'Union des Radios Associatives et Communautaires (URAC) ;
- Les autorités régionales et locales, les équipes techniques de Louga, Thiès, Ziguinchor, Kolda, Sédhiou et les chefs des villages ciblés ;
- Les organisations à base communautaires (les associations de femmes et de jeunes) vivant dans les zones rurales ciblées, y compris la participation de groupes potentiellement vulnérables tels que les femmes.

A côté de ces structures techniques et organisations, il convient aussi de noter la participation d'organisations créées dans le cadre du projet en charge de l'animation, du contrôle et du suivi des actions au niveau local. Il s'agit du CRS et des GTP.

Une évaluation du fonctionnement des organisations communautaires et des instances de pilotage, d'animation et de suivi (CRS et GTP) mises en place au niveau local fait comprendre l'importance potentielle de ces structures au sein de l'architecture organisationnelle du projet. Cependant, ces structures n'ont pas pu pleinement jouer leur rôle. En effet, en dehors de quelques réunions, le CRS a été inactif réduisant par la même occasion les possibilités d'échanges et de complémentarité d'actions entre les différents partenaires de mise en œuvre. Il en est de même pour les GTP qui n'ont pas été à la hauteur des attentes attendues dans leur mise en place. Les organisations communautaires n'ont fonctionné qu'en présence des ressources et de l'animation technique, réduisant drastiquement leur degré d'appropriation des activités. En atteste les pertes énormes de poissons dans les bassins aquacoles, mis en place par l'ANA dans la zone Sud et qui sont liées au vol, à l'action des oiseaux-pécheurs (comme les pélicans) qui aurait dû être évitée par un renforcement de la surveillance et de petits travaux d'aménagement (couverture partielle des bassins avec des filets).

Pour ce qui est de la mise en œuvre des protocoles, il faut relever que dans leur grande majorité, ils ont été exécutés conformément aux cibles retenues. Généralement, les cibles ont été largement dépassées. Toutefois, notons que la gestion des protocoles a plus été orientée sur les actions à réaliser plutôt que sur les résultats à obtenir et effets à produire. En effet :

Les protocoles signés avec les Inspections d'Académie dans la zone d'emprise du projet avaient pour objet le renforcement des capacités des enseignants, la réalisation de bois d'école et l'intégration de l'éducation environnementale dans le Curriculum de l'Enseignement de base. A cet effet, il était prévu des sessions de formations, la réalisation d'une trentaine de bois d'écoles et l'élaboration d'un guide pour l'intégration des activités environnementales dans l'enseignement. Toutes ces actions ont été réalisées, mais en dehors du renforcement des capacités, jugé de qualité, les deux autres actions ont été passablement appréciées. En effet, la qualité du guide a été jugée faible et le travail pour son amélioration n'a pas été finalisé faute de ressources. Pour ce qui est des bois d'école, il faut noter que sur l'échantillon visité, seul 10% pouvait être considéré comme bien réalisé. La raison évoquée est la pandémie du COVID 19 qui a fait que l'entretien et le suivi des plants n'ont pu être faits rigoureusement. Des équipements et matériels pour la propreté ont été donnés mais force est de constater qu'ils n'ont pas beaucoup servi pour les mêmes raisons sanitaires. Donc sur le plan de l'atteinte des cibles, le protocole peut être positivement apprécié mais sous l'angle de la GAR le résultat de la mise en œuvre du protocole est mitigé.

Le protocole avec L'ANA avait pour objet de mettre en place des itinéraires de production afin de rendre disponibles les produits halieutiques dans un contexte de baisse des captures liée, entre autres, aux effets du changement climatique. Pour ce faire, il était retenu de mettre en place des étangs de marnage (au niveau de cinq sites) et une dizaine de cages flottantes, de renforcer les capacités des bénéficiaires, de suivre la production et de faire en sorte que les intrants et équipements soient accessibles (alevins, aliments, groupe motopompes, pirogues). A la fin du projet, les actions retenues ont été mises en œuvre mais les résultats restent en deçà des attentes. En effet, les quantités récoltées représentaient un peu moins de la moitié de celles qui étaient escomptées en raison des vols et surtout d'une mauvaise gestion des filets anti aviaires. A cela, s'ajoute la forte subvention de cette activité qui, au lieu d'être une activité économique, se retrouve être une activité de cueillette où l'ANA, à travers le financement du projet, initie les activités et les bénéficiaires ne font que récolter, vendre, se partager les recettes et attendre un second cycle avec une subvention totale. De ce point de vue, bien que l'activité soit utile mais il se pose le problème de sa pertinence et de sa durabilité.

Le protocole avec Caurie MF avait pour objectif de rendre accessible les ressources financières pour la mise en place d'AGR. Ainsi, il était retenu, à travers un protocole qui a été signé entre le PRGTE et Caurie-microfinance, de mettre en place une ligne de crédit à taux bonifié à hauteur de 275 millions de FCFA. A cela s'ajoute, l'appui de l'élaboration de projets bancables et une instruction des dossiers par une institution de financement ainsi que le suivi des prêts. A la fin du projet, il faut noter qu'une ligne de financement de 75 millions a été mise en place avec un taux d'intérêt bonifié de 8%. Cette ligne a permis le financement de plusieurs groupements de femmes et est à son second cycle de financement. Il a été observé un taux de remboursement de près de 90%. Ces résultats enchanteurs ont laissé un goût d'inachevé car la ligne de crédit n'a été alimentée qu'à hauteur de 27% des prévisions en raison de conclusions défavorables d'un Audit qui n'a pas tenu compte des avis contradictoires de Caurie-MF. Il faut noter que la mise en place de cette ligne spécialisée a permis à l'institution financière d'élargir sa clientèle et d'améliorer qualitativement son portefeuille mais sans pouvoir répondre selon les mêmes critères à l'explosion de la demande de crédit en raison de la faiblesse du volume de la ligne. L'Institution financière a tenté d'expliquer aux demandeurs de crédit qu'en dehors de la ligne de crédit ils pouvaient bénéficier de crédit mais avec des conditions non bonifiées. Ce qui était incompréhensible pour les bénéficiaires car pensant que Caurie-MF appliquait le principe de « deux poids deux mesures ". Ainsi, il ressort de la mise en œuvre de ce protocole des résultats appréciables mais l'objectif visé n'a pas été atteint.

S'agissant des protocoles avec les IREFs, l'objectif était de promouvoir l'adoption de pratiques résilientes en matière de gestion des terres et des écosystèmes dans un contexte marqué par les changements climatiques. Pour se faire, il était retenu de procéder à la restauration de certains écosystèmes, au renforcement des capacités productives des espaces sylvicoles et Agricoles, au renforcement des capacités en CES/DRS, à l'animation du CRS et au renforcement de capacités en termes de solutions adaptatives. A la fin du projet, il faut noter que les cibles ont été largement atteintes en termes de restauration et de conservation de la biodiversité terrestre et aquatique. A cela s'ajoute à Ziguinchor, un appui sur la promotion de la transformation des produits forestiers non ligneux et des appuis, à Louga et à Thiès, par la mise à disposition, à des producteurs, de kits de micro-irrigation, élargie à la zone Sud comme recommandé par l'évaluation à mi-parcours.

Toutefois, soulignons le caractère test de l'introduction de la technique de maitrise de l'eau dans la zone d'emprise du projet. En atteste le fait que la zone de Ziguinchor ait reçu 5 kits d'irrigation au profit de 367 femmes. Il faut, en outre, noter que la stratégie déroulée pour sélectionner les bénéficiaires des kits d'irrigation et leur faire mobiliser leur participation financière a apporté plusieurs problèmes et confusions au niveau des bénéficiaires. La majorité des producteurs qui ont bénéficié des kits d'irrigation, semblent être déjà bien établis avec des investissements substantiels au niveau de leur exploitation, ce qui en fait des producteurs non-vulnérables.

Dans la zone de Thiès et de Louga, l'identification des bénéficiaires des systèmes de goutte-àgoutte et la gestion de l'activité a été chaotique à cause d'une communication insuffisante du PRGTE en direction des bénéficiaires :

- 1- A Thiès comme à Louga, la liste des bénéficiaires choisis pour recevoir les kits d'irrigation a été réduite de moitié à cause d'un manque de budget que le PRGTE a tardivement remarqué. Des discussions qui ont été tenues avec les producteurs et les Eaux et Forêts, il est apparu que la sélection des producteurs devant finalement recevoir ces kits s'est faite sur une la base de critères n'ayant pas été discutés, ni validés par les instances du projet et ni expliqués aux bénéficiaires. De même, la majorité de ceux qui ont été retirés de ces listes, n'a pas été notifiée et continue de demander ce qui est advenu de leurs kits d'irrigation. Dans les deux zones, 50% des bénéficiaires initiaux ont été retirés des listes finales.
- 2- Des contributions financières ont été demandées aux bénéficiaires de kits, sans en faire état dans les rapports de progrès du projet : Il est établi maintenant que le projet a voulu faire payer au premier groupe une participation financière, à hauteur de 25%. Certains ont payé mais la majorité ne l'a pas fait. Le second groupe de bénéficiaires, dans la zone de Tivaouane et de Louga, s'est vu imposer une obligation de mobiliser une participation financière de 25% qui était à verser au niveau des IREFs, en plusieurs tranches. Tous les bénéficiaires avaient fait des versements lors du passage des évaluateurs. Cet argent était déposé directement au niveau des bureaux des Eaux et Forêts de Tivaouane et de Louga. Sa destination n'a pas été discutée avec les instances de pilotage et de contrôle du projet. Les producteurs ont fait état de ces versements lors du passage des évaluateurs. Une vérification supplémentaire a permis de savoir que la pratique touchait presque tous les bénéficiaires de la seconde vague à Louga et des deux vagues à Tivaouane.
- 3- Après le passage des évaluateurs, le PRGTE s'est empressé de remettre l'argent collecté aux producteurs. Il s'agissait de sommes allant de 350 à 500 milles F. Une vérification, à distance, a permis de noter que dans la zone de Thiès l'ensemble des bénéficiaires qui avaient donné de l'argent, a été remboursé entièrement. A Louga, le processus s'est montré plus problématique du fait que des producteurs disent clairement qu'il leur a été demandé de reverser 125000 F aux Eaux et Forêts après la restitution de leur argent. Le PRGTE a partagé des documents signés pour matérialiser ce remboursement ; des producteurs ont aussi fourni des documents qui leur ont été donnés par les Eaux et Forêts mais avec des sommes différentes. Lorsque le reçu détenu par les Eaux et Forêts leur a été opposé, ils ont signalé que : 1- Ils ne savent ni lire, ni écrire et que 2- Eux aussi avaient reçu des reçus des Eaux et Forêts, document qu'ils ont partagé et qui contient des montants différents de ceux qu'ils ont versés et de ceux qu'ils ont reçus. Une vérification additionnelle faite par les évaluateurs a permis de déterminer que finalement les producteurs ont reçu l'intégralité des sommes initialement versées.

- 4- A Leona, dans le village de Wassoumassal, Le bénéficiaire N°5 qui est le groupe formé par « Arona ka, Amadou Ka et Abdoulaye Ka » a été désigné comme bénéficiaire final du Kit pour une superficie de 16.179 m². Le PRGTE a indiqué aux évaluateurs avoir installé ce site et leurs noms sont contenus dans la liste des bénéficiaires dont les kits ont été achetés et réceptionnés. Ce kit a été confisqué par le PRGTE à peine quelques heures après sa livraison par l'entreprise qui ne l'a jamais installé. A ce jour le kit a disparu du circuit mais le projet continue de mettre dans ses documents officiels que le kit a été installé dans la parcelle du vrai bénéficiaire. Le PRGTE a indiqué avoir installé le kit dans le village de Keur Malick Fall au profit du GPF du village, qui n'est pas inclus dans la liste des bénéficiaires potentiels de ces immobilisations.
- 5- Plusieurs producteurs rencontrés sur le terrain ou consultés par la suite à distance, indiquent des griefs divers par rapport aux kits qui n'ont pas été installés entièrement ou qu'ils leur manquent des pièces pour que leurs Kits soient complets.

En fait les bénéficiaires de leur côté n'ont pas posé leurs complaintes auprès des instances de pilotage ou des autorités locales. Ce qui peut être lié au non-fonctionnement des CRS et à la limite des rôles du COPIL.

S'agissant du reboisement, il nous a été très difficile d'apprécier le taux de réalisation des plantations estimé par les IREF à près de 90% en moyenne ; dans les parcelles de plantations de palmiers visités nous avons un taux de survie de 85% et dans les plantations de Haies vives et brises vent nous avons des plants de plusieurs générations, plantés par différents projets. En atteste le fait que souvent ce sont des actions de regarnis qui sont faites dans des parcelles plantées (haies vives, plantations de palmiers, etc.) et le tout (plantation et regarnis) est mis dans le compte du PRGTE. Ce qui fait qu'il a été très difficile d'apprécier l'effet réel des réalisations du PRGTE ben que les IREF ont soutenu que les plantations sont réalisées pour le compte du projet. Dans ce domaine, notons qu'il s'est posé un problème d'assurance qualité car généralement les acteurs étaient juges et parties ; il y avait également un problème d'animation du CRS. Ainsi malgré ces manquements, la mise en œuvre de ces protocoles avec les IREF est jugée moyennement satisfaisante ;

Le protocole avec les DRDRs avait pour objet de mettre à la disposition des producteurs des semences de base de qualité, adaptées aux conditions édapho-climatiques. Ainsi, il était prévu d'identifier des producteurs de semences, de mettre à leur disposition des semences de base ; de les suivre, de s'assurer de la plus-value des semences introduites et d'appuyer ces producteurs à être agréés. A la fin du projet, il faut noter qu'effectivement des semences de qualité ont été produites (arachide, mais, niébé, riz) et ont été distribuées à des producteurs qui en ont apprécié la qualité. Toutefois, en dehors de Sédhiou et Ziguinchor où certains producteurs ont été agréés, dans le reste des régions, le processus d'agrément est à l'arrêt et plombe la possibilité des producteurs de pouvoir disposer de semences de base. Si le processus n'est pas finalisé à temps, les producteurs retourneront aux semences commercialisées sur le marché local, ne respectant pas les normes de qualité technique de sélection. Ainsi, nous pensons que les résultats de la mise en œuvre de ce protocole sont moyennent satisfaisants et posent un problème de durabilité.

Le protocole avec ANCAR-BMC avait pour objet d'appuyer et de suivre la mise en œuvre des actions adaptatives et surtout d'appuyer la mise en place du SRI. A la fin du projet toutes actions retenues dans le cadre de ce protocole ont été mises en œuvre de façon satisfaisante, selon les déclarations faites par les responsables de l'ANCAR. Au moment de la phase de terrain, l'équipe d'évaluateurs n'a pas pu visiter les zones de mise en œuvre du SRI à cause de leur inaccessibilité.

Les protocoles avec les acteurs Non gouvernementaux (SOS environnement et Enfance et Paix) avaient pour objet de sélectionner les bénéficiaires, de mettre en œuvre des actions de reboisement et de renforcer les capacités des acteurs. A la fin du projet, il faut noter que les actions retenues dans le cadre de ces protocoles ont été toutes mises en œuvre et les cibles largement dépassées. Cependant, il se pose un problème de plus-value dans la signature de ces protocoles. En effet à l'exception de l'ONG enfants et paix qui devait regarnir des mangroves au même titre que la DAMP, l'ONG SOS Environnement a fait exactement les mêmes activités que l'IREF de Kolda. Pour mener à bien ses activités, l'ONG SOS Environnement s'est appuyée sur l'IREF en utilisant ses moyens ainsi que ses techniciens. Ainsi, bien que les cibles aient été atteintes mais, il se pose un problème d'utilité quant à la signature de ces protocoles;

Le protocole avec ANACIM avait pour objectif de s'assurer de la disponibilité continue de l'information climatique en vue d'une prise de décision sur les solutions adaptatives. Pour ce faire, il a été retenu de revisiter les systèmes d'informations climatiques existants dans la zone du projet afin de les renforcer et de les améliorer et mettre en place un système de partage de l'information accessible à tous les acteurs. A la fin du projet, il faut reconnaitre que les équipements nécessaires pour disposer des informations climatiques ont été acquis. Une organisation pour la collecte, l'analyse et la mise à disposition de ces informations ainsi qu'un dispositif de partage de l'information utilisant les TIC (sms et message vocal sur la prévision du temps et du climat), ont également été mis en place grâce à un start-up (Jokolanté) et orange. A cela s'ajoute beaucoup de sessions de formations sur les changements climatiques et les mesures d'adaptation à l'endroit des techniciens, élus locaux et Organisations communautaires de base. Il a été mis en place 8 GTPs locaux, fonctionnels, produisant des bulletins de sensibilisation sur le climat qui sont souvent relayés à travers les radios communautaires dans la zone d'emprise du projet. De ce point de vue, les résultats de la mise en œuvre de ce protocole sont jugés satisfaisants ;

Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*), et évaluation globale du suivi et de l'évaluation (*)

Le plan de suivi-évaluation préconisé au départ pour le projet comprend : le rapport de lancement, les revues de la mise en œuvre du projet, les rapports trimestriels et annuels de mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale. Le projet a opté de ne pas mettre en place un manuel opérationnel de Suivi Evaluation ; à la place, une base de données nommée « Dispositif de Suivi-Evaluation Contrôle (DISEC) », a été élaborée avec l'appui d'un Consultant Informaticien, les membres des partenaires techniques formés à la manipulation de cet outil de suivi et d'évaluation, des fiches de remplissage pour chaque thématique préparées et remises aux points focaux.

Cependant, l'alimentation du dispositif informatisé par les partenaires, sur la base des fiches, ne s'est pas déroulée comme prévu pour diverses raisons : absence d'un support informatique (portable ou desktop), absence d'internet, instabilité du personnel, etc. Certains partenaires ont néanmoins rempli ces fiches en même temps que leurs rapports d'activités.

Des missions conjointes PNUD/Ministère des finances/UCP/MEDD ont été réalisées annuellement et ont permis de visiter les réalisations sur les sites du projet. Au niveau de l'UCP, le suivi des activités n'a pas été régulier. La réalisation de certaines activités a été laissée du début à la fin à certaines entités sans une validation externe. C'est le cas par exemple de l'installation des kits de micro-irrigation où plusieurs problèmes ont été relevés par les bénéficiaires lors de l'installation : nombre de plaques solaires ne correspondant pas au nombre définis dans les protocoles, qualité du matériel mis en place décrié par les bénéficiaires eux-mêmes, matériel installé non fonctionnel, tout cela sans que l'UCP n'ait pu les détecter en amont.

L'équipe d'évaluation finale n'a pas retrouvé des rapports systématiques de suivi de la part de l'UCP, de même l'équipe d'évaluation finale note que le staff de l'UCP n'a pu visiter que très peu de zones lors de la mise en œuvre du projet. Les discussions avec certains producteurs rencontrés ont révélé que l'UCP est venu une à deux fois en moyenne dans chaque localité pendant la durée de vie du projet. Cela n'a cependant pas empêché les partenaires de mise en œuvre de suivre directement leurs activités.

Une évaluation à mi-parcours du projet a été réalisée en 2018. Il s'est agi d'une évaluation indépendante qui a déterminé le progrès réalisé en direction des résultats attendus et qui a formulé des recommandations pour la suite du projet. Les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours ont été partiellement mises en œuvre.

Cette évaluation finale a été réalisée en Aout-Septembre 2020, juste avant la clôture du projet. Cette évaluation a apprécié les performances du projet selon des critères comme la qualité de la conception (pertinence et souplesse), l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la prise en compte de la dimension genre. Elle a eu aussi à formuler des recommandations pour la suite des interventions du PNUD et du FEM.

Des audits annuels ont été réalisés par des cabinets indépendants recrutés par le PNUD. Les rapports des audits de 2018 et 2019 ont été partagés par le PRGTE, il semble que la majorité des recommandations a toujours été prise en compte.

Enfin, en Janvier 2020, l'équipe de projet a élaboré un rapport annuel de la dernière année du projet sans élaborer un rapport final de projet (RFP). Ce qui fait que le système de rapportage n'a pas permis d'avoir une vision exhaustive résumant les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et les domaines dans lesquels les résultats n'ont pas pu être atteints.

Ainsi, pour apprécier de manière rationnelle la qualité globale du système de suivi-évaluation mis en place et utilisé l'indicateur « Coefficient satisfaction de la qualité » (CSQ). Cet indicateur se décompose en deux facteurs (a, b,). Il est noté sur une échelle de 1 à 6, avec la grille d'interprétation ci-après : 6= Très Satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement Satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI).

Tableau 4: Notation du Suivi évaluation

Système de Suivi-évaluation	Rating
(a) Conception (Design) du système de S&E au départ	3/6 (MI)
(b) Mise en œuvre du plan de S&E	3/6 (MI)
Qualité globale du S&E	3/6 (MI)

Sur la base de l'évaluation globale, il ressort que la qualité globale du système de suiviévaluation est jugée moyennement insatisfaisante (MI).

Exécution technique

L'état de mise en œuvre des activités est présenté par composante.

Composante N°1: Une plate-forme d'informations sur le changement climatique et les aspects socio-environnementaux pour identifier les vulnérabilités induites par le changement climatique et proposer des options d'adaptation efficaces dans les régions des Niaves et de la Casamance

Le but de cette composante est de mettre en place un système de gestion de l'information climatique, hydrologique et météorologique pour anticiper efficacement les effets des changements climatiques sur les écosystèmes afin d'aider à une prise de décisions efficaces concernant les modes et systèmes de productions. Les actions réalisées allant dans ce sens ont été les suivantes :

- L'acquisition et l'installation des équipements hydrométéorologiques (01 enregistreur automatique du niveau statique et des paramètres physico-chimiques, 04 stations hydrométriques, enregistreur automatique du niveau d'eau et des paramètres physico-chimiques, le GPS différentiel, etc.);
- Acquisition et installation de 10 pluviomètres automatiques ;
- La création de huit (8) groupes de travail pluridisciplinaires (Thiès, Louga, Tivaouane, Kébémer, Bignona, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda), ainsi que leur fonctionnement à travers des réunions de GTP et de production de bulletins d'information agro-climatique;
- La mise en place de dix (10) plateformes d'innovation dans les régions de Louga et de Thiès :
- L'identification et la sensibilisation des comités inter-villageois et caractérisation de l'ensemble des partenaires œuvrant dans l'exploitation et la gestion des cuvettes ;
- Collecte et diffusion des informations climatiques auprès des producteurs agricoles ;
- Renforcement des capacités techniques des acteurs en maitrise d'outils cartographiques (GPS, etc.);
- Évaluation de la vulnérabilité et des effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance des populations et sur les écosystèmes de la Casamance et des Niayes ;

- Evaluation participative de l'impact sur la sensibilité et l'exposition de la zone des Niayes aux changements climatiques ;
- Mise en place d'une plateforme de partage de l'information adossée sur les TIC.

Tableau 5 : Taux de réalisation du Volet 1

Activités	Taux de réalisation Décembre 2019
Activité 1.1.1: Identification participative des besoins des utilisateurs potentiels en termes d'informations sur le climat et diagnostic du réseau du climat, de la météorologie, de l'hydrologie et des observations hydrodynamiques.	100%
Activité 1.1.2 : Acquisition et installation d'instruments hydrométéorologiques	100%
Activité 1.1.3: Formation du personnel technique (météorologique, hydrologique, agricole, etc.) et des producteurs sur la collecte, le traitement et l'analyse des données.	100%
Activité 1. 2. 1: Créer une base de données climatiques (corrélée aux données socio- économiques et environnementales) et des outils d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques.	50%
Activité 1.2.2: Analyser de manière participative la sensibilité, l'exposition des écosystèmes ciblés (les Niayes, la mangrove, la forêt de Kalounayes, etc.) et les moyens de subsistance	50% I.
passés et futurs (en 2030, 2050 ou 2100), puis évaluer leurs impacts dans un contexte de changements climatiques.	
Activité 1.2.3: Identifier les options d'adaptation pour les collectivités locales et la résilience des écosystèmes et analyser les coûts et avantages des différentes options.	50%
Activité 1.3.1 : Identifier les plateformes de partage qui existent (ex. GTP, Info Clim, Siena, etc.), et évaluer leur efficacité et durabilité et étudier des modèles de collaboration.	100%
Activité 1.3.2 : Mettre en place un système opérationnel et durable pour un partage des informations et des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques au profit des acteurs locaux (collectivités locales, services techniques, les producteurs et les ménages).	100%
Activité 1.3.3 : Créer un réseau entre le système de partage mentionné dans l'activité de projet ci-dessus et d'autres systèmes d'informations sur la sécurité alimentaire et l'environnement bien établis.	0%

Source: Evaluation à mi-parcours et rapport annuel 2019

Sur la base de ces scores, il ressort que le taux d'exécution moyen de ce volet est de près de 72%. Ce taux est essentiellement porté par les activités opérationnelles (acquisition d'équipements et leur installation) et a été plombé par les activités habilitantes (études qui bien que existantes ne sont généralement pas validées). De même des rapports circonstanciés qui décrivent le processus ne permettent pas de déterminer l'effectivité de ces activités.

$Composante\ N^\circ 2: R\'eduction\ des\ risques\ du\ changement\ climatique\ dans\ les\ terres\ et$ \'ecosystèmes cibles avec des mesures de restauration adaptatives

Les objectifs spécifiques de cette composante étaient l'adoption de pratiques résilientes en matière de gestion des terres et des écosystèmes dans un contexte marqué par les changements climatiques A la fin du projet les principaux résultats sont résumés ci-après :

- La restauration de près de 160 ha de mangrove à dans les régions de Ziguinchor et Sédhiou par contre 100 ha prévus ;
- La plantation de 60 km de brise-vent autour des bassins maraîchers individuels afin de les protéger contre l'ensablement contre 50 km prévus ;

- L'adoption de solutions technologiques agricoles résilientes grâce à la mise à disposition des producteurs, des variétés résistantes à la sécheresse et des pratiques agro-forestières adaptatives;
- L'installation de 5 unités de transformations de produits forestiers non ligneux ;
- L'installation de 5 étangs de marnage et de 10 bacs flottants pour la production aquacole.

Tableau 6 : Taux de réalisation du Volet 2

Activité	Taux de réalisation Décembre 2019
Activité 2.1.1 : Régénération/restauration de 100 ha de mangrove à Tobor (Ziguinchor) et à Diendé (Sédhiou).	160%
Activité 2.1.2 : Développer et appliquer des techniques d'exploitations durables des mangroves dans les réserves forestières de Ziguinchor et Sédhiou pour éviter leur coupe et leur dégradation.	100%
Activité 2.2.1 : Identifier les espèces forestières mieux adaptées et les technologies appropriées pour une meilleure protection des cuvettes maraichères contre l'ensablement ainsi que des paquets techniques maraîchers adaptés au contexte biophysique	100%
Activité 2.2.2 : La plantation de 60 km de brise-vent autour des bassins maraîchers individuels afin de les protéger contre l'ensablement et la mise en place d'une protection rapprochée des parcelles de cultures contre les effets nocifs des vents (l'harmattan et l'alizé).	120%
Activité 2.2.3 : Mettre en place 60 ha de systèmes de micro-irrigation pour économiser l'eau dans les jardins maraîchers pilotes.	66%
Activité 2.3.1 : Reboiser et appliquer des techniques de régénération naturelle de 100 ha de la	100%
palmeraie avec des variétés adaptées, afin de renforcer les peuplements naturels, compte tenu de	II.
la forte érosion de ces ressources phytogénétiques causée par le changement climatique et la pression anthropique.	
Activité 2.3.2 : Soutenir au moins 10 groupements de femmes dans la conduite des activités génératrices de revenus (le maraîchage, l'aviculture, l'élevage de petit bétail, la commercialisation des produits forestiers, la production de sel, etc.).	100%
Activité 2.3.3 : Adoption de solutions technologiques agricoles résilientes (des variétés résistantes à la sécheresse, des pratiques agro-forestières, etc.).	130%
Activité 2.3.4. Restauration de 100 ha de forêts communautaires dans les bassins versants de la vallée de Soukou (CR de SaréBidji à Kolda) pour protéger les berges du cours d'eau contre l'érosion des terres.	100%
Activité 2.3.5 : Combattre les feux de brousse dans la forêt de Kalounayes pour soutenir l'effort de régénération des espèces forestières de valeur adaptées au contexte biophysique.	160%

Source: Evaluation à mi-parcours et rapport annuel 2019

Au regard des taux de réalisation des activités, il ressort que le **taux moyen d'exécution du volet 2 est de 114%.** Ce bon niveau d'exécution s'explique essentiellement par l'approche de cofinancement qui souvent empêche d'apprécier à sa juste valeur l'apport du PRGTE. En effet, les IREF qui sont en majorité responsable de ce volet, disposent d'un budget leur permettant de mener ces activités dans les zones d'intervention. Même lorsque le projet a eu des problèmes pour mobiliser à temps son budget, ces activités ont continué grâce à la possibilité qu'avait ces IREF de les préfinancer.

Composante N°3 : Soutien aux mécanismes d'acquisition des connaissances et des informations

Le but de cette composante est le renforcement des capacités individuelles, familiales et communautaires afin de mieux faire connaître les réponses à apporter aux changements climatiques et

d'impulser un soutien considérable aux efforts d'adaptations. Les réalisations, au niveau de cette composante ont été les suivantes :

- La formation des conseillers communautaires (60 membres) de huit municipalités sur l'intégration des risques et des opportunités liées au changement climatique et sur les options d'adaptation;
- Le renforcement des capacités techniques des agents des services déconcentrés ;
- Le renforcement de capacité des membres des organisations de producteurs ;
- La Capitalisation des réalisations et des expériences du projet, ainsi que la conception des stratégies pertinentes et des moyens de communication adaptés aux communautés locales.

Tableau 7 : Taux de réalisation du Volet 3

Activité	Taux de réalisation Décembre 2019
Activité 3.1.1: Former les conseillers communautaires (60 membres) de huit municipalités sur l'intégration des risques et des opportunités liés au changement climatique et sur les options d'adaptation.	127%
Activité 3.1.2: Former 200 membres du personnel des services de vulgarisation des ministères (chargés des ressources hydriques, de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage, etc.) sur la gestion des risques climatiques et l'utilisation des résultats des évaluations des risques et de la vulnérabilité, afin d'apporter des ajustements aux politiques et aux plans qui régissent la gestion des terres et de l'écosystème.	100%
Activité 3.1.3: Former les membres de 100 organisations communautaires, y compris 50 organisations	1500/
de femmes, dans l'utilisation de l'information climatique et l'adoption des technologies. Activité 3.2.1: Capitaliser les réalisations et les expériences du projet et concevoir des stratégies pertinentes et des moyens de communication adaptés aux communautés locales.	150% 50% (étude de capitalisation en cours)
Activité 3.2.2: Partager les expériences du projet avec les communautés en organisant des visites d'échange ou des forums intra-ou-inter-communautaires; les informations sont diffusées à la radio et à la télévision au niveau local, régional et national; et aussi à travers des séances de sensibilisation et d'informations.	60%
Activité 3.2.3: Produire trois manuels scolaires à multiplier par 1000 sur la gestion des risques climatiques et assurer la formation pour les enseignants et autres membres du personnel scolaire afin de soutenir l'intégration des CC dans les programmes scolaires, dans le but de promouvoir une culture de la résilience aux changements climatiques.	25%
Activité 3.2.4: Rendre visibles les résultats du projet au cours des réunions régionales et internationales mais aussi à travers des rapports écrits et des publications techniques et scientifiques.	50%

Source: Evaluation à mi-parcours et rapport annuel 2019

Sur des taux de réalisation des activités du volet 3, il ressort que le taux moyen d'exécution du volet 3 est de 81%. Des formations ont eu lieu. L'identité des bénéficiaires de même que le contenu et la durée des formations n'a pu faire l'objet d'une évaluation à cause d'un manque d'information sur l'activité. Il n'y a pas des rapports ou des manuels de formation qui ont été produits pour justifier ces activités. Des tableaux consolidés sont tout de même disponibles au niveau des partenaires et reprennent de manière consolidée le nombre de personnes touchées et les thèmes abordés.

Analyse des cinq principaux indicateurs suivis par le projet

Le projet dans sa mise en œuvre a régulièrement suivi les indicateurs listés dans le tableau cidessous. Pour manière rationnelle les taux de réalisation de ces indicateurs une méthodologie du « scoring » a été utilisé. L'échelle retenu dans ce cadre varie de 1 à 3, avec la grille d'interprétation ci-après : 3= Entièrement réalisée (ER), 2=Partiellement réalisé (PR), 1=Non réalisé (NR).

Sur la base de cette démarche, les appréciations des principaux indicateurs sont données dans le tableau ci-dessous. L'appréciation globale qui en ressort est que le niveau d'atteinte des principaux résultats est partiel. En effet, seul deux indicateurs sur les cinq peuvent être considérés comme réalisé il s'agit du renforcement des capacités du personnel technique et celui des Enseignants. Concernant les enseignants, bien qu'ils aient été formés, le support pour la pérennisation de leur formation (guide) a été réalisé mais non encore validé (car se pose un problème lié à la qualité du guide). Les indicateurs ventilés par sexe sont considérés comme étant partiellement atteints car tout en dépassant la cible numérique il n'arrive jamais à satisfaire la part réservée aux femmes. Les indicateurs concernant les superficies du milieu naturel gérées et aménagées pour mieux résister aux effets des changements climatiques sont également considérés comme partiellement atteints car ont été focalisé sur la dimension aménagement (superficies reboisées, etc.) et n'ont nullement traités les aspects de gestion.

Tableau 8 : Appréciation du niveau d'atteinte des principaux indicateurs suivi par le projet

INDICATEURS	INDICATEURS	Cible du Projet	Réalisées 2016/2019	%	Appréciation
Objectif du projet : Renforcer l'environnement favorable pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation appropriées basées sur la gestion des écosystèmes dans les régions des Niayes et de la Casamance	par les effets du changement climatique qui ont adopté les technologies et pratiques résilientes aux CC (ventilées par	Au moins 3 500 personnes (dont 50% de femmes) ont appliqué des pratiques résilientes	5452 dont 1 639 femmes	155,8% dont 30% de femmes	2
Réalisation 1:Des systèmes de gestion de l'information pour déterminer et assurer le suivi des impacts du changement climatique sur les écosystèmes sont mis en œuvre pour une prévision, une préparation et une prise de décision efficace	Indicateur 2:Le Nombre de personnes (50% de femmes) dans les régions des Niayes et de la Casamance avec accès à de meilleures informations sur le climat.	Au moins 3000 personnes (dont 50% de femmes), auront accès aux informations climatiques appropriées	4650 dont 1972 femmes	155%dont 42,4 % de femmes	2
Résultat 2: Les options d'adaptation basées sur la		100 ha de mangrove	163.27	163,27%	2
gestion de l'écosystème dans les deux zones cibles (Niayes	Indicateur 3: Les Ha du	110 ha BV (110 km)	283.59 (km)	257.51%	2
et Casamance), y compris l'adoption de pratiques de gestion des écosystèmes et des terres résilientes au changement climatique permet de réduire les risques causés par le changement climatique dans ces zones.	système naturel mieux gérés/aménagés pour résister aux effets du changement climatique	100 ha de reboisement dans la vallée de Soukou pour protéger le bassin versant de l'érosion	265,32 ha	265%	2

INDICATEURS	INDICATEURS	Cible du Projet	Réalisées 2016/2019	%	Appréciation
	Indicateur 4: Nombre de personnes bénéficiant de l'adoption des moyens de subsistance diversifiés et résilients au climat (dont un pourcentage est constitué de femmes)	Au moins 30 groupes communautaires (1 500 personnes environ, dont 80% de femmes) ont entrepris des AGR	individus dont 1484	102 %	3
Réalisation 3: Les capacités individuelles, familiales et communautaires seront renforcées afin d'accroître la sensibilisation sur les réponses à apporter au changement climatique et le soutien efficace pour les efforts d'adaptation.		Au moins 200 membres du personnel des services techniques locaux,	209	105%	3
	nombre de personnes avec une sensibilisation accrue sur les impacts du changement climatique, de la vulnérabilité et	1 000 personnes des organisations à base communautaires (CBO) dont un pourcentage de 50% constitué de femmes	339 membres OCB	33.9%	1
		100 enseignants ont reçu des connaissances pertinentes sur les risques climatiques.	272	272%	3
Appréciation Globale des pr	incipaux résultats du projet				2

Source : Rapport annuel 2019 complété par les consultants

Exécution financière du projet

Financement du projet

Le budget total du projet (18,1 millions de dollars) dont :

- 4,1 millions de dollars, soit 22,7%, provenant des subventions du FEM/FPMA,
- 8 millions de dollars dont 200 000 en nature du gouvernement du Sénégal
- 500 000 dollars, soit 8,9%, du PNUD
- et 3,5 millions de dollars, en co-financement de l'ANACIM.

Le flux financier du budget réellement alloué s'élève à 5,6 millions de dollars et provient des subventions du FEM/FPMA (73,2%), du gouvernement du Sénégal (17,8%) et du PNUD (8,9%).

La répartition du budget FEM (Tableau N°9) entre les différentes rubriques révèle que, de manière générale, 95% des ressources financières ont été consacrés à la mise en œuvre des activités sur le terrain alors que 5% de ces ressources ont été consacrés au fonctionnement du projet. Cependant si l'on prend en compte le flux financier total du projet, il ressort que 83% des cinq millions six cent mille US\$ ont été consacrés à l'investissement contre 17% au fonctionnement.

Tableau 9 : Répartition du budget du projet en fonction des activités

Budget/Type d'activité	Budget alloué indiqué dans le Document du Projet (\$)	%
Activités du volet1 : Mise en place d'une plate-forme d'informations sur le changement climatique et des options d'adaptation efficaces	1 400 000	34%
Activités du volet 2 :Réduction des risques du changement climatique dans les terres et écosystèmes cibles avec des mesures de restauration adaptatives	1 828 000	45%
Activités du volet 3 : Soutien aux mécanismes d'acquisition des connaissances et des informations	6 75 000	16%
Activités concourant à la gestion du projet	197 000	5%
Total	4 100 000	100%

Source: Prodoc du PRGTE

Etat d'exécution budgétaire

En se basant sur les données disponibles au moment de cette évaluation, une répartition des dépenses a été faite dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Différence entre le budget prévu et le budget réellement reçu (septembre 2020) par volet d'activité (en XOF)

Source	Année	Budgétisé	Alloué	dépensé	TEF	TEB
	2016	330 356 570	238 594 570	213 484 235	89%	65%
	2017	338 546 829	287 224 895	281 025 101	98%	83%
FEM	2018	811 433 521	590 710 476	573 390 000	97%	71%
L ICIVI	2019	989 653 128	760 618 020	720 502 359	95%	73%
	2020	256 785 006	100 688 468	78 916 942	78%	31%
	Total FEM	2 726 775 054	1 977 836 429	1 867 318 637	94%	68%
	2016	43 655 608	38 163 638	37 010 765	97%	85%
	2017	44 744 425	44 714 559	44 714 559	100%	100%
DNITID	2018	46 400 000	5 525 000	5 494 133	99%	12%
PNUD	2019	35 865 128	20 889 133	20 759 618	99%	58%
	2020	54 533 996	29 733 996	23 440 431	79%	43%
	Total PNUD	225 199 157	139 026 326	131 419 506	95%	58%
	2016	15 000 000	15 000 000	15 000 000	100%	100%
	2017	80 000 000	80 000 000	80 000 000	100%	100%
Etat	2018	39 000 000	39 000 000	37 705 391	97%	97%
Liai	2019	60 665 012	60 745 235	58 665 012	97%	97%
	2020	60 095 235	60 095 235	53 839 688	90%	90%
	Total Etat	254 760 247	254 840 470	245 210 091	96%	96%
	2016	389 012 178	291 758 208	265 495 000	91%	68%
Fotal Dudget	2017	463 291 254	411 939 454	405 739 660	98%	88%
Total Budget	2018	896 833 521	635 235 476	616 589 524	97%	69%
	2019	1 086 183 268	842 252 388	799 926 989	95%	74%

Source	Année	Budgétisé	Alloué	dépensé	TEF	TEB
	2020	371 414 237	190 517 699	156 197 061	82%	42%
	Total général	2 835 320 221	2 181 185 526	2 087 751 173	96%	74%
	total général en US\$	5 155 128	3 965 792	3 795 911	96%	74%

Source: Rapports annuels du projet

L'examen du budget par source montre que 83% du budget total exécuté provient des fonds FEM, 6% du PNUD et 11% du Gouvernement. Le taux global d'exécution financière est de 96% contre un taux d'exécution budgétaire de 74%. Les ressources ont été affectées pour près de 30% à la composante 1, 40% à la composante 2 et 13% à la composante 3 et 17 % pour la gestion. Cette répartition montre que l'essentiel des ressources financières ont été orienté vers l'investissement.

Cofinancement

L'examen des documents montre que le cofinancement total attendu du projet était de l'ordre de 14,850850 millions de US\$ dont près de 9% en espèce et 91% en nature, Réf tableau N°11 du présent document (ci-dessous), Ce qui montre que pour 1US\$ investi par le FEM il y avait 5US\$ de cofinancement. Bien qu'il soit difficile d'apprécier à la fin du projet le niveau réalisation de ce cofinancement en raison d'absence de méthode claire de son estimation dans le Prodoc, il n'en demeure pas moins que sur le taux de réalisation de la contrepartie financière peut être **estimé à 53% du montant du cofinancement retenu dans le Prodoc** (correspondant à Etat du Sénégal 445,836.53US\$ et PNUD Sénégal238,944.56 US\$).

Pour ce qui est de la contrepartie en nature, constituée à hauteur de 10 millions de US\$ sur d'une part la contribution des projets tels que le PADEN, le PADEC, le Programme sur la gouvernance des ressources côtières et marines en Afrique de l'Ouest et les centre de formation forestières et d'autre part sur la valorisation de l'expertise et l'expérience capitalisé par le DEFCCS et le CSE ainsi que sur la mise à disposition des informations écologiques par le MEDD nous pouvons estimer son taux de réalisation à plus de 95% en raison du fait que les projets ont tous été exécuté et que leur résultats sont actuellement mise à l'échelle et ont aidé dans la mise en œuvre des activités du PRGTE.

Concernant la contrepartie de l'ANACIM estimé à 3,5 millions de US\$ là également, il nous a été très difficile de pouvoir calculer avec exactitude le taux de réalisation de cette contrepartie. Par contre vu la contribution des projets sous la responsabilité de l'ANACIM dans la mise à disposition des informations météorologiques et climatiques ainsi que le temps réservé par les agents de l'ANACIM dans l'analyse et l'interprétation des données (qui peut être estimé à deux jours par mois) nous estimé le taux de réalisation à près de 75%

Tableau 11 : Répartition du cofinancement selon les prévisions initiales

	PNUD	ETAT	Autres (projets, centre de formation, Direction techniques, etc.	Total
Espèces	500 000	800 000		1 300 000
Natures		200 000	13 350 000	13 550 000

Total	500 000	1 000 000	13 350 000	14 850 000
1 Utai	300 000	1 000 000	13 330 000	14 030 000

Performance selon les critères majeurs d'évaluation

Pertinence (*)

Il s'est agi, d'une manière générale, de comparer et mettre en regard, d'une part, l'objectif général, les objectifs spécifiques et les effets du projet, et, d'autre part, les besoins ou les problèmes à résoudre des populations bénéficiaires qui transparaissent dans les politiques et les stratégies de développement du Pays, du PNUD, du FEM et dans l'Agenda 2030. On peut ainsi noter ce qui suit :

L'objectif du projet est de « contribuer à créer un environnement propice à la mise en œuvre des mesures d'adaptation appropriées et articulées autour de la gestion des écosystèmes au niveau des Niayes et de la Casamance ». Son atteinte contribuera à la réalisation des ODD1, 3, 13, 14 et 15 notamment l'éradication de la pauvreté (ODD1), l'amélioration de l'égalité des sexes (ODD3), la conservation et la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique (ODD14 et ODD15) et à la préservation du climat (ODD13).

Le projet contribue également à l'atteinte des résultats du programme pays du PNUD notamment à travers Effet 1: « En 2016, les agriculteurs dans les zones ciblées augmentent leurs revenus en utilisant de nouvelles connaissances, des technologies et des investissements à haute valeur ajoutée. » et l'Effet 7: « En 2016, les efforts d'adaptation au changement climatique facilitent l'accès adéquat aux services sociaux de base pour les personnes touchées ainsi que le développement des moyens de subsistance durables. ». Il en est de même pour les objectifs stratégiques 1 et 2 du FEM relatif respectivement à : « Réduire la vulnérabilité des personnes, des moyens de subsistance, des actifs physiques et des systèmes naturels face aux effets néfastes du changement climatique » et « Renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour une adaptation efficace au changement climatique »

Le projet se positionne bien dans le cadre et le Plan National Stratégique de Lutte contre le Changement Climatique. Il contient les recommandations du plan, et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers la lutte contre les feux de brousse et la promotion de modes de production faiblement émissifs et l'amélioration de la, séquestration de carbone. Il est également compatible avec la Stratégie et le Plan National de Lutte contre la Désertification et la stratégie de GDT. En plus, le projet est en cohérence avec les objectifs, axes et activités de la stratégie nationale de développement durable, du Plan Sénégal Emergent.

Les mesures contenues dans le Projet sont aussi en synergie avec les dispositions des trois conventions post Rio, à savoir : La Convention sur la Lutte contre la désertification (CCD), la Convention sur la diversité biologique (CDB), et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

En plus de l'articulation du projet avec les politiques et stratégies, il faut noter que le PRGTE a, dans ses actions, tenté de cibler les personnes vulnérables généralement celles qui sont à la base de la pyramide sociale. De ce point de vue, afin de se rapprocher de ces cibles et de répondre à leurs attentes tout en restant en adéquation avec la problématique, le PRGTE a développé une souplesse dans son approche en acceptant d'introduire des activités qui initialement n'étaient pas dans le Prodoc à l'instar de la maitrise et de l'économie de l'eau.

Ainsi, pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère de la pertinence, l'équipe d'évaluation finale a utilisé l'indicateur du « Coefficient de pertinence » (CP). Cet indicateur se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d,). Il est noté sur une échelle de 1 à 6, avec la grille d'interprétation ci-après avec la grille d'interprétation ci-après : 6= Très Satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement Satisfaisant (MS), 3=Moyennement non satisfaisant (MNU), 2=insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (IS). Cet indicateur se calcule ainsi qu'il suit :

Tableau 12: Notation de la Pertinence

Les facteurs d'appréciation du niveau de pertinence du projet	La notation
Facteur « a » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les priorités nationales, internationales et régionales en matière d'environnement, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de CC et de GDT ;	1,5/1,5
Facteur « b » : degré d'accès aux bénéfices du projet par les groupes cibles réelles	0,5/1,5
Facteur « c » : degré d'alignement avec les actions mise en œuvre par les autres structures intervenant dans le pays dans le domaine du changement climatique	1,5/1,5
Facteur « d » : degré de qualité et de souplesse de la logique d'intervention	1/1,5

Le Coefficient de pertinence (CP) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CP = 1.5 + 0.5 + 1.5 + 1 = 4.5/6$$

Sur la base de la notation, la qualité de la conception peut être jugée satisfaisante car le projet présente un niveau de faisabilité et de souplesse acceptable et les thématiques abordées ainsi que la manière dont elles sont abordées nous semblent pertinents. Toutefois, il faut noter que bien que de manière générale la qualité de la conception semble satisfaisante, il n'en demeure pas moins que des manquements sont à noter dans la mise en œuvre. En effet, il est apparu que sur beaucoup d'activités les groupes cibles visés par le projet ne sont pas les bénéficiaires et que les innovations et organisations mise en place pour améliorer la résilience des populations n'ont pas bénéficié à tous les dépositaires d'enjeux du fait de l'existence d'une approche sélective et d'une faible communication.

Efficacité (*)

Pour pouvoir apprécier l'efficacité du projet, il a été procédé au rapport entre les prévisions et les réalisations. L'efficacité a ainsi été appréciée avec l'indicateur « taux de réalisation des activités (TRA) » :

TRA = Activités réalisées/ Activités prévues X 100

Les tableaux ci-après donnent les taux de réalisation des activités (TRA) par composante à la fin du projet.

En faisant la moyenne des taux de réalisation de toutes les composantes, on obtient un taux de réalisation moyen (TRAM) qui représente le taux d'efficacité global du projet.

$$TRAM = TRA(C N^{\circ}1) + TRA(C N^{\circ}2) + TRA(N^{\circ}3)$$

TRAM = 72% + 114% + 81% = 94.88%.

Tableau N 13 : Les taux de réalisation des activités par composante

Composantes	Taux de réalisation des activités
Composante N° 1	72%
Composante N° 2	114%
Composante N° 3	81%
Ensemble du projet	89%

Source : Estimation réalisée par les consultants à partir de données contenues dans les rapports d'activités du projet

Le taux de réalisation cumulé des activités de l'ensemble des composantes (TRAM) représente le taux d'efficacité du projet qui est donc de 89%.

La grille ci-après est utilisée pour appréciée la note du projet par rapport à ce critère de l'efficacité :

- 100% ou plus : Très satisfaisant (HS), pas de lacunes ;
- 95 à 99% : Satisfaisant (S) ; lacunes mineures ;
- 80 à 94% : Modérément Satisfaisant (MS) ;
- 50 à 79% : Modérément Insatisfaisant (MI) : des lacunes importantes ;
- 40 à 49% : Insatisfaisant (I) : problèmes majeurs ;
- Inférieur à 40% : Très insatisfaisant (TI) : de graves problèmes.

Au vu de cette performance (89%) on conclut que le projet a un niveau d'efficacité **Modérément** satisfaisant (MS). Tout ceci est conforté par le fait que les recommandations dans leur majeure partie fait dans ce sens lors de l'évaluation à mi-parcours n'ont pas fait l'objet de mise en œuvre ou ont été mise en œuvre de manière très sommaire. A cela s'ajoute l'accélération de la cadence durant les derniers mois pour l'atteinte des cibles en lieu et place de la consolidation des acquis.

Recommandations faites à la revue à mi parcours	options stratégiques proposées pour le prise en compte	éléments de réponses de prises en compte des recommandations données	Appécriation de la revue finale
•	des recommandations	par le PRGTE	**
Il faut effectuer dans un délai de 03 mois au plus, la mise en œuvre		les techniques d'économie en eau et les petites infrastructures d'irrigation ont	Oui les kits d'irrigation ont été étendu à la zone
des recommandations des études de base sur la demande des		été étendues dans la zone Sud de la Casamance et ont intéressé des GPF dans	SUD mais lors des visites dura,t l'évaluation finale
producteurs des zones des Niayes et Casamance en matière de	rapports du suivi évaluation pour mieux identifier les	les trois régions Ziguinchor, Sedhiou et Kolda	les kis étaient juste installés et n'avait pas encoree
	besoins des bénéficiaires en matière de gestion de l'eau.		fait l'objet d'utilisation, Aucun élément ne nous
d'irrigation qui tiennent compte non seulement des conditions hydro	S'assurer que les besoins des bénéficiaires de toutes les		permet d'apprécier objectivement leur rentabilité,
pédologiques, mais aussi des conditions climatiques	zones de mise en œuvre du projet soient pris en compte dans		Toutefois à dire d'acteurs dans les régions de Thiés
	la mise à disposition des technologies de petite irrigation		et Louga, les problèmes de pressions ont dejà été
Dans un souci de permettre l'implication et la participation de tous,	Intégrer dans le choix des bénéficiaires des critères liées aux	Tous les groupes (hommes, femmes et jeunes) peuvent jeunes et les femmes	IL nous semble que le projet a su mettre en lace une
notamment les hommes, les femmes et des jeunes à ses différentes	us et coutumes pratiqué dans le cadre la propriété foncière	participent aux activités du PRGTE sans aucune restriction depuis le début.	discrimination positive pour faire participer les
activités, l'adaptation du PRGTE au contexte culturel, économique,	(exemple : bénéficiaire qui exploite d'une propriété	Cependant, ils ne participent pas à égalité parfaite. Selon, quelques consultants	femmes à travers le financement d'activité réservé
environnemental des bénéficiaires au niveau local doit être	familiale, etc.).	(Analyse genre par exemple), il semblerait que les femmes et les jeunes	aux femmes. Comme soulevé dans le rapport leeur
renforcée		participent moins que les hommes qui sont les détenteurs de terres et moyens	participation dans les instances de décisions
		d'exploitation. Pour certaines activités comme les AGR les femmes sont	bienqu'existant est faible. Pour ce qui est de jeunes
Les critères de spécificité et mesurabilité des différentes cibles du	ND	L'évaluation ne donne pas de précisions utiles sur les critères de spécificité et	Il nous emble que la recommandation n'était bien
projet doivent être revus afin qu'elles soient totalement SMART.		mesurabilités des différentes cibles à améliorer. C'était un peu trop vague	comprise au regard de la réponse du PRGTE. De
1		comme recommandation. En ce qui concerne l'UCP les critères donnés pour	ce point de vue, la recommandadtion n'a
		certaines cibles étaient assez clairs ou SMART. Un indicateur a été même revu	
		et clarifie par les membres du premier comité de pilotage en 2016 pour les	
		brise-vent /haie-vive autour des périmètres maraichers qui se mesurent en	
Les capacités du personnel de l'ANACIM en matière de production		Les expuestes du personner de 1 711 vi contra en manere de production et universon	La recommandation a été bien prise en compte
	personnel l'ANACIM ainsi que celui des autres partenaires	de l'information météorologique sont bien renforcées par le PRGTE qui a eu à	La recommandation a etc bien prise en compte
développement dans les différentes régions de mise en œuvre, y	impliqués dans la mise en œuvre du projet au niveau des	financer des ateliers de travail pour le personnel de l'ANACIM notamment les	
	Later the state of the state of	Chefs de service régionaux de la météo sur l'ensemble du territoire national,	
doivent être renforcées.		des formations ciblées à l'étranger (au Maroc pour un cadre de haut niveau) ou	
dolvent ette temoreces.	inisc a contribution	à l'intérieur (formation organise à Dakar par AGRHYMET pour des cadres et	
		agents de l'ANACIM). Des séances de renforcement de capacités au niveau	
		régional pour les membres de l'ANACIM, DGPRE et autres partenaires ont été	
	Mettre en un planning mensuel et budgétisé de visites de		Dés lors que le PRGTE ne trouve pas pertinente la
doivent être définis, afin que l'UCP puisse effectuer un suivi de	terrain pour le personnel du projet et définir les moyens		recommandation qui de notre point de vue l'est,
	nécessaires à cette entreprise		aucune action n'a été prise pour donner corps à
sur le terrain		Encore une fois, le problème de moyens de déplacement des membres ne se	la recommandation
		posent pas. Les visites de terrain pour le suivi des activités sont suffisamment	
		dotes en ressources. C'est plutôt un problème d'organigramme qui s'est pose à	
		l'UCP avec une absence notoire d'unité locale du projet dans des zones	
		d'intervention très vaste, la mise en place tardive des fonds d'une période a	
		l'autre : une contrainte posée du début à la fin du PRGTE, etc Le planning	
		d'exécution d'une période est souvent perturbée du fait du retard de mise en	
		place des crédits, l'exécution des activités dans les délais impartis, la demande	
		de fonds par les partenaires et l'UCP pour la période à venir, etc. voilà un	
		cercle vicieux ou il était quasi impossible de sortir. Néanmoins, on a fini par	
		s'adapter (partenaires techniques et UCP) et travailler pour atteindre certains	
		résultats	

Recommandations faites à la revue à mi parcours	options stratégiques proposées pour le prise en compte des recommandations	éléments de réponses de prises en compte des recommandations données par le PRGTE	Appécriation de la revue finale
Il faut mettre en place un système de gestion prévisionnel de résorerie dans la suite de la mise en œuvre du projet et veiller à ce que la cohérence soit établie entre les besoins de financement du projet le calendrier des activités du projet et les délais de libération des fonds	Former le personnel du service financier et comptable des partenaires de mise en œuvre sur les procédures NEX ainsi que la présentation des pièces justificatives dans un délai d'un mois.		Le PRGTE a mis en œuvre les options stratégiques proposées pour cette recommandation et vue que le projet n'a pas été satisfaite, elle s'est contenté juste de le déplorer. Ainsi, la recommandation a été prise en copte mais les résultats escomptés n'était pas au rendez vous
Il faut renforcer la coordination et le suivi du projet dans les régions de mise en œuvre par le recrutement de 02 VNU nationaux supplémentaires pour couvrir les régions de Louga et Thiès; Et s'assurer que tous les VNU du projet possèdent les moyens nécessaires pour mener à bien le travail opérationnel de coordination et de suivi sur le terrain	Se fixer un délai de 02 mois pour effectuer ce recrutement et s'assurer que tous les VNU nationaux du projet possèdent les moyens opérationnels pour assurer valablement le suivi des activités de coordination sur le terrain. A cet effet, des fonds additionnels pourront être recherché au niveau du PNUD ou un autre partenaire.	Le PNUD n'a pas pu recruter ces deux autres VNU pour la ZEG des Niayes.	Recommandation non prise en compte
Opérationnaliser la stratégie de communication du projet par l'adoption d'une approche qui inclut à la fois des objectifs de visibilité institutionnelle et de développement (changement de comportement) et que la communication pour le développement favorise la participation et le changement social et politique	Actualiser et enrichir le site internet du PRGTE par la mise en ligne des différentes études produites dans la cadre du projet, ainsi que les autres réalisations sensibilisation	Il est dommage que le projet n'a pas pu actualiser et améliorer le site internet du PRGTE en l'absence d'un personnel adéquat pour assurer la gestion de ce site et superviser périodiquement ce dernier. Néanmoins, le PRGTE a la possibilité d'utiliser le site web de la DEFCCS ou du MEDD	Recommandation non prise en compte
Il faut explorer et tirer parti des possibilités de contribution des particuliers membres des communautés bénéficiaires au financement des activités du PRGTE dans le cadre d'un processus de co-financement.	Se fixer un délai de 02 mois pour effectuer ce recrutement et s'assurer que tous les VNU nationaux du projet possèdent les moyens opérationnel pour assurer valablement le suivi des activités de coordination sur le terrain. A cet effet, des fonds additionnels pourront être recherché au niveau du PNUD ou un autre partenaire.	Le PRGTE a essayé de demander une contribution financière aux bénéficaires	Cette recommandation a connu un début de solution mais faute de strétgie harmonisée le PRGTE a été obligé de retourner les contributions sollicités, Il faut noter que cette contribution n'était sollicitée que pour les KITs aucune autre réflexion n'a été fait pour l'élargir aux autres activités. De notre point de vue cette recommantion n'a pas été suivi d'effet
Il faut accroitre la recherche de partenariat avec les acteurs de la micro finance pour soutenir les AGR mis en place dans le cadre des activités du projet afin d'assurer leur rentabilité.	Option stratégique : • Privilégier les produits financiers qui associent le crédit à la formation. • Renforcer les capacités des bénéficiaires en gestion des micro-entreprises notamment dans la conduite des exploitations piscicoles, ostréicole, agricole, etc. • Renforcer les capacités des bénéficiaires des AGR en Marketing et gestion financière	Le PRGTE n'a pas cherché d'autres partenaires dans le cadre de la micro finance en dehors de CAURIE-MF. Cependant, en l'absence d'autres lignes de crédit rendues impossibles à cause de la réduction des ressources du projet; celui-ci a exhorté Caurie-Microfinances à faire du crédit-revolving en refinançant les GPF/GIE ou similaires qui en expriment le souhait. Aussi, la formation des bénéficiaires des AGR en marketing et gestion financière, planifiée une fois mais non exécutée par le PRGTE, est une nécessité.	Recommandation non prise en compte
Il faut intégrer parmi les critères de sélection des bénéficiaires du PRGTE dans la zone des Niayes, que leurs exploitations agricoles ne soient pas inclus dans le domaine privé des concessions.	ND	En effet, à part le cas de Salouma Camara à Darou Khoudoss qui a eu l'accord verbal ou écrit des ICS aucune autre exploitation bénéficiant de l'appui du PRGTE ne se trouve dans une concession privée à notre connaissance.	Recommandation prise en compte

Efficience(*)

L'analyse de l'efficience s'est faite en faisant le rapprochement entre les résultats obtenus et les moyens utilisés. Ces moyens peuvent être de trois ordres :

- Les moyenshumains ;
- Les moyensmatériels ;
- Les moyens financiers.

Compte tenu des informations disponibles, l'appréciation de l'efficience s'est faite par rapport aux ressources financières.

Concrètement, nous avons comparé le taux d'exécution technique des activités au taux d'exécution financière. Trois cas peuvent se présenter :

- Le taux d'exécution financière est supérieur au taux d'exécution technique : L'efficience dans ce cas est faible, et selon les écarts, peut aller d'assez bon, à moyen ou médiocre.
- Le taux d'exécution financière égale le taux d'exécution technique : Alors, l'efficience est qualifiée de bonne.
- Le taux d'exécution financière est inférieur au taux d'exécution technique : Alors, l'efficience est qualifiée de très bonne.

Le taux d'exécution budgétaire (TEXB), tel que cela ressort au tableau N°10 du point relatif à l'exécution financière est : TEXB = 74%

Par ailleurs, le taux d'exécution technique du projet, représenté par le Taux de réalisation cumulé moyen (TRAM), tel que cela ressort au Tableau N° AA est : 89%.

Le taux d'efficience (TEFF) est le rapport entre le niveau d'exécution financière et le niveau de l'exécution technique, c'est-à-dire :

```
TEFF = TEXB / TRAM x 100 = 74/89 \times 100 = 83 \%.
```

La grille ci-après est utilisée pour appréciée la note du projet par rapport à ce critère de l'efficience :

- 100% ou plus : Très satisfaisant (HS), pas de lacunes ;
- 95 à 99% : Satisfaisant (S) ; lacunes mineures ;
- 80 à 94% : Modérément Satisfaisant (MS) ;
- 50 à 79% : Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes ;
- 40 à 49% : Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs ;
- Inférieur à 40% : Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes.

Au vu de cette performance (83%), on conclut que le projet a un **niveau d'efficience Modérément** satisfaisant. Le niveau d'appréciation du taux d'efficience du projet ne rend pas compte des

problèmes liés aux **retards dans la mise en œuvre des ressources** qui ont été traduites par des retards dans l'exécution des marchés. A cela s'ajoute le fait que souvent **la qualité tant des pièces comptables que des activités physiques laisser à désirer.**

Effets/Impacts (*)

Il s'agit ici d'apprécier les effets et/impacts du projet. Pour se faire nous allons d'abord essayer d'apprécier les effets par composantes avant d'apprécier l'effet global du projet.

Appréciation des effets par composantes

Les effets et impacts de la composante $N^{\circ}1$: Une plate-forme d'informations sur le changement climatique et les aspects socio-environnementaux pour identifier les vulnérabilités induites par le changement climatique et proposer des options d'adaptation efficaces dans les régions des Niayes et de la Casamance.

Les actions réalisées dans le cadre de cette composante ont eu pour effet de rendre disponible l'information climatique, hydrologique et météorologique afin d'anticiper efficacement les effets des changements climatiques. Ainsi, par exemple:

- Des équipements et stations automatiques ont été acquis pour affiner les informations à mettre à la disposition des producteurs et surtout amorcer la mise en place d'une prévision à fine échelle :
- Des GTP ont été mises en place et capacités afin d'élaborer régulièrement des bulletins d'informations sur le climat ;
- Des outils développés autour des TIC ont été mis à disposition des producteurs pour disposer régulièrement des informations météorologiques.

Les effets et impacts de la composante N°2 : Réduction des risques du changement climatique dans les terres et écosystèmes cibles avec des mesures de restauration adaptatives

Les actions réalisées au niveau de cette composante concernent l'adoption de pratiques résilientes en matière de gestion des terres et des écosystèmes dans un contexte marqué par les changements climatiques. Ces activités ont eu les impacts suivants :

- Une forte régénération des ressources végétales avec notamment le rajeunissement de certaines espèces locales menacées de disparition ;
- La diversification des moyens de production notamment à travers la restauration des écosystèmes vitaux (mangrove) et l'adoption de technologie visant à accroitre le volume de capture des produits aquacoles ;
- L'amélioration de la résilience des systèmes de production agricole en adoptant des semences de qualité et adaptée ;
- La valorisation des produits forestiers non ligneux par l'installation d'unité de transformation moderne respectant les normes agro alimentaires ;
- La création d'emplois directs pour les femmes, les jeunes et les adultes, générés par l'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité;

- Une augmentation des rendements maraîchers, des productions maraîchères et des revenus monétaires ;
- Une atténuation de la vulnérabilité des femmes et des jeunes vis-à-vis des effets néfastes des changements climatiques ;
- Un renforcement des organisations communautaires grâce au regroupement des producteurs et productrices en vie associative et à l'entraide dans la mise en œuvre des nouvelles techniques culturales ;
- Une forte participation des femmes dans la production et la commercialisation des produits maraîchers, aquacoles et forestiers non ligneux.

Les effets et impacts de la composante N°3: Soutien aux mécanismes d'acquisition des connaissances et des informations

Les actions entreprises dans le cadre de cette composante ont permis le renforcement des capacités individuelles, familiales et communautaires afin de mieux faire connaître les réponses à apporter aux changements climatiques, de consolider leur organisation sociale pour un soutien considérable aux efforts d'adaptation et d'améliorer le contrôle citoyen. Ainsi, par exemple :

- Des sessions de formations sur les impacts du climat sur les moyens d'existence et sur la maintenance et l'entretien des outils et équipements météorologiques dispensées pour les agents des services techniques décentralisés, déconcentrés ainsi que pour les membres des organisations de producteurs;
- Mise en place d'outils autour des TIC pour faciliter l'accès à l'information climatiques, météorologiques et hydrologiques ;
- Mise en place de dispositif de communication sur les effets du climat articulé autour des relais communautaires (radio, etc.);
- La capacité institutionnelle à aider les populations à formuler et à rechercher des ressources additionnelles, en rapport avec le secteur privé et la société civile, a été renforcée, pour une adaptation rapide des producteurs face aux effets des changements climatiques sur leurs moyens d'existence.

Notation selon le critère « Effets/Impacts »

Pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère « Effets/Impacts » du projet, l'indicateur « Coefficient d'effets/Impacts » (CEI) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c,). Il est noté sur une échelle de 1 à 6, avec la grille d'interprétation ci-après : 6= Très Satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement Satisfaisant (MS), 3=Moyennement non satisfaisant (MNU), 2=insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (IS)

Tableau 14: Notation des Effets/impacts

Evaluation des effets	Rating
a) Pertinence	2/2
b) Efficacité	1/2
c) Efficience	1/2
Appréciation globale des Effets du projet (CEI)	4/6

Le Coefficient d'effets/impacts (CEI) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CEI = a + b + c = 2 + 1 + 1 = 4/6$$

On en conclut que le niveau d'obtention des effets et impacts du projet sont Moyennement satisfaisant (MS)

Genre

Le projet a eu à développer des activités spécifiquement pour les femmes. Il s'agit notamment de :

- La mise à disposition des semences pour les cultures essentiellement réservé aux femmes (culture de riz en bas-fonds, mise en place de jardins polyvalents au profit des groupements de femmes);
- L'appui à la transformation des produits forestiers non Ligneux : fabrication de jus, de sirop et de confiture à base de produits forestiers non ligneux.
- L'appui à la production aquacole.

Par ailleurs, les femmes sont membres et participent pleinement dans les organisations mises en place pour le bon fonctionnement du projet ;

Pour apprécier de manière rationnelle la prise en compte de la dimension genre dans le cadre du projet l'indicateur « Coefficient Genre » (CG) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en deux facteurs (a et b). Il est noté sur une échelle de 1 à 6, avec la grille d'interprétation ci-après : 6= Très Satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement Satisfaisant (MS), 3=Moyennement non satisfaisant (MNU), 2=insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (IS).

Tableau 15: Notation du Genre

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la dimension genre	La notation
Facteur « a » : degré d'intégration de la dimension genre lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du projet	2/3
Facteur « b » : degré de contribution du projet à la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme et à l'émergence des mécanismes d'inclusion	3/3

Le Coefficient Genre (CG) s'obtient ainsi qu'il suit : CG = 2 + 3 = 5/6

Le projet a un niveau de prise en compte de la dimension genre satisfaisante.

Durabilité : financière (*), socio-économique (*), cadre institutionnel et gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale (*)

La durabilité du projet a été appréciée à travers 7 composantes, à savoir :

 <u>La viabilité économique des résultats du projet</u> pose un problème lié au fait que les services nécessitant un soutien institutionnel ne pourront pas disposer des ressources nécessaires pour assurer leur continuité. Dans le cadre des investissements communautaires les groupes cibles ne disposent pas de schéma pour dégager des ressources liées à la prise en charge des

- frais récurrents des investissements. Pour terminer, le projet n'a pas pu mettre pu en place une stratégie de sortie, à même de guider la continuation des activités après sa durée de vie.
- 2. L'appropriation et de l'implication des acteurs : il faut noter que le projet, du fait de sa stratégie a eu à mener des actions substantielles. En effet étant donné sa structuration, le projet a eu à impliquer les partenaires institutionnelles dans sa planification et surtout a eu à former les acteurs à la base sur les questions et les enjeux des CC. Le projet a eu à mettre en place un dispositif organisationnel et technologique pour le partage des informations climatiques. Un modèle de PCD intégrant les enjeux des CC a été élaboré. Le développement du PCD avec une intégration des CC est une bonne chose mais n'a pas été répliqué ailleurs. Le projet n'avait pas une stratégie de communication capable de vendre l'expérience et ses résultats potentiels à d'autres acteurs au développement. Vu aussi la nature des investissements les populations pourront bénéficier des résultats du projet notamment l'exploitation des espèces forestières à cycle court.
- 3. <u>L'ancrage institutionnel du projet et l'implication des autorités communales et administratives</u>: Étant donné sa stratégie, matérialisée par les protocoles ; le projet a eu à intégrer les structures institutionnelles déconcentrées et décentralisées impliquées dans la GRNE. A cela s'ajoute les acteurs non Gouvernementaux.
- 4. <u>La prise en compte des aspects socio culturels</u> :ceci se voit dans le choix des espèces forestières introduites qui sont en phase avec les peuplements existants et surtout dans la démarche et le choix des variétés de semences.
- 5. <u>La prise en compte de l'égalité homme-femme</u>: En effet, le choix des spéculations, des zones de production à l'instar du riz dans les bas-fonds et lala transformation des PFNL donne une place importante aux femmes. Pour ce qui est des hommes l'introduction des variétés de semences certifiées de cultures hivernales tels que l'arachide, le niébé et le maïs en est l'illustration. Sur la base de son approche et de son design les germes d'une forte autonomie des femmes sont plantés. Toutefois vu que les actions du projet ont eu une faible portée et que leur mise à l'échelle n'est pas garantie il y a de fortes chances que l'on revienne rapidement à la situation de départ
- 6. <u>La qualité des technologies introduites</u>: Les technologies introduites sont souples et compréhensibles cependant se pose le problème de leur accessibilité et de leur mise à l'échelle. A titre d'illustration prenons le cas des semences R1 introduites dans le cadre du projet et mise à la disposition des producteurs. A l'heure actuelle se pose la question du renouvellement de ces semences. Il en est de même pour le microcrédit et de toutes les actions liées à l'amélioration des moyens d'existences. C'est le cas aussi des espèces forestières à cycle court introduite (palmier à huile)
- 7. <u>La prise en compte de la dimension environnement et préservation des ressources naturelles</u> :le projet étant dans son design un projet pour l'atténuation des effets adverse des CC nous pouvons dire que de manière générale les aspects environnementaux sont pris en compte. Toutefois, soulignons le fait qu'avec l'introduction des activités du projet aucune étude environnementale n'a été fait pour en apprécier les impacts et en atténuer les effets. A titre d'illustration le projet a eu à introduire dans sa zone d'action des espèces exotiques sans en étudier son impact sur le plan de la biodiversité, il en est de même sur les différents étangs de marnage aménagés

Pour ce critère de la durabilité on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de durabilité »(CD). Ce coefficient se décompose en six facteurs (a, b, c, d, e, f). Il est noté sur une échelle de 1 à 4, et se calcule ainsi qu'il suit :

Tableau 16 : Notation de la durabilité

Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité du projet	La notation
Facteur « a » : viabilité économique	0,5/1
Facteur « b » : prise en compte des facteurs socioculturels	0,25/0,5
Facteur « c » : prise en compte de l'environnement et de la GRNE	0,5/0,5
Facteur « d » : degré d'appropriation ou d'utilisation par les bénéficiaires des outils élaborés ou fournis par le projet	0,25/0,5
Facteur « e » : qualité des technologies introduites	0,25/0,5
Facteurs « f » : L'ancrage institutionnelle du projet et l'implication des autorités communales et administratives	0,5/1

Le Coefficient de durabilité (CD) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CD = 0.5 + 0.25 + 0.5 + 0.25 + 0.25 + 0.5 = 2.25/4$$

La grille d'interprétation des notes est la suivante :

- 4 : Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité ;
- 3 : Moyennement probable (MP) : risques modérés ;
- 2 : Moyennement improbable (MU) : des risques importants ;
- 1; Improbable (U): risques graves.

Sur la base de la notion il ressort que **la durabilité des acquis du projet est moyennement improbable.** En effet le projet n'a pas mis en place une stratégie pour la prise en charge des coûts opérationnels récurrents des investissements. Des actions pour une discrimination positive des femmes ont été prises mais sans stratégie de pérennisation. Les technologies introduites sont à hauteur d'homme et sont compréhensibles mais vu leur faible portée et l'absence de stratégie de consolidation, il est fort probable qu'elles aient des effets très limités dans l'espace et dans le temps. Pour terminer bien que le projet soit porté par le secteur de l'environnement les études sur l'impact des technologies introduites dans l'environnement n'ont pas été faites.

9. Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements

a. Principales conclusions

Au terme de cette évaluation, les conclusions suivantes ont été tirées :

Le PRGTE a été mis en place pour contribuer à l'atteinte de la réduction de la pauvreté (ODD1), à l'amélioration de l'égalité des sexes (ODD3), à la conservation et à la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique (ODD14 et ODD15) et à la préservation du climat (ODD13). Il s'inscrit parfaitement s'inscrit dans les cadres de référence stratégique nationaux et internationaux.

En effet, à travers ses objectifs, il est en phase avec l'agenda 2030 notamment en contribuant à l'atteinte des ODD1, 4, 13, 14 et 15 relatifs respectivement à l'éradication de la pauvreté, la contribution à l'égalité des sexes, à la préservation et la conservation de la biodiversité terrestre et aquatique et à la préservation du climat.

Sur le plan national, il est en phase avec la vision long terme du développement du Sénégal décliné dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) et surtout avec la vision sectorielle en matière d'environnement matérialisée dans le PSE vert et dans la lettre de politique sectorielle de l'environnement et des ressources naturelles (LPSERN). Il est aussi conforme au Programme d'Adaptation Nationale du Sénégal (PANA). Sa formulation s'est faite suite à une demande du gouvernement du Sénégal et son élaboration s'est faite à travers un appui du PNUD aux structures étatiques, particulièrement la Direction des Eaux et Forêts.

La pertinence du projet a été jugée satisfaisante vu son alignement avec les priorités nationales, le niveau de faisabilité et de souplesse acceptable et les thématiques abordées ainsi que la manière dont elles sont abordées dans le document de projet.

Le PRGTE a eu à atteindre la majorité de ses cibles, en un moment donné, avant la fin du projet. Avec l'apparitionde la Covid 19 de même que plusieurs retards décriés par les partenaires en ce qui concerne le déboursement du budget, beaucoup de ces activités ont connu des retards et plusieurs réalisations qui ont été faites n'ont pas été maintenu. En outre le suivi régulier sur le terrain a beaucoup manqué à ce que faisait le PRGTE. En définitive, une moyenne de 89% d'exécution a été calculée en calculant la moyenne des taux d'exécution par composante, au moment du passage de l'équipe d'évaluation finale. Cela fait que du point de vue Efficacité, le Projet est Modérément Satisfaisant (MS). En effet, s'il est vrai que les cibles ont été dépassées, il se pose le problème de l'accessibilité aux services produits par le projet et surtout de la continuité du service. Cet état de fait est lié d'une part à la stratégie du projet basée sur le partenariat et qui ne prévoyait pas des mesures de continuation et d'autre part à la faiblesse et la quasi-inexistence d'un système de suivi-évaluation.

La répartition du budget FEM entre les différentes rubriques révèle que, de manière générale, 95% des ressources financières ont été consacrés à la mise en œuvre des activités sur le terrain alors que 5% de ces ressources ont été consacrés au fonctionnement du projet. Par contre si l'on prend en compte le flux financier total du projet, il ressort que 83% des cinq millions six cent mille US\$ ont été consacrés à l'investissement contre 17% au fonctionnement. Cette répartition est conforme aux normes de planification des projets d'investissement publics au niveau national.

Lors de la mise en œuvre du PRGTE, le montant global dépensé s'élève à 3 795 911 US\$, soit 74% du montant total budgétisé et 96% du montant total reçu. Ce faible taux observé par rapport aux prévisions pourrait être expliqué par la non-intégration dans le suivi financier de l'UCP des paiements directs effectuées par le PNUD. En atteste les différences observées en fin de projet qui avait fait penser à l'UCP qu'il restait un reliquat et avait demandé à ses partenaires de faire une planification alors que ce n'était pas le cas. Au vu de cette performance (83%), on conclut que **le projet a un niveau d'efficience Modérément satisfaisant**. Le niveau d'appréciation du taux d'efficience du projet ne rend pas compte des problèmes liés aux retards dans la mise en œuvre des ressources qui ont été traduites par des retard dans l'exécution des marchés.

Plusieurs des activités du PRGTE menées à la base ne seront probablement pas durables. Au moment de l'évaluation finale, il n'a pas été possible de retrouver les bénéficiaires des premiers kits d'irrigation par exemple. De même, la majorité des producteurs de semences n'avaient pas de plans clairs pour continuer leur activité, faute de pouvoir avoir accès aux semences de bases puisqu'ils n'étaient pas des producteurs certifiés de semences. Les groupements beneficiaires des bassins piscicoles n'avaient pas les ressources et encore moins l'engouement necessaire pour continuer l'activité. L'analyse des effets/impacts du projet a montré que le PRGTE avait un coefficient d'effets/impacts de 4/6 voulant dire qu'il était dans la catégorie des projets Moyennement satisfaisant (MS)pour ce critère.

Le PRGTE a fait beaucoup d'efforts pour favoriser l'inclusion des femmes dans ses activités. C'est une dimension de la composante Genre. En regardant de plus près les bénéficiaires, on peut remarquer une la présence de beaucoup de femmes comme beneficiaires directes des activités. Une analyse approfondie de **la stratégie genre** du projet conclut finalement que le coefficient Genre du projet est de 5/6 plaçant le projet dans la **catégorie satisfaisant** pour cette composante.

Le tableau suivant donne la notation distincte et consolidée du PRGTE :

Tableau 17 : Notation consolidée

Notes d'évaluation	Notes d'évaluation:			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation	
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée	MI	Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	MS	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation	MI	Qualité de l'exécution : agence d'exécution	MS	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation	MI	Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	MS	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	
Pertinence	S	Ressourcesfinancières:	MP	
Efficacité	MS	Sociopolitique:	MP	
Efficience	MS	Cadre institutionnel et gouvernance :	MP	
Note globale de la réalisation du projet	MS	Environnemental:	P	
		Probabilité globale de la durabilité :	MP	

b. Lecons tirées

Au terme de cette évaluation, plusieurs leçons apprises peuvent etre tirés des conclusions qui ont été faites :

- ✓ Importance d'un guide de procédures ou du manuel de gestion : Pour une même activité, telle que l'installation des kits de micro-irrigation, les critères de sélection des bénéficiaires n'ont pas été systématisés. Cela a fait que selon la région, les attributs des bénéficiaires de ces kits pouvaient etre différents. En majorité, les bénéficiaires de ces kits d'irrigation ne répondaient pas aux critères de vulnérabilité que devaient avoir les bénéficiaires du projet comme décrit dans le Prodoc. Ne pas clarifier les critères de sélection des bénéficiaires, conduit toujours à une confusion lors de la mise en œuvre. Il en est de même de tous les processus que doivent utiliser les instances de mise en œuvre : ces processus doivent être systématisés, discutés et validés pour éviter ces confusions.
- ✓ Importance du manuel de Suivi Evaluation : Le PRGTE a fait le choix de ne pas développer un manuel opérationnel de Suivi Evaluation. Ce manuel décrit en détail les procédures et les outils à utiliser dans la mise en œuvre, le suivi, rapportage et l'évaluation d'un programme. L'absence de ce manuel et donc de procédures et d'outils harmonisés pour capitaliser les résultats du projet a rendu difficile le travail d'évaluation finale. Les chiffres avancés par le PRGTE et ses partenaires apparaissent bien souvent de manière agrégée sans que les bénéficiaires individuels derrière ces chiffres ne puissent etre retrouvés. Il est important pour un projet de cette envergure de mettre en place un manuel opérationnel de Suivi évaluation auquel est adossé une base de données des réalisations, mise à jour.
- ✓ Impact de la multiplicité des agences de mise en œuvre : Le PRGTE a signé des protocoles d'accord avec une vingtaine de structures étatiques ou non et des contrats avec plus d'une centaine de prestataires de services. La gestion de ces protocoles et de ces contrats s'est vite révélée trop difficile à bien faire, vue que le PRGTE avait fait l'option de tout centraliser au niveau de l'UCP. Les deux zones d'intervention du projet étant très éloignées l'une de l'autre, couplé au fait que le projet ne disposait pas de d'antennes régionales, a fait que la gestion de certains de ces protocoles a été impossible. La réception des travaux de certains partenaires sur le terrain s'est bien souvent faite sans pour autant que la qualité de la prestation sur le terrain ne puisse etre vérifiée. Il est important de faire un choix judicieux entre le nombre de prestataires à engager à travers les protocoles et contrats et la capacité de l'UCP à bien gérer ces protocoles/contrats.
- ✓ Importance du plan de sortie et de continuation : Les activités entamées par le projet et qui sont cycliques ou qui ne sont pas finies courent le risque de s'arrêter immédiatement après le 30 Septembre 2020. Cela est due au fait que le PRGTE n'a pas discuté et mis en place avec les parties prenantes de plans de continuation des activités au-delà de la durée de vie du programme. A l'heure actuelle, rien ne garantit que les activités du projet vont continuer après sa fermeture. Il est important pour les projets de ce genre de négocier un plan de sortie/continuation des activités au moins six mois avant la fin officielle du projet en identifiant des voies crédibles de financement des activités, faute de quoi, l'ensemble des résultats obtenus seraient immédiatement affectés, de manière négative.

- ✓ De l'absence de motivation des bénéficiaires de certaines activités : Le premier groupe de bénéficiaires des kits d'irrigation ont vite fait d'abandonner la technologie, à cause de problèmes de maintenance (fer, salinité, gaines trouées, pression devenue basse...) survenus par la suite. De meme les bénéficiaires des bassins piscicoles ont presque tous montré un certain désintérêt par rapport à la conduite de l'activité ; leur seul moment d'engouement collectif arrivant lorsque la récolte doit se passer. Dans certains cas par exemple l'agent de l'ANA a dû faire directement certaines taches sur le terrain à la place des bénéficiaires. Une raison qui pourrait expliquer cette attitude pourrait etre le fait qu'aucun de ces bénéficiaires n'a pas de l'argent pour la démarrer l'activité. Ces activités étaient entièrement financées par le PRGTE. Il est important pour les projets de développement de bien discuter avec les bénéficiaires des choix technologiques et de mobiliser leur participation financière directe dans le financement des technologies afin de s'assurer de leur mobilisation ultérieure pour bien réussir les activités. Le projet se met toujours à risque lorsque tout est entièrement subventionné sans une participation conséquente des bénéficiaires.
- ✓ Les délais de liquidation des demandes de paiement trop longs participent à ralentir la mise en œuvre des activités. Plusieurs partenaires techniques se sont plaints des délais que prend le PRGTE pour rembourser ou payer les prestations. Le circuit que prennent ces demandes est standard mais le temps de traitement de ces dossiers est parfois beaucoup trop long. Il est important de garder un tableau de suivi de ces demandes, de les enregistrer et de définir dès réception la date butoir de règlement pour éviter des tensions de trésorerie et améliorer la qualité de la mise en œuvre.
- ✓ De la nécessité de simplifier certaines procédures : Les procédures comptables et administratives adoptées par le PRGTE semblaient compliquer la tâche aux partenaires de mise en œuvre. Beaucoup reconnaissent avoir été formés sur ces procédures mais qu'elles étaient relativement différentes des procédures qui étaient déjà appliquées au niveau de leurs structures. Cela est en partie la source de retards constats dans la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités. Allègement des procédures administratives, à discuter et à comprendre pas tous, de la même manière. Il est important de simplifier les procédures et de bien former les parties prenantes à ces procédures surtout lorsqu'elles sont nouvelles et ne sont pas exactement les procédures habituellement utilisées.
- Nécessité d'arrimer les technologies à des plan de mise à l'échelle ou définition d'un plan de démonstration claire avec suffisamment de communication : Lorsqu'un projet comme le PRGTE se met à installer des technologies, nouvelles ou pas , il convient de spécifier la finalité de l'action : S'agit-il d'une démonstration pour participer à l'effort de vulgarisation ou bien le but est-il de faire une mise à l'échelle de la technologie. Dans le cas d'une démonstration, la technologie doit etre implantée dans une zone où elle est inconnue ou dans une zone où son utilisation n'est pas faite de manière appropriée. Pour ce cas le projet devrait alors se munir d'un plan clair de dissémination et de communication permettant de toucher le plus de personnes possibles. Dans le cas d'une participation à la mise à l'échelle, le projet devrait alors faire des investissements conséquents ou mettre une

œuvre une stratégie qui attire des investissements conséquents. Ne pas définir la finalité de telles actions de promotion de technologies et ne pas disposer de plan de mise à l'échelle valide, finit toujours par laisser un gout d'inachevé au niveau des bénéficiaires et des observateurs externes : le projet n'a pas apporté quelque chose de nouveau dans la zone et le projet n'a pas atteint un nombre critique de personnes pour faire une différence.

- ✓ Impact de l'absence de représentations régionales de l'UCP sur l'effectivité du suivi des activités. Le PRGTE a fait le choix de ne pas mettre des antennes régionales ou un staff au niveau des régions pour suivre directement ses activités. Les IREFs qui auraient pu jouer ce rôle n'en avaient pas reçu un mandat officiel. De ce fait au niveau des zones, chaque prestataire et partenaire dérouler son programme sans un système clair de supervision et de coordination. Avec le manque de fonctionnalités des comités de pilotage régionaux et communaux, plusieurs partenaires pouvaient se retrouver dans la même zone sans qu'ils ne sachent exactement ce que chacun faisait. La qualité des interventions de chaque partenaire n'était pas suffisamment suivie à cause de cela. Il est important, à défaut de mettre dans les zones d'intervention un personnel, de désigner de manière officielle une structure responsable du suivi de terrain et de l'assurance qualité des interventions. Le rapportage des activités devrait passer à travers cette structure pour une vérification de terrain.
- ✓ Les délais de liquidation des demandes de paiement trop longs participent à ralentir la mise en œuvre des activités. Plusieurs partenaires techniques se sont plaints des délais que prend le PRGTE pour rembourser ou payer les prestations. Le circuit que prennent ces demandes est standard mais le temps de traitement de ces dossiers est parfois beaucoup trop long. Il est important de garder un tableau de suivi de ces demandes, de les enregistrer et de définir dès réception la date butoir de règlement pour éviter des tensions de trésorerie et améliorer la qualité de la mise en œuvre.

c. Recommandations

Au terme de cette évaluation, les Recommandations suivantes ont été faites aux parties prenantes pour augmenter les bénéfices du projet ou améliorer la performance de projets similaires dans le futur :

1- Finaliser l'installation des systèmes de micro- irrigation et vérifier la fonctionnalité de la station de l'ANACIM: Au moment du passage des évaluateurs sur le terrain, la deuxième vague des bénéficiaires des systèmes d'irrigation était toujours en attente pour disposer de systèmes fonctionnels. L'entreprise attributaire du marché était entrain d'installer les systèmes à Thies et n'avait pas commencé le travail sur Louga. La situation a évolué depuis mais l'installation n'était pas entièrement réalisée. L'entreprise a promis à plusieurs producteurs de leurs ramener des pièces manquantes ou déficientes et dans d'autres cas, la mise en eau est faite mais le système n'est pas installé sur la parcelle. Il est donc important de s'assurer que ces installations sont finalisées, réceptionnées et remises aux bénéficiaires sélectionnées avant que le projet ne ferme ses portes. Si tel n'est pas le cas, il y aura un risque pouvant porter atteinte à la réputation des Eaux et Forêts et du PNUD.

De meme l'ANACIM était toujours entrain de finaliser l'installation d'une de ses stations lors du passage des évaluateurs. Au moment de la finalisation de ce rapport, le PRGTE a soumis un rapport de finalisation de cette installation avec des photos à l'appui. L'équipe d'évaluation n'a pas pu verifier la mise en marche de la station et sa fonctionnalité. Il serait important pour les auditeurs de recevoir le rapport de réception et d'en vérifier l'exactitude.

Recommandation faite à : PNUD

Importance : Haute Priorité : Haute Délai : Urgente

2- Vérifier l'effectivité totale de la restitution aux bénéficiaires des kits de microirrigation des contributions financières immobilisées au niveau des Inspections des Eaux et Forêts: Au moment du passage des évaluateurs, les bénéficiaires des systèmes d'irrigation ont tous déboursé une somme de 1.076.000 F avant que l'installation ne commence dans leurs parcelles. Même à Louga, où l'entreprise attributaire du marché n'était pas encore arrivée, les bénéficiaires rencontrés ont affirmé avoir déjà déposé cet argent au niveau de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts. Le même cas s'est passé à Thies. L'Equipe d'évaluation n'a pas pu trouver d'éléments qui atteste que cette décision, de prélever cet argent au niveau des bénéficiaires ait été discutée et acceptée au niveau du comité de pilotage du projet. Après la rédaction de ce rapport, le PRGTE a indiqué avoir restitué tout l'argent aux bénéficiaires. L'équipe n'a pas pu rencontrer les bénéficiaires des Kits de Ziguinchor mais la vérification devrait pouvoir se faire avec l'audit final.

Recommandation faite à : PNUD

Importance : Haute Priorité : Haute Délai : Urgente

3- Identifier le problème spécifique de la parcelle de « Arona KA / Amadou KA, Abdoulaye KA" dans le village de Wassoumassal, à Louga. Le PRGTE maintient dans tous ses documents avoir livré et installé le système d'irrigation dans cette parcelle pour une superficie de 16.179 m2. Le PRGTE a confirmé dans ses documents avoir réceptionné le matériel qui a été livré au bénéficiaire et immédiatement confisqué par le projet. Dans un souci de transparence la lumière devrait etre faite sur ce cas, le matériel devrait etre localisé et remis au bénéficiaire légitime. Le PRGTE a indiqué l'avoir installé dans le village de Keur Malick Fall au profit du GPF du village alors qu'il n'était pas désigné comme devant recevoir ce type d'immobilisations.

Recommandation faite à : PNUD, Gouvernement, FEM

Importance : Haute Priorité : Haute Délai : immédiatement

4- Procéder à une fermeture officielle des activités: plusieurs des partenaires de mise en œuvre du PRGTE, de même que la majorité des bénéficiaires rencontrés sur le terrain n'ont pas été officiellement saisie de la fermeture du PRGTE. Certains comme les multiplicateurs de semences continuent à attendre ce qu'il en sera cette année. Il en est de meme pour plusieurs producteurs qui ont été désignés comme bénéficiaires des systèmes d'irrigation mais pour lesquels des notification formelles de leur non-selection finale n'ont pas été faites. Il est important de veiller à bien signifier à toutes les parties prenantes que le projet

est fini. Les activités durables doivent à présent continuer sans appui du PRGTE à partir du 30 Septembre.

Recommandation faite à: PRGTE

Importance : Haute Priorité : Haute Délai : Urgente

5- Mise en place d'un plan d'urgence pour finaliser les travaux en cours ou à défaut travailler avec les structures d'Etat pour un suivi immédiat après la duree du projet : Meme si le PRGTE finit, il est important de continuer à appuyer les bénéficiaires à certains niveaux. L'impact désiré n'a pas encore été atteint, donc les multiplicateurs de semences ont par exemple toujours besoin d'appui pour accéder aux semences de bases, les femmes engagées dans la pisciculture ont toujours besoin d'appui de l'ANA pour acceder aux intrants et mener leurs activités. Même si le budget n'est pas disponible, il serait important d'inviter toutes ces structures à travailler avec les groupes de bénéficiaires pour leur assurer un encadrement minimum pendant qu'ils finalisent un plan de continuité de leurs activités. Les bassins de piscicultures risquent de ne plus être utilisés par exemple si ces plans ne sont pas mis en place. Il en est de même pour la production des semences ou le, travail de formation qui a été fait avec les structures du Ministère de l'Education.

Recommandation faite à : PRGTE

Importance : Haute Priorité : Haute Délai : Urgente

6- Lister toutes les demandes de paiements déjà soumis et à soumettre (pour les marchés déjà engagés) et procéder à leur étude urgente : Plusieurs partenaires techniques ont soumis au PRGTE des factures ou demande de paiements. De même la DODP a soumis au PNUD plusieurs factures ou demande de paiement. Dans plusieurs cas, le temps que prend l'étude de ces documents est bien trop long. Il est important pour le PRGTE, la DODP et le PNUD, de faire une liste actualisée de toutes les demandes de paiement/remboursement qu'ils ont reçu et de procéder immédiatement à leur liquidation pour éviter que des prestataires ne soient oubliés lors de la fermeture des comptes du projet. C'est d'autant plus important que plusieurs partenaires ont fait état de demande de paiement dans le circuit depuis plus de deux mois.

Recommandation faite à : PRGTE et PNUD

Importance : Haute Priorité : Haute Délai : Urgente

7- Faire immédiatement le point avec CAURIE microfinance pour faire l'état des lieux du versement de 75 millions et rassembler autour de la table le PNUD, l'UGP pour définir et finaliser un plan d'utilisation des ressources afin de pérenniser cette expérience: CAURIE-Microfinance a reçu 75 millions de F sur les 275 millions de son protocole avec le PRGTE. Cet argent a été utilisé pour le financement à un taux d'intérêt de8% de certaines activités des bénéficiaires sélectionnés. Le taux de remboursement de ce fond a dépassé 90% et le capital de départ est toujours détenu par CAURIE Microfinance. Il est urgent et important pour le PRGTE, PNUD, CAURIE et le représentant

du ministère des finances de se réunir, de faire l'état des lieux de cette activité et de décider du devenir de cette somme après la fin du projet.

Recommandation faite à : PRGTE, PNUD et Gouvernement du Sénégal

Importance : Haute Priorité : Haute Délai : Urgente

8- Faire la signature des protocoles d'accord avec les institutions au niveau régional :

Les protocoles avec les IREF et les DRDR ont été signés au niveau régional. Cela a permis plus de flexibilité dans la conduite des activités et la gestion courante comparé aux protocoles qui ont été signés au niveau national comme ANA, ANCAR, DAMP. Pour l'avenir, dans le cas où la contribution du partenaire au niveau régionale, se limite à exécuter les activités du projet, il est souhaitable de ne pas impliquer les instances de ces institutions au niveau national dans la signature des protocoles.

Recommandation faite à : PNUD et Direction des Eaux et Forêts.

Importance : Haute **Priorité** : Moyenne

Délai: Prochaine planification

9- L'UCP devrait être beaucoup plus transparente dans sa communication avec les partenaires de mise en œuvre, en discutant ses plans avec eux et en répondant à leurs besoins d'information dans des délais raisonnables ne devant pas dépasser une semaine.

Recommandation faite à : PNUD et Direction des Eaux et Forêts.

Importance : Haute **Priorité** : Moyenne

Délai : Prochaine planification

10-Intégrer dans les protocoles une clause de prise en charge des frais récurrents : pour s'assurer de la durabilité des investissements structurants du projet et garantir un effet durable pour les bénéficiaires, il faudrait que les protocoles intègrent des clauses expliquant comment prendre en charge les frais de maintenance, d'entretien et/ou de réparation des investissements. Les bénéficiaires, avec l'aide des structures qui les accompagne pourrait faire une provision sur tout résultat financier positif afin de financer ces besoins futurs.

Recommandation faite à : UCP, Services techniques déconcentrés.

Importance : Haute Priorité : Haute

Délai : Prochaine planification

11-Orienter le financement de la collecte des informations vers les résultats plutôt que vers une économie des ressources : l'éloignement des zones d'intervention et surtout la quête d'économie n'a pas permis un suivi régulier de la mise en œuvre des activités ce qui a eu à impacter la remontée et la qualité des informations

Recommandation faite à : UCP, Services techniques déconcentrés.

Importance : Haute Priorité : Haute

Délai : Prochaine planification

12- Mettre en place une « approche grappe de convergence » : la dispersion des efforts et la volonté de vouloir toucher toutes les zones a conduit à un saupoudrage des actions empêchant une concentration des efforts en vue d'avoir une vitrine pour une mise à l'échelle.

Recommandation faite à : UCP, PNUD, Gouvernement

Importance : Haute **Priorité** : Haute

Délai: Prochaine planification

13-Mettre en place une mécanisme transparent et indépendant de plainte et de dénonciation des irrégularités. Les producteurs et autres bénéficiaires finaux se sont plaints de plusieurs irrégularité avec les Kits d'irrigation. Ces plaintes ont trait aux tentatives de soustraction d'argent, aux irrégularités notées dans la selection des beneficiaires, à la conduite des activités. Ils en ont parfois fait cas et ont été ignorés. Il est important pour PNUD, à l'avenir, d'accompagner la mise en œuvre des projets qu'il accompagne par des mécanismes d'enregistrement des plaintes qui serait transparent et crédibles. Les plaintes devraient être synthétisés et discutées avec toutes les parties et les mesures adéquates prises. Les décisions provenant de cette revue des plaintes devraient être partagées avec les plaignants et les parties concernées et leur mise en œuvre vérifiée.

Recommandation faite à : PNUD. Gouvernement. FEM

Importance : Haute Priorité : Haute

Délai : Prochaine planification

10-Annexes

a. Réponses du PRGTE

Le PRGTE tient à préciser, par rapport aux points suivants, soulevés par les évaluateurs :

1) Sur la durabilité des activités

Réserve des évaluateurs sur la durabilité formulée par le texte suivant :

il se pose le problème de l'accessibilité aux services produits par le projet et surtout de la continuité du service. Cet état de fait est lié d'une part à la stratégie du projet basée sur le partenariat et qui ne prévoyait pas des mesures de continuation et d'autre part à la faiblesse de la base de données mise en place (DISEC) et la quasi-inexistence d'un système de suivi-évaluation.

Réponses du PRGTE:

1°) Sur la durabilité

Points forts : **tous les partenaires sont des structures pérennes en général** (services techniques traditionnels) ; cette option stratégique vise la durabilité et la pérennisation par :

- la continuation de leur engagement auprès des populations cibles du PRGTE en particulier à la fin du projet (période d'indisponibilité de ressources additionnels)
- les populations qui se sont appropriées les acquis du projet car y voyant des avantages et leurs intérêts ; par exemple si c'est le cas des kits et des semences, il n'y a pas de difficultés d'accès aux intrants de base sauf si les producteurs n'ont pas les moyens de l'acheter.

Toutes ces considérations renvoient aux risques qui été ont posés dans le document du projet (Voir PRODOC).

Il me semble que l'option de reposer les activités du projet sur les structures pérennes prend en compte ces préoccupations relatives à la pérennisation. Il faudrait cependant veiller à ce que ces hypothèses soient intégrées structurellement et non pas dépendantes uniquement des personnes impliquées pendant la vie du projet. Les intérêts suscités par l'utilisation de semences sélectionnées ou de kits solaires du PRGTE constituent des motifs d'appropriation par les populations qui en feront leurs pratiques régulières. A ce stade, le projet a réussi ses objectifs car intégrant des pratiques durables et économiques pour les producteurs locaux.

Les activités principales développées sont des priorités stratégiques qui seront continuées tant bien que mal après le désengagement du Projet auprès duquel les producteurs locaux ont acquis des attitudes de non dépendance en termes d'appuis et de financements gratuits.

Les documents de capitalisation des acquis sont également de bonnes sources d'information, de formation et de renforcement de capacités.

Points à améliorer (limites): tenir compte de ce risque, faire en sorte que dans cette dernière étape du projet, à défaut d'avoir une phase complémentaire de prolongation et de consolidation (3 ans au moins), la stratégie de promotion et de démultiplication des acquis soit bien mise en œuvre.

2) la fonctionnalité des GTPs

Deux réserves sont signalées par les évaluateurs :

- le fonctionnement des GTP (locaux ?)

- le niveau (intellectuel) élevé des bulletins d'information climatique.

Réponses du PRGTE:

- C'est sûr que les GTP (locaux et national) fonctionnent bien (au moins les 7 sur les 8 créés par arrêtés de Préfet, se réunissent et font des publications relayées en langues locales par les radios communautaires suivant des techniques de communication adéquates
- Le contenu des bulletins est resté dans des limites compréhensibles pour tout profane lettré pour ne pas dire alphabétisé en français ; faudrait –il 'amélioré en plus le simplifiant ou en ajoutant d'autres langues comme le wolofal arabe et alphabétisé wolof ; ça peut être une recommandation de l'évaluation pour la suite mais pour le moment le niveau est satisfaisant et adapté aux sites d'intervention (en casamance le niveau de scolarisation est très élevé pratiquement tout le monde parle et lit bien le français tandis que dans les Niayes, les niveaux en français et arabisation restent assez bons pour les producteurs autochtones).

b. Termes de référence

1. INTRODUCTION

In accordance with UNDP and GEF M&E policies and procedures, all full- and medium-sized UNDP-supported GEF-financed projects are required to undergo a Terminal Evaluation (TE) at the end of the project. This Terms of Reference (ToR) sets out the expectations for the TE of the full- or medium-sized project titled Project Title (PIMS #) implemented through the Executing Agency/Implementing Partner. The project started on the Project Document signature date and is in its X year of implementation. The TE process must follow the guidance outlined in the document 'Guidance for Conducting Terminal Evaluations of UNDP-Supported, GEF-Financed Projects' (insert hyperlink).

2. PROJECT BACKGROUND AND CONTEXT

Provide a brief introduction to the project being evaluated, including but not limited to the following information: project goal, objective and key outcomes, location, timeframe, justification for the project, institutional arrangements, total budget, planned co-financing, key partners, key stakeholders, observed changes since the beginning of implementation and contributing factors, linkages to relevant cross-cutting aspects (i.e. vulnerable groups, gender, human right, etc.), relevance of the project to the partner Government's strategies and priorities, linkages to SDGs, and linkages to UNDP corporate goals. Identify the critical social, economic, political, geographic and demographic factors within which the project operates that have a direct bearing on the evaluation. This section should be focused and concise (a maximum of one page) highlighting only those issues most pertinent to the evaluation.

3. TE PURPOSE

The TE report will assess the achievement of project results against what was expected to be achieved, and draw lessons that can both improve the sustainability of benefits from this project, and aid in the overall enhancement of UNDP programming. The TE report promotes accountability and transparency, and assesses the extent of project accomplishments.

(Expand on the above text to clearly explain why the TE is being conducted, who will use or act on the TE results and how they will use or act on the results. The TE purpose should explain why the TE is being conducted at this time and how the TE fits within the Commissioning Unit's evaluation plan.)

4. TE APPROACH & METHODOLOGY

The TE report must provide evidence-based information that is credible, reliable and useful.

The TE team will review all relevant sources of information including documents prepared during the preparation phase (i.e. PIF, UNDP Initiation Plan, UNDP Social and Environmental Screening Procedure/SESP) the Project Document, project reports including annual PIRs, project budget revisions, lesson learned reports, national strategic and legal documents, and any other materials that the team considers useful for this evidence-based evaluation. The TE team will review the baseline and midterm GEF focal area Core Indicators/Tracking Tools submitted to the GEF at the CEO endorsement and midterm stages and the terminal Core Indicators/Tracking Tools that must be completed before the TE field mission begins.

The TE team is expected to follow a participatory and consultative approach ensuring close engagement with the Project Team, government counterparts (the GEF Operational Focal Point), Implementing Partners, the UNDP Country Office(s), the Regional Technical Advisor, direct beneficiaries and other stakeholders.

Engagement of stakeholders is vital to a successful TE. Stakeholder involvement should include interviews with stakeholders who have project responsibilities, including but not limited to (list); executing agencies, senior officials and task team/component leaders, key experts and consultants in the subject area, Project Board, project beneficiaries, academia, local government and CSOs, etc. Additionally, the TE team is expected to conduct field missions to (locations), including the following project sites (list).

The specific design and methodology for the TE should emerge from consultations between the TE team and the above-mentioned parties regarding what is appropriate and feasible for meeting the TE purpose and objectives and answering the evaluation questions, given limitations of budget, time and data. The TE team must use gender-responsive methodologies and tools and ensure that gender equality and women's empowerment, as well as other cross-cutting issues and SDGs are incorporated into the TE report.

The final methodological approach including interview schedule, field visits and data to be used in the evaluation must be clearly outlined in the TE Inception Report and be fully discussed and agreed between UNDP, stakeholders and the TE team.

(Note: The TOR should retain enough flexibility for the evaluation team to determine the best methods and tools for collecting and analysing data. For example, the TOR might suggest using questionnaires, field visits and interviews, but the evaluation team should be able to revise the approach in consultation with the evaluation manager and key stakeholders. These changes in approach should be agreed and reflected clearly in the TE Inception Report.)

The final report must describe the full TE approach taken and the rationale for the approach making explicit the underlying assumptions, challenges, strengths and weaknesses about the methods and approach of the evaluation.

5. DETAILED SCOPE OF THE TE

The TE will assess project performance against expectations set out in the project's Logical Framework/Results Framework (see ToR Annex A). The TE will assess results according to the criteria outlined in the Guidance for TEs of UNDP-supported GEF-financed Projects (insert hyperlink). (The scope of the TE should detail and include aspects of the project to be covered by the TE, such as the time frame, and the primary issues of concern to users that the TE needs to address.

The Findings section of the TE report will cover the topics listed below. A full outline of the TE report's content is provided in ToR Annex C.

The asterisk "(*)" indicates criteria for which a rating is required.

Findings

i. Project Design/Formulation

- National priorities and country driven-ness
- Theory of Change
- Gender equality and women's empowerment
- Social and Environmental Standards (Safeguards)
- Analysis of Results Framework: project logic and strategy, indicators
- Assumptions and Risks
- Lessons from other relevant projects (e.g. same focal area) incorporated into project design
- Planned stakeholder participation
- Linkages between project and other interventions within the sector
- Management arrangements

ii. Project Implementation

- Adaptive management (changes to the project design and project outputs during implementation)
- Actual stakeholder participation and partnership arrangements
- Project Finance and Co-finance
- Monitoring & Evaluation: design at entry (*), implementation (*), and overall assessment of M&E (*)
- Implementing Agency (UNDP) (*) and Executing Agency (*), overall project oversight/implementation and execution (*)
- Risk Management, including Social and Environmental Standards (Safeguards)

iii. Project Results

- Assess the achievement of outcomes against indicators by reporting on the level of progress for each objective and outcome indicator at the time of the TE and noting final achievements
- Relevance (*), Effectiveness (*), Efficiency (*) and overall project outcome (*)
- Sustainability: financial (*) , socio-political (*), institutional framework and governance (*), environmental (*), overall likelihood of sustainability (*)
- Country ownership
- Gender equality and women's empowerment
- Cross-cutting issues (poverty alleviation, improved governance, climate change mitigation and adaptation, disaster prevention and recovery, human rights, capacity development, South-South cooperation, knowledge management, volunteerism, etc., as relevant)
- GEF Additionality
- Catalytic Role / Replication Effect
- Progress to impact

Main Findings, Conclusions, Recommandations and Lessons Learned

- The TE team will include a summary of the main findings of the TE report. Findings should be presented as statements of fact that are based on analysis of the data.
- The section on conclusions will be written in light of the findings. Conclusions should be comprehensive and balanced statements that are well substantiated by evidence and logically connected to the TE findings. They should highlight the strengths, weaknesses and results of the project, respond to key evaluation

- questions and provide insights into the identification of and/or solutions to important problems or issues pertinent to project beneficiaries, UNDP and the GEF, including issues in relation to gender equality and women's empowerment.
- Recommandations should provide concrete, practical, feasible and targeted Recommandations directed to
 the intended users of the evaluation about what actions to take and decisions to make. The Recommandations
 should be specifically supported by the evidence and linked to the findings and conclusions around key
 questions addressed by the evaluation.
- The TE report should also include lessons that can be taken from the evaluation, including best practices in addressing issues relating to relevance, performance and success that can provide knowledge gained from the particular circumstance (programmatic and evaluation methods used, partnerships, financial leveraging, etc.) that are applicable to other GEF and UNDP interventions. When possible, the TE team should include examples of good practices in project design and implementation.
- It is important for the conclusions, Recommandations and lessons learned of the TE report to incorporate gender equality and empowerment of women.

The TE report will include an Evaluation Ratings Table, as shown below:

ToR Table 2: Evaluation Ratings Table for (project title)

Monitoring & Evaluation (M&E)	Rating ⁴
M&E design at entry	
M&E Plan Implementation	i.
Overall Quality of M&E	
Implementation &Execution	Rating
Quality of UNDP Implementation/Oversight	
Quality of Implementing Partner Execution	
Overall quality of Implementation/Execution	
Assessment of Outcomes	Rating
Relevance	i.
Effectiveness	<i>i</i> .
Efficiency	<i>i</i> .
Overall Project Outcome Rating	i.
Sustainability	Rating
Financial resources	i.
Socio-political/economic	i.
Institutionalframework and governance	ζ.
Environmental	K.
OverallLikelihood of Sustainability	i.

⁴Outcomes, Effectiveness, Efficiency, M&E, Implementation/Oversight & Execution, Relevance are rated on a 6-point scale: 6=Highly Satisfactory (HS), 5=Satisfactory (S), 4=Moderately Satisfactory (MS), 3=Moderately Unsatisfactory (MU), 2=Unsatisfactory (U), 1=Highly Unsatisfactory (HU). Sustainability is rated on a 4-point scale: 4=Likely (L), 3=Moderately Likely (ML), 2=Moderately Unlikely (MU), 1=Unlikely (U)

6. TIMEFRAME

The total duration of the TE will be approximately (average 25-35 working days) over a time period of (# of weeks) starting on (date). The tentative TE timeframe is as follows:

Timeframe	Activity
(date)	Application closes
(date)	Selection of TE team
(date)	Preparation period for TE team (handover of documentation)
(date) XX days (recommended 2-4)	Document review and preparation of TE Inception Report
(date) XX days	Finalization and Validation of TE Inception Report; latest start of TE mission
(date) XX days (recommended 7-15)	TE mission: stakeholder meetings, interviews, field visits, etc.
(date)	Mission wrap-up meeting & presentation of initial findings; earliest end of TE mission
(date) XX days (recommended 5-10)	Preparation of draft TE report
(date)	Circulation of draft TE report for comments
(date)	Incorporation of comments on draft TE report into Audit Trail & finalization of TE report
(date)	Preparation and Issuance of Management Response
(date)	Concluding Stakeholder Workshop (optional)
(date)	Expected date of full TE completion

Options for site visits should be provided in the TE Inception Report.

7. TE DELIVERABLES

#	Deliverable	Description	Timing	Responsibilities
1	TE Inception Report	TE team clarifies objectives, methodology and timing of the TE	No later than 2 weeks before the TE mission: (by date)	TE team submits Inception Report to Commissioning Unit and project management
2	Presentation	Initial Findings	End of TE mission: (by date)	TE team presents to Commissioning Unit and project management
3	Draft TE Report	Full draft report (using guidelines on report content in ToR Annex C) with annexes	Within 3 weeks of end of TE mission: (by date)	TE team submits to Commissioning Unit; reviewed by RTA, Project Coordinating Unit, GEF OFP
5	Final TE Report* + Audit Trail	Revised final report and TE Audit trail in which the TE details how all received comments have (and have not) been addressed in the final TE	Within 1 week of receiving comments on draft report: (by date)	TE team submits both documents to the Commissioning Unit

report (See template ToR Annex H)	
-----------------------------------	--

*All final TE reports will be quality assessed by the UNDP Independent Evaluation Office (IEO). Details of the IEO's quality assessment of decentralized evaluations can be found in Section 6 of the UNDP Evaluation Guidelines.⁵

8. TE ARRANGEMENTS

The principal responsibility for managing the TE resides with the Commissioning Unit. The Commissioning Unit for this project's TE is (in the case of single-country projects, the Commissioning Unit is the UNDP Country Office. In the case of regional projects and jointly-implemented projects, typically the principal responsibility for managing the TE resides with the country or agency or regional coordination body – please confirm with the RTA in the region – that is receiving the larger portion of GEF financing. For global projects, the Commissioning Unit can be the Nature, Climate and Energy Vertical Fund Directorate or the lead UNDP Country Office.)

The Commissioning Unit will contract the evaluators and ensure the timely provision of per diems and travel arrangements within the country for the TE team. The Project Team will be responsible for liaising with the TE team to provide all relevant documents, set up stakeholder interviews, and arrange field visits.

9. TE TEAM COMPOSITION

A team of two independent evaluators will conduct the TE – one team leader (with experience and exposure to projects and evaluations in other regions) and one team expert, usually from the country of the project. The team leader will (add details, as appropriate, e.g. be responsible for the overall design and writing of the TE report, etc.) The team expert will (add details, as appropriate, e.g. assess emerging trends with respect to regulatory frameworks, budget allocations, capacity building, work with the Project Team in developing the TE itinerary, etc.)

The evaluator(s) cannot have participated in the project preparation, formulation and/or implementation (including the writing of the project document), must not have conducted this project's Mid-Term Review and should not have a conflict of interest with the project's related activities.

The selection of evaluators will be aimed at maximizing the overall "team" qualities in the following areas: (Adjust the qualifications as needed and provide a weight to each qualification. In most cases, the qualifications for the team leader and those for the team expert will differ. Therefore, there should be two different lists of qualifications or separate ToRs.)

Education

• Master's degree in (fill in) or other closely related field;

Experience

• Relevant experience with results-based management evaluation methodologies;

- Experience applying SMART indicators and reconstructing or validating baseline scenarios;
- Competence in adaptive management, as applied to (fill in GEF Focal Area);
- Experience in evaluating projects;
- Experience working in (region of project);
- Experience in relevant technical areas for at least 10 years;
- Demonstrated understanding of issues related to gender and (fill in GEF focal area); experience in gender responsive evaluation and analysis;

⁵ Access at: http://web.undp.org/evaluation/guideline/section-6.shtml

- Excellent communication skills;
- Demonstrableanalyticalskills;
- Project evaluation/review experience within United Nations system will be considered an asset.

Language

- Fluency in written and spoken English.
- Add language, if needed

10. EVALUATOR ETHICS

The TE team will be held to the highest ethical standards and is required to sign a code of conduct upon acceptance of the assignment. This evaluation will be conducted in accordance with the principles outlined in the UNEG 'Ethical Guidelines for Evaluation'. The evaluator must safeguard the rights and confidentiality of information providers, interviewees and stakeholders through measures to ensure compliance with legal and other relevant codes governing collection of data and reporting on data. The evaluator must also ensure security of collected information before and after the evaluation and protocols to ensure anonymity and confidentiality of sources of information where that is expected. The information knowledge and data gathered in the evaluation process must also be solely used for the evaluation and not for other uses without the express authorization of UNDP and partners.

11. PAYMENT SCHEDULE

- 20% payment upon satisfactory delivery of the final TE Inception Report and approval by the Commissioning Unit
- 40% payment upon satisfactory delivery of the draft TE report to the Commissioning Unit
- 40% payment upon satisfactory delivery of the final TE report and approval by the Commissioning Unit and RTA (via signatures on the TE Report Clearance Form) and delivery of completed TE Audit Trail

Criteria for issuing the final payment of 40%6:

- The final TE report includes all requirements outlined in the TE TOR and is in accordance with the TE guidance.
- The final TE report is clearly written, logically organized, and is specific for this project (i.e. text has not been cut & pasted from other TE reports).
- The Audit Trail includes responses to and justification for each comment listed.

12. APPLICATION PROCESS⁷

(Adjust this section if a vetted roster will be used)

Recommended Presentation of Proposal:

a) Letter of Confirmation of Interest and Availability using the template⁸ provided by UNDP;

⁶ The Commissioning Unit is obligated to issue payments to the TE team as soon as the terms under the ToR are fulfilled. If there is an ongoing discussion regarding the quality and completeness of the final deliverables that cannot be resolved between the Commissioning Unit and the TE team, the Regional M&E Advisor and Vertical Fund Directorate will be consulted. If needed, the Commissioning Unit's senior management, Procurement Services Unit and Legal Support Office will be notified as well so that a decision can be made about whether or not to withhold payment of any amounts that may be due to the evaluator(s), suspend or terminate the contract and/or remove the individual contractor from any applicable rosters. See the UNDP Individual Contract Policy for further details:

https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁷Engagement of evaluators should be done in line withguidelineswithguidelines for hiring consultants in the POPP https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx

⁸https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx

- b) **CV** and a **Personal History Form** (P11 form⁹);
- c) Brief description **of approach to work/technical proposal** of why the individual considers him/herself as the most suitable for the assignment, and a proposed methodology on how they will approach and complete the assignment; (max 1 page)
- d) **Financial Proposal** that indicates the all-inclusive fixed total contract price and all other travel related costs (such as flight ticket, per diem, etc), supported by a breakdown of costs, as per template attached to the <u>Letter of Confirmation of Interest template</u>. If an applicant is employed by an organization/company/institution, and he/she expects his/her employer to charge a management fee in the process of releasing him/her to UNDP under Reimbursable Loan Agreement (RLA), the applicant must indicate at this point, and ensure that all such costs are duly incorporated in the financial proposal submitted to UNDP.

All application materials should be submitted to the address (insert mailing address) in a sealed envelope indicating the following reference "Consultant for Terminal Evaluation of (project title)" or by email at the following address ONLY: (insert email address) by (time and date). Incomplete applications will be excluded from further consideration.

Criteria for Evaluation of Proposal: Only those applications which are responsive and compliant will be evaluated. Offers will be evaluated according to the Combined Scoring method – where the educational background and experience on similar assignments will be weighted at 70% and the price proposal will weigh as 30% of the total scoring. The applicant receiving the Highest Combined Score that has also accepted UNDP's General Terms and Conditions will be awarded the contract.

13. TOR ANNEXES

c. Itinéraire de la mission d'évaluation

	Début	Fin
Dakar	20 Juillet	25 Juillet
Thies	27 Juillet	28 Juillet
Louga	29 Juillet	30 Juillet
Kolda	9Aout	10 Aout
Sédhiou	10 Aout	12 Aout
Ziguinchor	12Aout	14 ou

d. Liste des personnes interrogées

Localités	Noms Prénoms	Fonctions	Tél/Fax	E-mail	
Ministère de l'enseignement l'Enseignement					
TH	NGOSSE FALL	IA/THIES	771018677	ngossefall@yahoo.fr	
LG	SACOURA GUEYE	IA/LOUGA	776578740	gueyesacoura@yahoo.fr	
ZG	Ismaila Diouf	IA ZG	77 658 50 70	iddiouf@yahoo.fr	
ZG	Samba sarr	IE/ point focal	77 540 56 05	bathieis2@gmail.com	

⁹http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

Tivaouan e	Sory Fall	Directeur ecole Keur Magor						
Mboro	Groupe de 5 enseignants							
DIRECTIO	DIRECTION DES EAUX ET FORÊTS							
TH	LT AMY DIAGNE	IREF/PF	77 10 71 32	diagneamy83@yahoo.fr				
TH	Youssoufa Diouf	IREF						
SD	Cdt Ismaila NIANG	IREF	77 521 30 00	barniang@yahoo.fr				
ZG	Lt Colonel Babacar Dione	IREF						
ZG	Lieutnant Mamadou Fall	Eaux et Forets						
DIRECTEU	URS REGIONAUX DU DEVELO	OPPEMENT RURAI	L					
LG	Jean Paul BAMPOKY	DRDR	77 572 60 80	drdrlouga@yahoo.fr				
LG	Jean I auf BAWI OK I	DKDK	77 372 00 80	drdr.louga@maer.gouv.sn				
SD	Omar MBENGUE	DRDR	75umeroinexistan te	drdrsedhiou@yahoo.fr				
ZG	Casimir Adrien Sambou	DRDR						
ZG	Boubacar Badji	Agent DRDR						
Producteur	s bénéficiaires finaux	<u> </u>		<u> </u>				
TH	5 bénficiaires							
LG	5 bénéficiaires							
SD	5 bénéficiaires							
ZG	5 bénéficiaires							
Partenaires	Techniques							
DK	MAMADOU NGOM	ANA	776334423	mamadoungom599@gmail.com				
ZG	MBAR SECK	ANCAR/BMC	774556189	mbseck77@gmail.com				
DK	MA ANTA MBOW	ISRA/CDH	775,516,768	maanta1810@yahoo.fr				
DK	DIABEL NDIAYE	ANACIM	77 645 51 72	diabel.ndiaye@anacim.sn				
KD	Ablaye cissé	SOS environnement		sosenvi@gmail.com				
DK	Point Focal	Ministère de l'économie	i.	i.				
DK	Louise	Ministère de la Coopération	v.	v.				
DK	Manon Ebel	PNUD Senegal	i.	i. <u>Chargée de projet</u>				

DK	Ndeye Fatou Guene	PNUD Senegal	i.	k. <u>Team Lead</u>
DK	Clotilde Goeman	PNUD Bureau Regional	κ.	Conseillère programme adaptation
ZG	VNU en charge de la mise en oeuvre	PNUD Senegal		
DK	Arona Dia et 2 agents supplémentaires	DODP	i.	i.
LG	Madoune Diagne	DRDR Louga	i.	v. <u>Conseiller Genie Rural</u>
ZG	Moussa Diehdhiou A	ANA	v.	i.
ZG	Ibrahima Badiane	ANCAR	i.	i.

e.Liste des documents examinés

씯	$PT\Delta R$	REVISE	2018

PTAB _PRGTE_2019_REVISE VF pdf

PTAB 2020 PRGTE-Vf du 01 Avril 2020

PV DE RECEPTION-1 IRRIGATION DEUXIEME VAGUE -SEPTEMBRE 2020

Rapport analyse de vulnerabilité-PRGTE -ZEG Casamance final

Rapport Annuel 2017 - PRGTE -08_01_2018

Rapport annuel PRGTE 2018 VF

RAPPORT ANNUEL PRGTE PROVISOIRE 2019 VF

RAPPORT AUDIT DEFINITIF PRGTE - PNUD 2017

Rapport COPIL Fev 2019

📝 RAPPORT DE SUIVI & CONTROLE DE L'INSTALLATION RESEAUX IRRIGATION_RAPPORT FINAL II PRGTE SEPT 20...

🔑 Rapport Etude coût avantag

RAPPORT ETUDE PRGTE ANALYSE PERCEPTION VERSION FINALE

Rapport final_Eval_mi_parcours_PRGTE_3 avril 19

🛃 Rapport ISRA CNRF plateforme léona PRGTE final 13-06-2020

Rapport Mission AGR zone sud VF 2 comp

Rapport PCD Ouonck-1 _RESTITUTION DU PCD

RAPPORT PTT4 2017 VF

Rapport Réunion COPIL Septembre 2017

RAPPORT_ANNUEL_2016_Ver_finale

RAPPORT_PTT_Jan_Juin_2017 vf

RAPPORT_PTT_Jan-Mars_2017

RAPPORT_PTT_Juin_Sept_2017_VF 09 novembre

SELECTION BENEFICIAIRES IRRIGATION -LETTRE DU COORDO. PRGTE POUR LA SELECTION

THIES_LISTE revue DES BENEFICIAIRES ANNEE 2019-IRRIGATION DEPARTEMENT TIVAOUANE (1)

🗾 TRAVAUX D'IRRIGATION 2019- LISTE DES BENEFICIAIRES DES SYSTEMES D'IRRIGATION PAR COMMMUNE (DEU..

ANCAR_BMC

F ANNEE 2020 IRRIGATION-PROCES VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE_IRRIGATION 2020_version non signee ...

arrteté PRGTE

AUDIT FINAL 2018

AUDIT FINAL 2018

Type: Adobe Acrobat Document
Size: 390 KB

BE_PROTOCOLES

Date modified: 7/2/2020 1:32 PM

BENEFICIAIRES 2EME VAGUE_RAPPORT D'ETUDE SELECTION BENEFCIAIRES KITS 2019 ET 2020

CODEX FORMULATION ET SUIVI DES PROJETS D'AGR

CONSULTANT ELABORATION PCD OUONCK-DOCUMENT DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF OUONCK VP
 FICHE_IRRIGATION_collectif - pour votre information processus d'identification et selection

FICHE_IRRIGATION_collectif - pour votre information processus d'identification et

LETTRE D'ACCORD_LOA DEFCCS_PNUD SERVICES D'APPUI_ w Adcon comments 290916 (003) comments ANA...

Lettre Partenaires 02

LISTE DES BENEFICIAIRES KITS revue_région Louga-18 MAI 2020

LISTE DES BENEFICIARES POMPE SOLAIRES ET INSTALLATIONS REALISEES PAR SARMATI (PREMIERE VAGUE DE ...

Livret élèves Niayes et Casamance_PRGTE_150620

Livret maitres Niayes Casamance_PRGTE_150620

Livret Outils IA - IEF_PRGTE_150620

Modèle de contrat prgte_florent

₽CD OUONCK

₽DC OUONCK 2020-2025 VF

Plan COM_PRGTE_Consolide_Oct_131017_vf

PLAN DE PASSATION DE 2016 A 2020

PNUD CDR _COMBINED DELIVERY REPORT BY ACTIVITY_PRGTE_JAN - DEC 2017

- 📙 Lettre Comité Pilotage
- LETTRE D'ACCORD_LOA DEFCCS_PNUD SERVICES D'APPUI_ w Adcon comments 290916 (003) comments ANA...
- Lettre Partenaires 02
- ILSTE DES BENEFICIAIRES KITS revue_région Louga-18 MAI 2020
- 🗾 LISTE DES BENEFICIARES POMPE SOLAIRES ET INSTALLATIONS REALISEES PAR SARMATI (PREMIERE VAGUE DE ...

Type: Adobe Acrobat Document

Date modified: 7/2/2020 1:32 PM

Size: 1.50 MB

- Livret élèves Niayes et Casamance_PRGTE_150620
- Livret maitres Niayes Casamance_PRGTE_150620
- Livret Outils IA IEF_PRGTE_150620
- Modèle de contrat prgte_florent

- PCD OUONCK
- ₽DC OUONCK 2020-2025 VF
- Plan COM_PRGTE_Consolide_Oct_131017_vf
- PLAN DE PASSATION DE 2016 A 2020
- PNUD CDR_COMBINED DELIVERY REPORT BY ACTIVITY_PRGTE_JAN DEC 2017
- PRGTE Rapport Final Définitif Etude GENRE 26 Mars 2020-
- PRGTE Rapport Final Etude GENRE 26 Mars 2020-converti
- PRGTE_Plan opérationnel de communication PRGTE -Atelier 03-05 juillet 2019 Thiès
- PRGTE-Manuel de Procedures PRGTE_FINAL_a completer par PRGTE p28_P66_68
- PROCES VERBAL DE RECEPTION DES KITS SOLAIRES PAR SARMATI VF _ 03 Aout 2018 (PREMIERE VAGUE SAR...
- DROCES VERRAL DE RECEDTION. DILI RESEALL D'IRRIGATION COLLTTE-A-COLLTTE 25 DECEMBRE 2018 (DREMIER

f. Matrice des questions d'évaluation

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux o au niveau local, régional et national ?	objectifs du domaine focal du FEM	M et aux priorités en matière d'e	nvironnement et de développement
Dans quelle mesure les objectifs du programme correspondent-ils aux besoins des bénéficiaires, aux priorités du Sénégal (vis-à vis des aspirations du PANA, du PSE, aux ODDD, à d'autres politiques et stratégies de développement) et aux parties prenantes ?	parties prenantes	IREF, DRDR, DEEC, DEF, PNUD, ANCAR,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques Triangulation
• Les interventions, y compris les hypothèses sur lesquelles la logique d'intervention du programme était fondée et les résultats sont-ils conformes à l'impact prévu ?	Niveau d'alignement de la logique d'intervention avec l'impact du projet.	DRDR, DEEC, DEF,	Études documentaires, interviews des producteurs, de représentants des institutions publiques Interview des représentants des institutions Triangulation
Dans quelle mesure est-ce que les actions mises en œuvre par le projet sont complémentaires avec les actions des autres structures et projets intervenant dans le pays dans le domaine du changement climatique ?	des activités	ANCAR, IEF,	Études documentaires, interviews, des représentants des institutions Triangulation
Dans quelle mesure est-ce que les plateformes de gestion et de partage de l'information promues par le projet ont apporté une plus-value par rapport aux systèmes déjà existantes sur l'adaptation aux changements climatique au Sénégal ?	mises en place	IREF, DRDR, DEEC,	Études documentaires, interviews des représentants des institutions partenaires

Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les ob-	piectifs du projet ont-ils été atteint	s ?	
Le projet a-t-il atteint les objectifs fixés dans le prodoc, la ToC et le cadre logique ? Quels sont la nature, la quantité et la qualité des résultats par rapport à ceux escomptés ?	• Mise en place d'une	 Producteurs, IREF, DRDR, DEEC, DEF, ONG partenaires, ANCAR, 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
• Quelles ont été les stratégies de coordination et de gestion les plus efficaces utilisées par le projet et quels ont été les principaux moteurs et hypothèses nécessaires pour influencer la réalisation des résultats et de l'objectif de développement prévus ?	stratégies mises en place	Producteurs, IREF, DRDR, DEEC, DEF, PNUD, représentants des autorités locales	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, triangulation.
Dans quelle mesure le programme a-t-il mis en place et utilisé un système efficace de suivi et d'évaluation pour la gestion et l'apprentissage du programme ?		DEEC, DEF, PNUD, staff du projet, ONG	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques, observation directe
• Les partenariats institutionnels ont-ils été sélectionnés comme étant les plus appropriés pour atteindre les objectifs du programme ? Tous les partenaires requis ont-ils été engagés de manière adéquate ?	établis	Producteurs, IREF, DRDR, DEEC, DEF, représentants des autorités locales	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
Comment le programme a-t-il abordé les questions de genre concernant l'accès aux bénéfices du programme et leur contrôle ?		DEEC, DEF, staff du projet, PNUD,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques

Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente	, conformément aux normes et sta	ndards nationaux et internationa	nux ?
Dans quelle mesure le projet a-t-il affecté la vie des bénéficiaires dans les communautés participantes ?	Pourcentage de bénéficiaires qui affirment avoir amélioré leurs vies grâce au projet	DEEC, DEF, ANCAR,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, Observation directe, triangulation
• Les participants utilisent-ils les meilleures pratiques identifiées par le programme pour atténuer/s'adapter aux changements climatiques dans leurs exploitations et leurs parcelles ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?	 Pourcentage des producteurs qui ont adopté au moins deux pratiques promues par le projet 		Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
• Dans quelle mesure le projet a-t-il établi une capacité institutionnelle de coordination des interventions régionales, de suivi des impacts du projet et de diffusion et d'échange d'informations ?	 Pourcentage des comités de pilotage régionaux fonctionnels 	DEEC, DEF,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
• Quelle a été l'efficacité des partenariats instaurés pour la mise en œuvre du projet ?	Pourcentage des partenariats efficaces	 Producteurs, DRDR, DEEC, DEF, ANCAR, ONG partenaires , représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, triangulation
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financi long terme ?	ers, institutionnels, socio-économ	niques ou environnementaux au	maintien des résultats du projet à
• Les résultats positifs des programmes et les avantages positifs sont-ils susceptibles de se poursuivre après la fin du projet ?	 Liste et nature des bénéfices positifs Pourcentage des bénéficiaires potentiels 	DEEC, , ANCAR, , ONG	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, triangulation
• Dans quelle mesure les activités sont-elles institutionnalisées ?	Plan de travail qui inclut des activités du projet approuvé au-delà du projet pour les partenaires		Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions

				partenaire, observations directes, triangulation
•	Dans quelle mesure est ce que les technologies promues par le projet offriront-elles ou pas des bénéfices environnementaux aux bénéficiaires	 Impacts environnementaux du projets Impacts négatifs sur l'environnement 	Producteurs, IREF, DRDR, DEEC, DEF, ANCAR, représentants des autorités locales	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaire, observations directes, triangulation
•	Le projet a-t-il mis en place une stratégie de sortie et de durabilité de ses actions ? Quelles en sont les principales mesures et le niveau de leur mise en œuvre ?	• Startegie de sortie mis en place et en oeuvre	ONG partenaires,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
	pact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a co à l'amélioration de l'état écologique ?	ontribué au (ou a permis le) pro	grès en matière de réduction d	e la tension sur l'environnement,
•	Quelles sont les bonnes pratiques et les apprentissages faits par la mise en œuvre du projet ?	• Liste des bonnes pratiques promues par le projet	DEEC, DEF,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques, observation directe
•	Quels ont été les impacts négatifs (anticipés et non anticipés) du projet et comment est-ce que le projet en a réduit l'effet sur les activités et sur les bénéficiaires ?	Liste des impacts anticipes et non anticipes	DEEC, DEF,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques, observations directes, triangulation.
•	Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à engager et à développer des partenariats avec les structures gouvernementales et le secteur privé pour sensibiliser aux questions et aux menaces liées aux changements climatiques ?	• Nombre de partenariats établis	DEEC, DEF,	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques

e. Échelles de notation

Notations pour les résultats, l'efficacité,	Notations de durabilité :	Notations de la
l'efficience, le suivi et l'évaluation et les		pertinence
enquêtes		
6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes	4 Probables (L) : risques négligeables pour	2 Pertinent (P)
5 Satisfaisant (S): lacunes mineures	la durabilité	
4 Modérément satisfaisant (MS)	3 Moyennement probable (MP) : risques	1 Pas pertinent (PP)
3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des	modérés	
lacunes importantes	2 Moyennement peu probable (MU) : des	
2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs	risques importants	Notations de
1 Très insatisfaisant (HU) : de graves	1 Improbable (U) :risques graves	l'impact :
problèmes		3 Satisfaisant (S)
		2 Minime (M)
		1 Négligeable (N)
Notations supplémentaires le cas échéant :		
Sans objet (S.O.)		
Évaluation impossible (E.I.)		

g.Pistes d'audit

1- Audit des nombres et des versements pour les Kits d'irrigation

Les nombres de bénéficiaires rapportés pourraient faire l'objet d'un exercice d'audit. Spécifiquement, les nombre de bénéficiaires ayant recu des kits d'irrigation devraient etre regardé de plus près. Pour cela, l'UCP devra :

- a- Fournir la liste complete des bénéficiaires de la première vague de kits de micro-irrigation avec leurs numéros de téléphones.
- b- Fournir un état complet des versements faits par ces bénéficiaires pour disposer de ces kits.
- 2- Vérification des accusations de prélèvement de 125 000F sur les sommes initialement prélevées par les IREF chez les bénéficiaires et retournées par la suite.
- 3- Vérification de l'existence de la mise en place du système d'irrigation de 16172 M2 a Wassamassal au profit du trio « Arona KA /Amadou KA /Abdoulaye KA ». Ces derniers continuent de dire que le PRGTE a confisqué le système qui leur a été livré alors que le projet continue de les comptabiliser comme bénéficiaire ayant reçu le kit d'irrigation et installé.

4- Protocole avec Caurie-MF

CAURIE-MF a recu 75 millions du PRGTE pour mener la partie microfinance du projet. Le premier audit qui a été fait n'a pas pris en compte les observations de Caurie-MF avant sa finalisation, d'après nos renseignements. Le second audit devra faire le bilan de cette opération, et écouter les explications de Caurie-MF. L'équipe devrait se déplacer pour parler directement avec la structure. PRGTE, le PNUD et le Gouvernement du Sénégal doivent décider ensemble le devenir du capital de base (75 millions) qui est toujours détenu par Caurie-MF.

5- L'absence de système de Suivi Evaluation

L'absence de système de Suivi Evaluation implique qu'il est plutôt difficile de retrouver certains bénéficiaires des activités. L'audit pourrait essayer de confirmer les tendances données par l'évaluation finale en ce qui concerne l'efficacité du programme. Les chiffres rapportés dans les rapports de progrès correspondent-ils à la réalité ou devraient-ils être réduits par un coefficient stable ?

- 6- **La partie des cofinancements** n'a pu etre regardée à cause du manque d'informations. L'audit pourrait s'intéresser à cette comptabilité.
- 7- Les protocoles avec la DGPRE, la DAMP et ISRA CNRF n'ont pu etre évalué. L'audit pourrait s'intéresser à l'effectivité de ces protocoles et aux résultats y attachés.